

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA PRÉCARITÉ COMME EFFET ET COMME FONCTION DU MODE DE PRODUCTION CAPITALISTE : UNE  
ANALYSE CRITIQUE DE LA THÉORIE CANADIENNE DE L'EMPLOI PRÉCAIRE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

NICOLAS LEMIEUX

MARS 2024

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je tiens d’abord à exprimer ma profonde gratitude envers mon directeur de recherche, Xavier Lafrance, pour son écoute, sa patience et ses conseils qui ont orienté mes réflexions malgré les conditions parfois éprouvantes. Une telle bienveillance n’est pas automatique dans le milieu académique et je suis privilégié d’avoir pu en bénéficier. Je veux aussi remercier Louis Gaudreau pour ses commentaires constructifs lors d’une étape préliminaire de la rédaction, ainsi que Yannick Noiseux pour sa contribution en fin de parcours, qui ont permis de la perfectionner.

Merci à mes collègues, camarades de classe, de cuisine, et de vie avec qui j’ai tranquillement imaginé le présent travail. La recherche théorique est un labeur solitaire et Dieu sait que j’ai eu besoin de mes ami•es pour ne pas tomber dans l’immobilisme d’une réflexion strictement individuelle. Guy Létourneau, Camille Jadoul, Jonathan Cusson, Gabriel Beauchemin, Yoann Vincent, Louise Maurel, Benoît Morissette, Sylvia Bissonnette, Nicolas Lemay, Corie Waugh, cette réalisation est la vôtre et je serai pour toujours redevable de votre soutien moral et amical.

Je me permets d’offrir une accolade particulière à mes camarades Simon Parent et Guillaume Pelligrini, que je considère comme de véritables complices intellectuels. Nos discussions ont grandement contribué au développement de mes réflexions sur le monde du travail contemporain et notre collaboration a permis à plusieurs reprises de calmer les questions impitoyables qui virevoltaient dans mon esprit, notamment lors des moments d’isolements forcés par la pandémie de COVID-19. Merci pour votre solidarité et votre amitié.

Je partage aussi cette victoire avec un groupe d’ami•es qui se reconnaîtront en lisant cette phrase. Vous êtes mes frères et sœurs et je ne serais rien sans vous.

Enfin, je tiens à signifier ma reconnaissance et mon amour infini pour les membres de ma famille, Laurie, Bernard, Rachèle et Ariane. Votre courage et votre sensibilité sont en moi et m’inspirent tous les jours. Lorsque je n’en pouvais plus d’écrire face à un miroir, c’est à vous que je pensais pour me revigorer. Je vous aime et je suis fier d’enfin partager ce travail avec vous.



## **DÉDICACE**

À tous les camarades qui coupent, éminent, frient, goutent  
et servent dans les restaurants de Montréal.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
DÉDICACE.....	iv
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES .....	vii
RÉSUMÉ.....	viii
ABSTRACT .....	ix
INTRODUCTION.....	1
1.1 Méthodologie et déroulement.....	11
2 LA THÉORIE DE L'EMPLOI PRÉCAIRE .....	14
2.1 Histoire de la Standard Employment Relationship et féminisation des normes d'emploi.....	16
2.2 Définitions et évaluation de la précarité .....	26
2.3 Emploi précaire et santé au travail.....	31
2.4 Perspective intersectionnelle et travail immigrant .....	33
2.5 Prescription et réformes politiques.....	39
3 LE SYSTÈME CAPITALISTE ET L'EMPLOI PRÉCAIRE .....	44
3.1 La précarité débattue .....	44
3.2 La précarité de l'emploi comme produit de la dialectique de l'accumulation et de la compétition..	48
3.3 Compétition réelle et conditions de production .....	60
3.4 Une alternative systémique à la catégorisation typologique et l'explication institutionnelle .....	65
4 PRÉCARITÉ, DISCRIMINATIONS ET IMPÉRATIFS CAPITALISTES .....	71
4.1 Dialectiques et intersections .....	71
4.2 Reproduction sociale et oppression des femmes.....	75
4.3 Armée de réserve industrielle, coercitions capitalistes et inégalités raciales .....	83
4.4 Travail immigrant et armée de réserve internationale .....	92
5 CONCLUSION .....	106
5.1 Lacunes analytiques de la théorie de l'emploi précaire .....	115
5.2 L'analyse de classe et l'exploration de la précarité .....	121
BIBLIOGRAPHIE.....	124



## LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

**ALENA** : Accord de libre-échange nord-américain

**CPE** : *Canadian Political Economy*

**EPI** : *Employment Precarity Index*

**NSER** : *Non-standard employment relationship*

**OCDE** : Organisation de coopération et de développement économique

**PAFR** : Programme des aides familiaux résidents

**PEPSO** : *Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario*

**PTAS** : Programmes des travailleurs agricoles saisonniers

**PTET** : Programme des travailleurs étrangers temporaires

**SER** : *Standard employment relationship*



## RÉSUMÉ

Selon les indicateurs macroéconomiques conventionnels, les économies canadienne et québécoise ont rapidement récupéré une croissance raisonnable après la dernière crise du néolibéralisme, en 2008. Pourtant, lorsqu'on se penche sur l'expérience des travailleur·euses, les dommages et l'inégalité provoqués par les crises de ce genre persistent et semblent s'empirer. À ce sujet, la littérature canadienne est catégorique : la relation de travail néolibérale est précaire. Parmi les recherches canadiennes les plus influentes sur l'emploi précaire, celles dirigées par Wayne Lewchuk et Leah Vosko proposent un cadre d'analyse sophistiqué afin de notamment d'amender les modèles théoriques utilisés par les institutions de règlementation du marché du travail.

L'objectif du présent mémoire est d'interroger ce que nous nommons le *paradigme de l'emploi précaire* canadien, afin de déterminer si ses propositions théoriques arrivent à expliquer adéquatement la persistance des inégalités et des conditions de travail précaire dans le contexte de la forme néolibérale du mode de production capitaliste.

Lewchuk, Vosko et leurs collègues élaborent une cartographie détaillée de la précarité d'emploi, ses différents facteurs, indicateurs et les effets qu'elle a sur les individus, selon leurs localisations sociales. Les auteur·es appartenant à ce paradigme soulèvent aussi la persistance d'importantes inégalités de genre et de « race », au sein du marché du travail canadien. En dernière analyse, les tenant·es de la théorie de l'emploi précaire attribuent la reproduction de ces inégalités et la persistance de la précarité à l'histoire de la régulation de l'emploi standard canadien ; la *standard employment relationship* (SER).

Selon nous, la théorie de l'emploi précaire n'arrive pas à expliquer la reproduction de la précarité de l'emploi de manière systématique. Nous nous appuyons notamment sur la théorie des impératifs capitalistes de compétition et d'accumulation de Howard Botwinick pour montrer les logiques profondes qui sous-tendent les variations institutionnelles et qui participent à la reproduction systématique des inégalités sur le marché du travail.

Mots clés :

Emploi précaire ; marché du travail ; sociologie du travail ; capitalisme ; néolibéralisme ; inégalités.

## ABSTRACT

According to conventional macroeconomic indicators, the Canadian and Quebec economies rapidly recovered after the last neoliberal crisis in 2008. However, when examining the experience of workers, the damages and inequality caused by such crises persist and seem to worsen. Canadian literature is categorical on this matter: the neoliberal employment relationship is precarious. Among the most influential Canadian research on precarious employment, studies led by Wayne Lewchuk and Leah Vosko propose a sophisticated analytical framework, aiming to amend the theoretical models used by labor market regulatory institutions.

The objective of this thesis is to question what we call the *Canadian paradigm of precarious employment* to determine if its theoretical propositions adequately explain the persistence of inequalities and precarious working conditions within the context of the neoliberal form of capitalist mode of production.

Lewchuk, Vosko, and their colleagues develop a detailed mapping of the precarious employment, its various factors, indicators, and its effects on individuals based on their social locations. Authors within this paradigm also highlight the persistence of significant gender and racial inequalities within the Canadian labor market. Ultimately, proponents of the theory of precarious employment attribute the reproduction of these inequalities and the persistence of precariousness to the history of the regulation of the *standard employment relationship* (SER) in Canada.

According to our perspective, the theory of precarious employment fails to systematically explain the reproduction of employment precariousness. We rely, in particular, on Howard Botwinick's theory of capitalist imperatives of competition and accumulation to demonstrate the underlying logics that contribute to institutional variations and systematically reproduce inequalities in the labor market.

Keywords: Precarious employment; labor market; sociology of work; capitalism; neoliberalism; inequalities.

## INTRODUCTION

L'histoire du néolibéralisme est caractérisée par d'importantes crises économiques qui ont tour à tour participé à modeler les sociétés québécoise et canadienne. La Grande Récession de 2007-2008 en est le dernier exemple frappant. Malgré la gravité de cette crise, l'économie de ces régions s'est relevée rapidement relativement à d'autres. Après deux ans de récession, le PIB canadien a modestement repris sa croissance, tandis que le chômage québécois a atteint son taux le plus bas depuis des décennies (Dufour, 2018).

Lorsque nous observons les tendances historiques plus générales, les inégalités et les dommages de ces crises du néolibéralisme persistent néanmoins. Par exemple, malgré un très bas taux de chômage et une apparente pénurie de main-d'œuvre, le salaire des travailleur•euses québécois•es a été pratiquement stagnant entre 2014 et 2017 (Dufour, 2018). De même, le salaire médian augmente plus lentement que le salaire moyen, ce qui suggère que la tranche de salaire plus élevée augmente plus vite que la tranche plus basse (Dufour, 2018). La littérature canadienne sur l'emploi paraît, elle aussi, catégorique : la relation d'emploi néolibérale est précaire (Vosko, 2006 et Lewchuk, 2017). Certains affirment même que nous assistons à un retour des insécurités qui constituaient le marché du travail du début du capitalisme industriel (Lewchuk et *al.*, 2011). D'où vient cette apparente contradiction entre une croissance économique stable, un taux de chômage bas, et l'expérience renouvelée de la précarité et des inégalités par les travailleur•euses du Québec et du Canada?

Les théories contemporaines du travail tendent à le réfléchir en termes de *relation d'emploi* et de *précarité d'emploi*. Très souvent, celles-ci sont basées sur une certaine définition de ce qu'est une relation d'emploi « standard », afin de pouvoir la comparer à tout autre *forme* ou *type* de relation d'emploi (Rioux, 2018). Cependant, d'autres chercheur•euses remettent en question ce cadre d'analyse. Plusieurs auteur•es canadien•es affirment que cette perspective relève d'une fausse dichotomie entre la « *standard employment relationship* » (SER) et la « *non-standard employment relationship* » (NSER). En se fiant non seulement aux indicateurs de la forme des relations d'emploi (nature contractuelle ou permanente de l'emploi, temps-plein/temps-partiel, etc.), ces théoricien•es proposent une conception plus complexe de la précarité de l'emploi. Nous ferons référence à ces auteur•es comme faisant partie du « *paradigme de l'emploi précaire* ».

Leah Vosko (2006) propose quatre indicateurs théoriques pour évaluer le niveau de précarité d'une relation d'emploi : le niveau de certitude ; la possibilité de contrôle (notamment, mais non seulement à travers le syndicalisme) ; la protection légale ; et le revenu. Elle avance que ces dimensions sont formées par le contexte occupationnel et social – à savoir, les dynamiques de sexisme et de racisme – dans lesquels la relation d'emploi évolue nécessairement. Les dimensions subjectives de la précarité de l'emploi doivent ensuite être articulées avec les facteurs objectifs (les indicateurs traditionnels de forme). Une telle analyse permet de faire face à la nature complexe de la relation d'emploi précaire.

Les auteur•es du paradigme de l'emploi précaire débute généralement leur critique de ce qu'elles et ils identifient comme la fausse dichotomie SER/NSER en soulignant le caractère historique de la SER. Au Canada, les bénéfices et gains sociaux qui la constituent ont été gagnés au tournant de la Deuxième Guerre mondiale à l'occasion d'une croissance économique sans précédent et de la légalisation de la négociation collective et de l'organisation en syndicat (Vosko, 2006).

Maintenant reconnu comme les Trente Glorieuses, cette période de grande expansion économique et de progrès pour le mouvement syndical est une anomalie au regard de l'histoire du marché du travail et du capitalisme. Le marché du travail canadien a néanmoins continué d'être incertain pour la plupart des travailleur•euses pendant cette période (Lewchuk et al. 2017, p.7). Les auteur•es du paradigme de l'emploi précaire retiennent dans leur analyse le fait que le marché du travail se précarise, du moins depuis l'avènement décisif du néolibéralisme. Les politiques néolibérales de libéralisation des marchés et des services publics tendent à faire porter par les individus la responsabilité de leur position dans le marché du travail et à briser les fondations de la SER (Lewchuk, et al., 2011, p.13).

Les recherches du paradigme de l'emploi précaire proposent une description détaillée des différentes réalités de la précarité dans l'emploi, et arrivent à élaborer des prescriptions politiques intéressantes afin de faire face aux conséquences néfastes qu'il engendre. En revanche, ces analyses semblent éviter les questions plus fondamentales qui les mèneraient à identifier clairement les causes de cette précarité. Le caractère largement descriptif de ces théories limite leur force d'explication et d'intégration à l'intérieur d'une logique systématique. *Elles ne produisent pas d'explication satisfaisante du phénomène de la précarisation du travail sous le capitalisme.*

Par exemple, les auteur•es lié•es au paradigme de l'emploi précaire remarquent que les personnes racisées et socialisées femmes sont surreprésentées dans les catégories de travail précaire, mais n'offrent

pas d'explication complète des causes de ces phénomènes dérangeants. Une explication des causes est pourtant nécessaire au dépassement de ces discriminations sur le marché du travail. Cette lacune cache le manque crucial de référence au mode de production capitaliste qui est au fondement de la relation d'emploi contemporaine.

Pourtant, ces questions méritent d'être élucidées : pourquoi les personnes racisées et socialisées femmes sont surreprésentées dans les emplois dits précaires? Pourquoi une part importante des emplois de l'industrie des services est-elle toujours associée à de pauvres conditions de travail? La notion de classe des travailleur•euses s'articule-t-elle avec la théorie de l'emploi précaire? Comment la précarité et les inégalités dans l'emploi s'enchaînent-elles dans le mode de production capitaliste? Comment ceux-ci sont-ils liés aux impératifs de compétition et d'accumulation capitaliste? Bref : quelles sont les causes systématiques de la précarité dans l'emploi?

Plus exactement, nous proposons de répondre simultanément aux questions suivantes : 1) *Les phénomènes de précarités et d'inégalités de conditions de travail au Canada et au Québec sont-ils expliqués convenablement par la théorie canadienne de l'emploi précaire? Puis ; 2) Quelles sont les causes systématiques de précarité et des inégalités de condition de travail au sein de l'emploi canadien et québécois?*

Selon nous, la précarité et les inégalités de l'emploi ne peuvent être expliquées rigoureusement sans une imbrication de la théorie dans le contexte matériel actuel qu'est le système capitaliste. De la même manière, les oppressions raciales et sexuées ne peuvent être comprises pleinement sans les mettre en lien avec les structures capitalistes. Nous émettons alors nos hypothèses ainsi : 1) *En évitant implicitement la question cruciale du mode de production capitaliste et de ses impératifs, les auteur•es du paradigme de l'emploi précaire n'arrivent pas à expliquer la précarisation de l'emploi de manière satisfaisante. 2) Les causes profondes des phénomènes de précarité et d'inégalité dans l'emploi canadien et québécois se trouvent, selon nous, dans les impératifs de compétition et d'accumulation constante qui structurent le travail et plus généralement la société capitaliste.*

Afin d'appuyer notre critique du paradigme de l'emploi précaire et d'affirmer nos hypothèses, nous utiliserons les thèses marxistes sur les impératifs capitalistes d'accumulation et de compétition et nous inspirerons de la critique du courant institutionnaliste de l'économie, formulée par Howard Botwinick.

Dans *Persistent Inequalities*, Botwinick défend la thèse selon laquelle la compétition capitaliste produit systématiquement un phénomène de différenciation, d'inégalité, autant chez les travailleurs et travailleuses que chez les capitalistes ; entre les différentes firmes d'une même industrie ainsi qu'entre les différentes industries. Il tente d'identifier ce qu'il nomme les « variations systémiques limitées<sup>1</sup> » (Botwinick, 2018, p.106). Les variations de conditions de travail et de salaire sont produites de manière systémique sous le mode de production capitaliste, elles ne sont pas simplement contingentes. En identifiant les causes systématiques de ces variations, il est possible d'identifier leurs limites. Il s'agit du principal objectif de son travail : déterminer les limites matérielles aux variations dans le système capitaliste afin de dévoiler la marge de manœuvre de la classe laborieuse organisée pour améliorer son sort.

Botwinick analyse d'abord tour à tour les théories de la distribution salariale néoclassique et institutionnaliste. Selon lui, ces deux écoles de pensée économique ne parviennent pas à expliquer systématiquement les inégalités constantes dans le salaire (Botwinick, 2018, p.3). Si la perspective institutionnaliste à un certain intérêt critique, les deux sont toutefois basées sur le postulat que la compétition libre sur le marché du travail a pour effet d'égaliser les salaires.

La tradition néoclassique s'est formée en réponse au travail théorique de Marx (Botwinick, 2018, p.21). Simon Clarke (1991) affirme qu'il s'agit aussi d'un effort de résolution rationnelle des problèmes contemporain de l'État capitaliste au tournant des années 1870, soit la croissance d'un mouvement ouvrier indépendant et l'intensification des contradictions internes du capitalisme. Plus largement, les néoclassiques cherchaient à produire un discours scientifique et rationnel pour rendre compte de la généralisation de la société de marché qui caractérisait l'époque. Les néoclassiques, comme il est sous-entendu dans le mot, basent leur analyse du monde économique sur les travaux des économistes classiques tels que Ricardo et Smith. Ils ont cependant retiré les considérations sociales, historiques et politiques de leurs enquêtes pour n'y laisser que l'économie pure, avec au centre de leur analyse un individu rationnel motivé par sa volonté de maximisation de l'utilité de ses biens. Une telle purification est le reflet de leur recherche d'objectivité et de scientificité pour l'économie : les marginalistes ont voulu fonder l'économie en science pure.

---

<sup>1</sup> Traduction libre de « *systemic variation within limits* ».

Une autre distinction fondamentale avec les théories classiques, qui s'inscrit dans cette démarche, est le remplacement de la valeur travail par la valeur de *l'utilité* (Stillwell, 2012, p.152). Pour les néoclassiques, le travail est un facteur de production d'une marchandise au même titre que l'espace et le capital nécessaires à la réalisation de cette marchandise. Selon l'économiste autrichien Carl Menger, la valeur des biens ne provient pas du bien en soi (ou d'une partie de ce bien, par exemple le travail nécessaire à sa confection) ; elle découle de la relation qu'ils ont avec les besoins humains (Stillwell, 2012, p.192). En un mot, la valeur des biens et services est déterminée par son utilité ; ou le taux de satisfaction de besoin qu'elle engendre pour l'individu.

William Stanley Jevons systématise cette conception avec la loi de la « décroissance de l'utilité marginale » (Stillwell, 2012, p.152). Il s'agit du principe selon lequel plus une marchandise est disponible ou possédée, moins elle sera utile pour les consommateurs. L'utilité marginale (c'est-à-dire la quantité d'utilité qu'une unité de marchandise amène à l'individu) descend plus la marchandise est disponible. C'est la base du principe de détermination des prix de l'offre et de la demande.

Botwinick explique que pour faire face à la théorie critique de Marx, ainsi qu'au mouvement syndical croissant, les néoclassiques ont construit une théorie argumentant que les forces du marché tendent à la distribution juste et équilibrée des salaires. Il est important de préciser, à l'instar de Frank Stillwell, que ces économistes ne tentaient pas de réfuter les arguments de Marx explicitement (Stillwell, 2012, p.155). Toutefois, leur effort de faire de l'économie une science purifiée des contingences historiques, sociologiques et politiques les amène à éliminer les notions de surplus et d'exploitation dans la production (Stillwell, 2012, p.197).

Les arguments marginalistes de la distribution des revenus sont basés sur trois prémisses générales. D'abord, la *rationalité des employeurs*. Leur intérêt est de maximiser l'utilité des facteurs de production nécessaires à la confection et la vente de leur marchandise (Botwinick, 2018, p.22). Pour ce faire, ils et elles doivent évaluer le rapport entre le coût d'un facteur de production et le niveau de revenu marginal qu'il rapporte. Ensuite, ils et elles doivent investir dans chaque facteur de production (capital, terre et travail) de manière que le coût ne dépasse pas l'utilité marginale que ces facteurs ajoutent à la production. Il s'agit encore une fois du principe de la décroissance de l'utilité marginale. La valeur qu'un facteur amène à la production descend plus elle est ajoutée au processus. Éventuellement, ajouter une nouvelle unité de facteur n'est plus profitable.

La seconde prémisse est comprise dans la notion de *compétition parfaite*. L'idéal de la compétition parfaite est caractérisé par une très grande quantité de petites firmes qui se partagent de petites parts de marché. Les marchandises vendues sont homogènes de manière à ce qu'aucune d'entre elles ne se démarque et influence les prix. Il est aussi sous-entendu que l'information sur les nouvelles technologies de production ainsi que sur les besoins actuels du marché est connue de tous : l'information circule librement. Ainsi, les profits tendent à s'égaliser. Aucune firme ne peut user d'un avantage technologique ou se démarquer grâce aux spécificités de ses marchandises de façon à avoir un impact sur les prix et retirer un profit supérieur aux autres firmes. La compétition parfaite (grand nombre de petites entreprises et circulation libre de l'information) les en empêche.

La dernière prémisse est celle de *l'équilibre général des prix* et à travers l'interaction de l'offre et de la demande. Le marché d'échange est l'endroit abstrait où vendeur•euses et acheteur•euses se rencontrent. Suivant la maximisation de l'utilité de leurs propriétés, les vendeur•euses *offrent* plus de marchandise lorsque le prix augmente et les acheteur•euses *demandent* plus lorsque le prix baisse. Le meilleur prix pour les deux partis se trouve à l'intersection de la courbe de l'offre et de celle de la demande. Celui-ci réagit donc à tout changement dans la demande ou dans l'offre. Par exemple, si la demande pour une marchandise donnée augmente, les vendeur•euses ont intérêt à augmenter le prix. Puis, si la production (offre) augmente, la demande provenant des acheteur•euses va descendre selon le principe de la décroissance de l'utilité marginale (Botwinick, 2018).

C'est ainsi que le prix tend à rester en équilibre, selon la théorie néoclassique de l'économie. Une augmentation des prix va pousser l'offre au-dessus de la demande, ce qui va obliger les vendeur•euses à se battre pour leur clientèle en descendant leur prix. Une chute dans le prix va amener la demande au-dessus de l'offre, ce qui va obliger les acheteur•euses à surenchérir les un•es contre les autres pour obtenir la marchandise, ce qui pousse à refaire monter le prix. L'égalisation tendancielle des prix sur le marché par la concurrence de l'offre et de la demande a, à son tour, un effet d'égalisation sur les taux de profits entre les firmes.

Si la compétition parfaite sur le marché des prix tend à produire une égalisation des taux de profit, qu'en est-il de la distribution? Pour les marginalistes, les revenus sont distribués aux différents facteurs de la production (capital, terre et travail) selon leur productivité marginale. Suivant l'assomption de la rationalité des firmes qui veulent minimiser les coûts et maximiser l'utilité des facteurs, les firmes évaluent



la valeur qu'une unité de facteur ajoute à la production et distribuent le revenu en fonction de cette évaluation. Pour le salaire, cela signifie que l'employé•e est rémunéré•e à un taux horaire équivalent à la valeur que son travail ajoute marginalement à la production (Stillwell, 2012, p.193). Théoriquement, un•e salarié•e ne devrait pas recevoir un salaire supérieur à la valeur que son travail ajoute à la marge. Suivant le principe de la décroissance de l'utilité marginale, les entreprises sont contraintes à employer le nombre optimal de salarié•es ; de manière que le coût de chaque unité de travail ne dépasse jamais l'apport qu'elle amène à la production (Stillwell, 2012, p.175).

La valeur du travail est ainsi déterminée par les conditions du marché et de la compétition parfaite. Les inégalités dans les salaires sont théoriquement éliminées : la compétition sur le marché du travail rejette les travailleur•euses qui demandent un salaire plus élevé que la valeur qu'ils et elles ajoutent à la production. Les écarts salariaux sont donc un reflet direct des écarts de productivité et le marché assure que chaque salarié•e obtient une rémunération proportionnelle à sa contribution. Les différences de qualification peuvent faire varier la rémunération. Un•e salarié•e mieux formé•e va amener une plus grande valeur à la production, il ou elle sera alors mieux payer. Les incongruités restantes proviennent de facteurs extérieurs aux forces économiques du marché. Elles sont expliquées de manière *ad hoc*, comme des aberrations. Nous retrouvons ici la posture méthodologique néoclassique : le réel doit se mesurer à un idéal parfait et les contingences sont expliquées à l'extérieur du système théorique.

S'appuyant sur la théorie de la *compétition réelle* d'Anwar Shaikh (2016), Botwinick réfute spécifiquement le concept de compétition parfaite et ses prémisses idéalistes. Premièrement, l'information sur les tendances du marché et les avancements technologiques doit être accessible pour tous. Il importe de plus que le capital soit constamment et parfaitement mobile, c'est-à-dire utilisé pour l'achat de force de travail, de matière première et de nouvelles technologies nécessaires à la production.

Or, l'information est un enjeu politique dans le contexte de la compétition marchande et son accès n'est pas égal. Il s'agit d'un avantage compétitif que de posséder quelque information sur les plus récentes technologies de production, par exemple. Les firmes ont intérêt à garder ces informations secrètes afin de profiter d'une longueur d'avance sur l'amélioration de leur moyen de production. D'ailleurs, le concept de compétition parfaite assume que les nouvelles technologies sont *immédiatement* implantées dans toutes firmes de sorte qu'aucune entreprise ne pourra profiter d'un avantage proféré par le développement et l'usage d'une nouvelle technologie, puisque celle-ci sera instantanément accessible à ses concurrents

(Botwinick, 2018). La théorie néoclassique de la compétition parfaite n'arrive donc pas à expliquer la concurrence réelle que les entreprises s'opposent en pratique, et qui les contraint à constamment rechercher un avantage en investissant dans le développement et l'adoption de nouvelles technologies de production.

Le concept ne prend pas en compte de l'aspect processuel de la production : la nouvelle technologie implique des coûts importants et prend un temps à être installée. Les firmes ne peuvent pas se permettre de se départir d'installations coûteuses peu de temps après leur adoption si la technologie utilisée devient désuète à la suite des développements réalisés par une entreprise concurrente. Autrement dit, les investissements importants font en sorte que les entreprises ne peuvent tout simplement pas se départir sur-le-champ des technologies récemment acquises, advenant le développement de nouvelles technologies – l'investissement récent doit d'abord être amorti, il ne peut être gaspillé.

Aussi, le capital n'est pas absolument fluide, contrairement à ce qu'affirme les néoclassiques. La compétition *réelle* crée et reproduit constamment des disparités technologiques et d'organisation de la production (*différentes conditions de production*), et donc nécessairement aussi des disparités de productivité et de profitabilité entre les entreprises qui sont en concurrence dans un même secteur. Comme nous le verrons plus loin, le capital doit être accumulé et *fixé* dans le processus de production, et ceci ne peut être adéquatement pris en compte par la théorie de la compétition parfaite qui conçoit le capital comme partagé adéquatement entre les entreprises (Botwinick, 2018).

Le paradigme économique institutionnaliste, quant à lui, se présente en critique de l'école néoclassique dominante. Les institutionnalistes prônent la réinsertion du champ de l'économie dans les sciences sociales et proposent une perspective évolutive et historique plutôt que strictement mécanique et idéale (Stillwell, 2012, p.212). Leur modèle est basé sur trois catégories institutionnelles fondamentales : le capital (représentation des facteurs de productions, firmes nationales et multinationales, etc.), le travail (principalement représenté par les syndicats), et l'État (entreprises d'État, banque centrale, infrastructures publiques, etc.). Les institutions de l'État, du capital et du travail n'ont pas les mêmes intérêts. Leurs relations sont donc nécessairement caractérisées par une lutte de pouvoir. L'interaction évolutive et politique de ces groupes institutionnels structure le champ de la science économique.

Il est tout de même possible de distinguer certains courants au sein de ce paradigme, selon l'objet étudié. Par exemple, John Commons s'est concentré sur l'interaction conflictuelle entre l'État légal et le

capitalisme, tandis que Gardiner Means s'est penché sur les processus décisionnels des nouvelles firmes appartenant à des actionnaires absents (Stillwell, 2012).

Le modèle théorique de John Kenneth Galbraith, pour sa part, est notamment formé de grandes corporations monopolistiques arrivant à produire leur propre part de marché. Ces corporations sont capables d'influencer les prix du marché et de modeler la demande selon les besoins de la production. Elles peuvent *planifier* le processus. Cependant, les oligopoles dépendent des biens et des services produits par les petites entreprises qui sont en compétition féroce les unes envers les autres pour vendre à ces grandes firmes. Le marché est alors constitué de deux types d'entreprises au pouvoir économique radicalement inégal : les grandes corporations planificatrices et les petites entreprises en compétition (Stillwell, 2012).

Selon Botwinick, les institutionnalistes reproduisent implicitement les erreurs théoriques des néoclassiques lorsqu'ils et elles décrivent ainsi un marché dualistique pour expliquer la persistance des inégalités. Plus précisément, il s'agit de la théorie de la compétition parfaite qui s'y retrouve : on sous-entend que la compétition parfaite n'est plus atteignable à l'ère des grandes corporations monopolistiques.

Par exemple, l'économiste Joseph Schumpeter (très souvent associé à l'école institutionnaliste) affirme qu'à l'ère des grandes corporations, le dynamisme entrepreneurial qui produit l'innovation s'érode. Selon lui, la vertu du système capitaliste se trouve dans sa capacité à mettre des entreprises en compétition, les forçant à innover pour survivre et croître. L'innovation qui sort de cette nécessité de survie est le moteur de progrès pour les sociétés capitalistes. Certaines entreprises ne peuvent survivre, elles sont dépassées et supplantées par les entreprises innovantes. Il s'agit du concept de « destruction créatrice », élaborer par Schumpeter (Stillwell, 2012, p.225). D'après son modèle, les entreprises monopolistiques ne vont pas risquer le jeu de la destruction créatrice. Elles vont plutôt tenter de se protéger de la compétition marchande de manière à reproduire leur existence, sans promouvoir l'innovation. Selon Botwinick, ce type de modèle théorique reproduit l'aspect idéaliste de la théorie de la compétition parfaite en construisant une analyse qui s'y oppose. Schumpeter admet que le système capitaliste a eu une phase historique de haute compétition, à travers laquelle l'innovation a pu amener les sociétés capitalistes à progresser grandement ; toutefois, cet effet bénéfique ne se retrouve pas à l'ère du capitalisme monopolistique.

Suivant ce modèle, les firmes monopolistiques bénéficient d'une compétition plus faible ou absente sur les prix et peuvent incidemment se permettre d'absorber de plus hauts salaires, voir une organisation

syndicale (Botwinick, 2018, p.7). Les petites entreprises restantes, qui sont souvent dépendantes de la demande des corporations planificatrices pour leurs ventes, existent sous une compétition féroce, ce qui tient leurs revenus bas et les forces à offrir des salaires bas et empêche l'organisation syndicale. C'est donc un marché du travail segmenté et une compétition imparfaite qui permettent ces différenciations de salaire et de condition de travail. C'est aussi cette structure qui explique l'existence généralisée de la précarité pour un grand segment du marché du travail.

Une telle vision du marché segmenté limite l'analyse des stratégies de lutte du mouvement ouvrier. Les employé•es des firmes ou industries qui ne bénéficient pas des avantages des monopoles seraient virtuellement incapables de faire des gains. Les entreprises de ce côté de la segmentation ne peuvent absorber le coût d'une augmentation salariale. L'organisation syndicale de ces firmes « périphériques » est alors à éviter.

Cette théorie s'est cependant vue contredite par les attaques néolibérales qui ont débuté dans les années 1980s. Il est effectivement devenu manifeste que les entreprises dites monopolistiques étaient elles aussi prises dans le jeu de la compétition mondiale pour l'investissement et le travail. De plus, des institutionnalistes ont dû admettre la possibilité pour certains secteurs industriels de passer du marché « périphérique » précaire vers le « centre » sécurisé sous la pression d'actions syndicales (Botwinick, 2018). Il s'agit de l'histoire des industries nord-américaines de la construction et du débardage portuaire. Ces secteurs qui n'avaient pas du tout les caractéristiques des grandes entreprises monopolistiques ont tout de même atteint des niveaux de sécurité d'emploi généralement associé à ces dernières grâce à une pression syndicale soutenue.

La théorie du marché segmenté sous-entend généralement une mobilité restreinte entre le centre et la périphérie pour les travailleur•euses. Cette thèse a aisément été réfutée par des études empiriques entreprises par des chercheur•euses du courant néoclassique. Leurs résultats pointent effectivement dans l'autre direction : il existe une mobilité des travailleur•euses à travers les barrières du marché segmenté (Botwinick, 2018).

Pour Botwinick (2018), l'élément fondamentalement problématique de ces deux théories est qu'elles procèdent d'une forme « d'idéalisme méthodologique ». À savoir qu'au lieu de produire une théorie qui explique un phénomène donné (ici la détermination des salaires), on établit une théorie qu'on tente ensuite d'identifier dans le monde réel. Cela signifie que la recherche a comme point de départ une idée

construite : la « compétition parfaite » (Botwinick, 2018 p.24). Cette posture méthodologique élimine la possibilité que la compétition *elle-même* puisse être la cause des inégalités. Or, c'est ce que Botwinick (2018) veut prouver.

Concrètement, le but de l'économiste est de proposer une alternative théorique à cet idéalisme afin de pouvoir avancer des stratégies de luttes qui évite le fatalisme des théories segmentalistes et institutionnalistes. Selon lui, l'analyse de la compétition capitaliste de Marx donne les bases nécessaires à l'élaboration d'un système théorique solide qui permet la variation des salaires et des conditions de travail sans nier l'importance des forces structurelles qui créent et encadrent cette variation. C'est-à-dire, qu'elle permet d'identifier les « *variations within limits* » (Botwinick, 2018 p.8).

### **1.1 Méthodologie et déroulement**

Pour affirmer nos hypothèses, nous débuterons notre travail en brossant le tableau du paradigme théorique canadien de la précarité de l'emploi. Les contributions de Leah Vosko et de Wayne Lewchuk seront plus particulièrement développées puisqu'elles synthétisent bien les forces et les faiblesses du courant. Vosko et Lewchuk ont chacun dirigé plusieurs recherches et ouvrages ayant pour thème central, la précarité de l'emploi, son évolution, ces causes et ces conséquences. Leurs travaux ont eu un impact décisif sur la pensée politique entourant l'emploi canadien contemporain. L'expertise de Vosko et Lewchuk a aussi été consulté à plusieurs reprises par différents milieux décisionnels canadiens.

Lewchuk a grandement contribué au projet de recherche collaboratif qu'est le *Poverty and Employment Precarity in Southern Ontario* (PEPSO). Des recherches coordonnées à travers le PEPSO sont régulièrement citer lors d'audiences parlementaires, tant au niveau fédéral qu'au gouvernement provincial en Ontario (PEPSO, 2024). L'*Employment Precarity Index* (EPI), un outil théorique développé par Lewchuk au sein du PEPSO, est couramment utilisé pour évaluer la précarité de différents milieux de travail et le rapport avec les enjeux de santé au travail (Premji, 2018). L'EPI a d'ailleurs été récemment mobilisé pour évaluer l'impact des caractéristiques d'emploi des travailleur•euses d'établissements de soins de longue durée et de résidences pour personnes âgées sur leur santé, pendant la pandémie de COVID-19, par des chercheurs et chercheuses de Statistiques Canada (Antonipillai et al. 2024).

Les travaux de Vosko sont eux aussi consultés et citer par différentes institutions décisionnelles Canadiennes. Elle détient, depuis 2017, une chaire de recherche du gouvernement fédéral canadien sur

« l'économie politique du sexe et du travail » (CRSH, 2021). Son expertise est aussi reconnue par le Conseil de recherche en science humaine (CRSH) du Canada qui l'a nommé lauréate du prix *Savoir* 2019 pour l'impact que sa recherche a eu sur l'élaboration de politique encadrant le marché du travail canadien. Récemment, Vosko a été consulté directement au sujet de la modernisation du *Code canadien du travail* (CRSH, 2019). Nous ne nous limiterons pas aux œuvres de Lewchuk et de Vosko, mais nous les apprécierons en tant que corpus fondamental pour le courant du paradigme de l'emploi précaire.

Nous avons fait choix de concentrer notre attention sur un corpus de texte publié majoritairement après la crise financière de 2008<sup>2</sup>. Les conséquences sociales, politiques et économiques de cet événement sont encore manifestes et elles ont une influence déterminante sur la théorisation de l'emploi canadien. Il importe de contrôler l'effet relatif de la crise en analysant plus particulièrement les recherches parues après coup.

Le second chapitre sera consacré à la présentation d'une alternative critique à la théorie de l'emploi précaire. Nous verrons d'abord comment la précarité de l'emploi est un enjeu de débat dans la littérature, et comment certaines études empiriques remettent en cause les affirmations d'un processus de précarisation nouveau. Nous étudierons ensuite les impératifs d'accumulation et de compétition dans le système capitaliste et de leur lien avec la reproduction des inégalités sur le marché du travail, avec Botwinick. Nous développerons sur le concept de compétition réelle avant de critiquer le caractère typologique de l'approche institutionnaliste qui sous-tend la théorie de l'emploi précaire canadienne.

Puis, au troisième chapitre, nous nous pencherons sur les logiques discriminatoires qui imprègnent la précarité de l'emploi. L'objectif sera de montrer que si les recherches du paradigme de l'emploi précaire soulèvent abondamment les enjeux de sexisme et de racisme liés à la précarité de l'emploi, elles n'arrivent pas à leur donner une explication profonde. Nous présenterons brièvement les approches d'ontologie sociale dialectique et intersectionnelle (McNally, 2017) – cette dernière étant largement utilisée par les théoricien•nes de l'emploi précaire pour expliquer les liens entre les différentes relations de pouvoir. Nous illustrerons la force de la perspective dialectique en élaborant sur l'histoire des inégalités de genres dans le marché du travail capitaliste et en montrant comment les rapports de classes et de genres se

---

<sup>2</sup> Exception faite de l'ouvrage *Precarious Employment* de Vosko, paru en 2006. Il s'agit d'un effort théorique séminal pour le paradigme de l'emploi précaire. Le livre est cité dans la grande majorité des recherches sur l'emploi précaire au Canada. Il est donc impossible de l'éviter.

profondément co-constitués et comment ils continuent de s'alimenter de manière interne. Pour se faire, nous ferons appel aux théories de la reproduction sociale telles qu'élaborer par Brenner et Ramas (2015).

Il sera ensuite question de *l'armée de réserve industrielle*. Ce concept, intégré dans le cadre théorique de Botwinick, permet une lecture intéressante des processus de reproduction des inégalités raciales qui se déroulent au-delà des lois et des institutions qui encadrent le marché du travail. Le chapitre se terminera avec un développement sur le travail immigrant et du marché du travail international. Nous verrons comment cette forme de travail peut servir d'image frappante et utile pour expliquer la fonction de la précarité dans le mode de production capitaliste.

Nous reviendrons enfin sur nos hypothèses et questions de départ avant de proposer quelques pistes de réflexion sur la conjoncture économique étrange dans laquelle les sociétés canadienne et québécoise se trouvent, à la sortie de la crise sanitaire de COVID-19.

## 2 LA THÉORIE DE L'EMPLOI PRÉCAIRE

Les théories canadiennes de l'emploi précaire s'insèrent dans la tradition de la *Canadian Political Economy* (CPE). La CPE est une école de pensée multidisciplinaire aux origines largement matérialistes. Cela signifie qu'elle considère les relations sociales comme formées par les relations de production et de reproduction de la société. Ces relations sont historiques et dynamiques, c'est-à-dire changeantes (Thomas et al., 2019, p.4). Une telle approche oblige une adaptation de la théorie face aux changements dans les relations sociales. À travers son développement, la CPE a su intégrer des perspectives féministes et intersectionnelles, afin de garder une vision holistique de l'économie politique. L'objectif est notamment d'éviter une conceptualisation trop succincte des classes économiques. Ainsi, la CPE considère que les relations économiques sont formées à travers les relations sociales de genre, de race et d'ethnicité, d'indigénéité, de capacité, d'âge, de citoyenneté, etc. Une méthode multidisciplinaire est alors nécessaire pour les approcher correctement (Thomas et al., 2019, p.5). Il est possible d'affirmer que les théories de l'emploi précaire sont formées à partir d'une perspective analogue. Elles sont le fruit d'un effort d'adaptation au regard de l'histoire récente du capitalisme et des théories récentes sur l'interrelation des différents rapports politiques.

Les contributions de Leah Vosko et Wayne Lewchuk, que nous allons étudier plus particulièrement, sont fondées sur une méthode articulant facteurs quantitatifs et qualitatifs. Une telle méthodologie permet d'identifier l'évolution des tendances générales sur l'emploi et de l'articuler avec l'expérience directe des conditions de travail. Par exemple, pour Vosko, si l'analyse statistique quantitative est importante afin de catégoriser la force de travail canadienne, elle est insuffisante pour rendre compte dans le détail des effets négatifs de la précarité sur la vie des individus. L'identification des pressions et des stressors du travail précaire nécessite une articulation des facteurs objectifs avec la subjectivité des travailleur•euses ; quelles formes de travail (facteurs objectifs) affectent les conditions de travail des travailleur•euses, et comment (facteurs subjectifs)? (Vosko, 2006, p.13)

Concrètement, il s'agit d'examiner les données sur la forme de l'emploi en les mettant en relation avec les différentes *dimensions* de l'emploi précaire. Les dimensions de la précarité sont des catégories construites par les auteur•es de ce courant afin d'élargir le concept d'emploi précaire. Elles sont constituées d'indicateurs objectifs et subjectifs. Chacun à leur façon, Vosko et Lewchuk conceptualisent et analysent l'emploi précaire à partir d'une mise en relation des *formes* objectives de la relation d'emploi avec les



différentes dimensions de la précarité. Les facteurs objectifs sont ceux qui ne proviennent pas directement de l'expérience vécue des travailleur•euses. Il s'agit principalement des différents types de relation d'emploi : temps plein ou temps partiel ; contractuel ou permanent ; nombre de lieux de travail ; nombre d'employeurs ; présence d'un syndicat ; etc. Les dimensions de la précarité font notamment référence à l'expérience directe des travailleur•euses : les différents niveaux de stress psychologiques et physiques signalés par les travailleur•euses, l'effort déployé pour rester employé tombent sous cette catégorie. Les autres facteurs qui forment les dimensions de la précarité comprennent le niveau de revenu, la syndicalisation et la présence ou l'absence de support familial ou social.

Un des objectifs fondamentaux derrière l'élargissement du concept de l'emploi précaire, pour Vosko, Lewchuk et leurs collègues, est de dépasser la dichotomie SER/NSER qui est largement reproduite au sein de la réflexion académique traditionnelle sur l'emploi précaire, ainsi que dans les politiques canadiennes du marché du travail. Les institutions canadiennes d'encadrement de l'emploi précaire tendent à s'appuyer sur une littérature qui conçoit la précarité de l'emploi comme étant le contraire de la SER. Le résultat est une conceptualisation d'emplois dits « atypiques ». Selon les auteur•es du paradigme de l'emploi précaire, il est nécessaire de dépasser cette dichotomie qui tend à occulter plusieurs dimensions de la précarité qui ne sont pas représentées dans les facteurs de *formes* d'emploi.

Cette posture méthodologique amène ces théoricien•es à réélaborer leur conception de l'emploi précaire canadien. L'emploi précaire au Canada reflète des dynamiques de « *continuity through change* » (Vosko, 2006, p.18) c'est-à-dire que la relation d'emploi fait partie d'un ensemble de relations sociales interalliées à travers l'histoire. Nous retrouvons ici la perspective de la CPE. Il s'agit de créer une théorie qui rend compte des forces historiques qui déterminent la vie sociale continuellement, sans pour autant les considérer comme statiques.

Le chapitre qui suit servira donc à dresser le portrait du courant canadien de la théorie de l'emploi précaire. Nous présenterons d'abord le fondement théorique du modèle à travers l'histoire de la *Standard Employment Relationship* canadienne. Nous verrons dans cette partie, comment la précarité de l'emploi est vécue de manière distincte selon les différentes localisations sociales dans lesquelles les travailleur•euses se trouvent. Nous examinerons ensuite plus directement les différentes dimensions de la précarité de l'emploi. Nous verrons notamment comment la tâche de l'évaluation de la précarité dans l'emploi se traduit, pour les auteur•es de ce courant, en un effort d'élargissement du concept d'emploi

précaire. Nous continuerons ensuite à explorer cette conceptualisation en étudiant des objets d'étude priorités par les chercheur•euses de la théorie de l'emploi précaire : les effets nocifs de l'emploi précaire sur la santé des travailleurs, ainsi que le travail précaire et les personnes issues de l'immigration. Nous avons choisi ces deux thèmes puisqu'ils nous permettront de continuer d'étayer les méthodes d'évaluation de la précarité et plus largement sur le concept lui-même. Enfin, nous analyserons les propositions politiques attachées aux études de cas et à la théorie générale de l'emploi précaire.

## **2.1 Histoire de la Standard Employment Relationship et féminisation des normes d'emploi**

La théorie de l'emploi précaire est souvent basée sur une certaine définition de ce qu'est une relation d'emploi normale, afin de la comparer aux différentes expériences d'emploi atypique ou précaire. Cette conceptualisation est effectuée à partir d'une analyse historique de ce qu'on nomme la *Standard Employment Relationship* (SER).

D'abord, Vosko rappelle que l'histoire du capitalisme canadien est largement caractérisée par la précarité de l'emploi. La précarité est la norme de la fin du XIXe siècle jusqu'à la deuxième moitié du XXe. C'est particulièrement le cas pour les travailleur•euses issu•es de l'immigration. Durant cette période, l'économie du Canada est encore fortement caractérisée par la logique coloniale. Selon Vosko, les politiques d'immigrations étaient, pour ainsi dire, les politiques d'encadrement du marché du travail de l'époque. Les formes d'emploi y varient beaucoup, mais elles ont une forte précarité en commun (Vosko, 2006, p.5). Puis, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une croissance économique sans précédent ainsi qu'une activité syndicale effervescente ont permis l'élaboration de politiques de protection d'emploi et d'encadrement du marché du travail. Le droit à la négociation collective est légiféré en même temps qu'une panoplie de règlementations du marché de travail. L'objectif est de permettre une nouvelle norme dans les relations de travail canadiennes : une carrière stable et suffisante pour subvenir au besoin d'une famille. L'idéal de la SER va au-delà d'un simple impératif de productivité ou de protection de l'emploi. Selon Vosko, il sert à former un autre modèle normatif : celui de la famille nucléaire constituée d'un père pourvoyeur et d'une mère responsable des soins du ménage (Vosko, 2006, p.7).

La SER se caractérise par un emploi sûr et permanent, à temps plein, une relation unique avec un seul employeur, un salaire suffisant pour subvenir au besoin d'une famille, un plan de retraite, un programme de formation permettant l'avancement et la promotion dans l'entreprise, le droit à l'organisation syndicale, et des programmes d'assurances (Lewchuk *et al.*, 2017, p.7).

Il est indéniable que la généralisation SER dans le monde du travail représente une véritable avancée pour la cause des travailleur•euses canadien•nes. Pour Vosko, elle a donné un caractère systématique aux ententes d'après-guerre – souvent placées sous le nom de « *New Deal* » – au sein du marché du travail canadien (Vosko, 2006, p.8). Toutefois, son fondement de reproduction de la cellule famille nucléaire en tant qu'institution produit des exclusions marquées. Les bénéfices et protections légales de la SER favorisent des emplois quasi exclusivement exercés par des hommes blancs citoyens, laissant les autres dans une situation de précarité (Vosko, 2006, p.6).

De cette façon, la SER cultive une notion de normalité dans la relation d'emploi qui vient nécessairement avec son contraire, son « *flipside* ». L'emploi précaire s'est rapidement manifesté comme l'antithèse de ce standard. L'application des premières lois sur l'assurance-emploi est une manifestation claire de ce phénomène d'exclusion. Vosko explique que ces lois faisaient non seulement la différence entre les hommes et les femmes (divisant les femmes entre travailleuses et mères/femmes au foyer), elles excluaient aussi une panoplie d'emplois traditionnellement assigné aux femmes et/ou aux personnes racisées ou issues de l'immigration (Vosko, 2006, p.8).

Dans *Managing the Margins*, Vosko (Vosko, 2010) propose une description du contexte institutionnel dans lequel la SER est advenue, au Canada et dans d'autres pays occidentaux. Par le fait même, elle développe l'idée selon laquelle la SER tend à reproduire certaines formes d'exclusions. La SER, véritable idéal type autour duquel les institutions de régulation de l'emploi et du marché du travail ont constitué leurs politiques, s'est construite à travers des normes préétablies concernant le genre et la citoyenneté.

Les normes qui fondent le genre peuvent être comprises comme faisant partie d'un « contrat de genre<sup>3</sup> ». Pour Vosko, le contrat de genre réfère aux bases normatives et matérielles par lesquelles les divisions de genre concernant le travail payé et impayé s'opèrent dans une société donnée et sur une période spécifique (Vosko, 2010, p.6). Il s'agit des conventions matérielles et légales encadrant la division du travail social selon le genre : quel travail est pratiqué par les hommes, quel travail est pratiqué par les femmes, et comment ces travaux sont rémunérés. Toutes sociétés, quelque soit l'époque, sont caractérisées par un certain contrat de genre spécifique.

---

<sup>3</sup> Traduction libre de : « *gender contract* ».

Le contrat de genre qui sous-tend la création de la SER en tant que force normative tient son origine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et atteint son apogée au tournant de la Seconde Guerre mondiale. Or, ce n'est pas par hasard que ledit contrat connaît une importance inégalée lors de l'avènement de la SER. Fondée sur les normes qui constituent ce contrat, la SER a participé à l'institution de ces normes. Les normes de genre déjà comprises dans le contrat de genre ont été renforcées par la SER. Parmi celles-ci se trouve le principe de l'homme pourvoyeur qui doit pratiquer un travail rémunéré dans la sphère publique afin de subvenir aux besoins de sa famille. La femme, assignée aux soins dans la sphère familiale, doit, pour sa part, performer gratuitement les tâches de reproduction sociale qui ont lieu dans le ménage, au privé. Vosko note que ce contrat assume que la reproduction quotidienne et intergénérationnelle de la force de travail se déroule à l'extérieur des lieux de travail productif et il tend à naturaliser le rôle des femmes en tant que soignantes (Vosko, 2010, p. 8-9).

Aussi, Vosko argue que la SER est basée sur une conception particulière de l'appartenance à une communauté. Les « limites de la citoyenneté<sup>4</sup> » font référence à l'ensemble de normes et de conventions légales qui déterminent les droits et les obligations des citoyen•nes d'un État-nation. Ce sont aussi ces limites qui définissent les conditions de la citoyenneté. L'auteure postule qu'au moment où la SER devient la norme au niveau de l'emploi, la nationalité est au centre des limites de la citoyenneté dans les pays occidentaux comme le Canada. En un mot, la condition principale pour avoir la citoyenneté et les droits qui viennent avec est, à cette époque, la nationalité. Or, le critère de la nationalité exclut les personnes en situation d'immigration de l'accès aux droits et statuts liés à la citoyenneté. Vosko affirme en ce sens que la SER a assimilé les formes d'exclusions de ce contrat spécifique de citoyenneté. Celles-ci comprennent des politiques qui avancent une hiérarchisation des droits selon la manière employée par les personnes concernées pour immigrer sur le territoire de l'État-nation, ainsi que des politiques mises en place explicitement pour exclure les immigrant•es des services publics. Du point de vue de l'emploi, la nationalité permet la permanence, l'accès à la SER, tandis que son manque mène directement à une forme impermanente et moins sécuritaire d'emploi (Vosko, 2010, p.10-11).

En explicitant les liens entre l'avènement de la SER comme convention normative de l'emploi au Canada, et le développement des normes historiques de genre et de la citoyenneté, Vosko fournit une explication de la persistance de certaines inégalités malgré l'effritement relatif de la SER. S'il y a une tendance forte à la précarisation des normes d'emploi depuis le tournant néolibéral, de fortes inégalités de genre et

---

<sup>4</sup> Traduction libre de : « *citizenship boundaries* ».

concernant la citoyenneté des travailleur•euses demeurent. Pour Vosko (2010), elles sont largement attribuables au contrat de genre et aux limites de la citoyenneté qui étaient hégémoniques au moment de la constitution de la SER. Si la SER perd en importance par rapport aux autres formes d'emploi, les formes d'exclusions héritées des contrats de genre et de citoyenneté persistent se perpétuent dans l'encadrement légale de l'emploi, du marché du travail et de l'emploi précaire.

Nous retrouvons ici une méthode d'analyse politique propre à l'approche institutionnaliste à travers la mobilisation du concept de « dépendance au sentier ». Ce dernier réfère à la persistance des formes et conventions comprises dans une institution et à la difficulté de déroger au « sentier » que ces formes produisent une fois instituées. Pour Irving et Zuckerman (1997), le concept informe que lorsqu'une organisation politique institue une décision, le coût d'un retour en arrière est élevé. Il s'en suit que plus une organisation se développe, plus l'institution des décisions passées est fermement installée et plus les coûts représentant un amendement radical augmentent. Aussi, les institutions et organisations en tant que corps politiques ont pour intérêt premier leur pérennité. Plus elles grandissent, plus l'effort interne consacré à la reproduction des organisations politiques se multiplie, et ce, sans considération quant à l'efficacité de leurs actions ou des normes qu'elles instituent.

Ainsi, les normes et conventions de la SER persistent dans la régulation du marché du travail et de l'emploi précaire à l'époque néolibérale, dans les pays comme le Canada. En plus d'être dépendantes des formes d'exclusions associées au contrat de genre et aux limites de citoyenneté, les institutions qui encadrent l'emploi précaire dépendent de la conception des normes que produit la SER. Ces institutions tendent à traiter l'emploi précaire comme les formes « contraire » du standard que représente la SER. Il y a, encore ici, un effet de la dépendance au sentier : les institutions qui encadrent l'emploi précaire s'inscrivent dans le cadre légal et normatif des institutions de la SER, qui les précèdent. Ce problème est à la base du militantisme des auteur•es du paradigme de l'emploi précaire pour une définition plus large du concept. Il faut, selon elles et eux, dépasser la dichotomie SER/NSER dans laquelle les institutions régulatrices sont prises et approcher la précarité de l'emploi avec une complexité multidimensionnelle adéquate.

Dans *Working Without Commitments*, Lewchuk, Clark et de Wolff (2011) amènent un peu plus de détail à l'histoire de la SER. Les auteur•es retracent la précarité de l'emploi jusqu'au début du capitalisme, notamment en réfléchissant en termes d'*engagement* dans la relation d'emploi. Ces auteur•es notent une forte insécurité dans les relations d'emploi du début du capitalisme ainsi qu'une résistance tout aussi forte

à son implantation. Ensuite, avec les débuts de l'État providence, on voit apparaître de plus grandes firmes, ce qui tend à faire advenir plus de SER. Les auteur•es constatent, à ce stade, une « *démarchandisation*<sup>5</sup> du travail » (Lewchuk *et al.*, 2011, p.42). La relation d'emploi est, pour ainsi dire, sortie des logiques marchandes par les politiques d'encadrement du marché du travail. Ce phénomène est lié, à un plus grand *engagement* de la part des employeur•euses dans les vies des employé•es et de ces dernier•ères envers l'entreprise pour laquelle iels travaillent. Ensuite, avec la croissance d'après-guerre et les fortes luttes syndicales, la loi canadienne sur les conventions collectives est adoptée et l'aide sociale keynésienne est instaurée comme politique ; établissant la SER en véritable norme (Lewchuk *et al.*, 2011).

Pour Lewchuk, Clark et de Wolff (2011), cela signifie qu'une grande partie des emplois canadiens sont, en quelques sortes, sorties des logiques du marché libre. Toutefois, ils et elles admettent comme Vosko que les politiques de la SER ne s'appliquent pas pour tous•tes les travailleur•euses. Les auteur•es distinguent, pour cette période, entre le premier et second marché du travail : le premier étant celui qui regroupe grossièrement les bénéficiaires de la SER et le second, les autres qui exercent un travail toujours *marchandisé* : les femmes salariées et les immigrant•es, par exemple (Lewchuk *et al.*, 2011, p.49). L'époque contemporaine, celle du néolibéralisme, est caractérisée par la destruction des politiques publiques permettant le SER, et donc d'une responsabilisation des individus. Cela a pour conséquence de ramener la marchandisation du travail, de saper l'engagement dans la relation d'emploi, puis de faire revenir les conditions précaires de travail du XIXe siècle (Lewchuk *et al.*, 2011, p.54).

Le concept d'engagement est central dans l'analyse historique de Lewchuk, Clark et de Wolff (2011). Il est directement lié au phénomène de marchandisation et démarchandisation de la relation d'emploi. Les politiques de la SER, en participant à la démarchandisation de l'emploi canadien, produisaient une relation d'engagement réciproque : les employeur•euses s'engageaient à pourvoir un emploi au salaire et des bénéfices sociaux suffisant pour subvenir au besoin d'une famille et les salarié•es restaient employé•es pour la même entreprise pendant de longues années. Il s'agit en fait du principe de la carrière qui est en jeu.

Les politiques néolibérales et l'accroissement de la compétition mondiale ont participé à l'effritement de la carrière en tant que représentation d'un engagement réciproque. En effet, le marché du travail canadien connaît, depuis le tournant néolibéral des années 1980, de grandes pressions provenant de

---

<sup>5</sup> Traduction libre de « *decommodification* ».

l'internationale. Les auteur•es citent, en ce sens, l'Accord de libre-échange nord-américain de 1994 (ALENA) qui a largement ouvert les marchés canadiens aux grandes corporations des États-Unis, ainsi que l'abrogation de législations protégeant le secteur manufacturier national, telle que le « *Pacte de l'auto* »<sup>6</sup> (Lewchuk *et al.*, 2011, p.19). Sous la pression de ces changements politiques importants, les entreprises ont changé leur point de vue sur l'engagement réciproque comprise dans la SER : elles ont cessé de le percevoir comme un vecteur de bénéfices à long terme pour le considérer dorénavant comme un coût intolérable à court terme (Lewchuk *et al.*, 2011, p.52). En un mot, les employeurs demandent plus d'engagement de la part des travailleur•euses, mais semblent réduire leur part d'engagement envers leurs employé•es (Lewchuk et Dassinger, 2016, p.143).

Tangiblement, l'effritement de l'engagement dans la relation d'emploi canadienne est perceptible à travers l'augmentation relative de *formes* alternatives d'emplois. Les auteur•es du paradigme étudié dans ce mémoire insistent sur le fait que pour évaluer la précarité dans l'emploi, il est nécessaire d'aller au-delà des facteurs de la forme d'emploi. Il importe, pour ces chercheur•euses de considérer les différentes *dimensions* de la précarité et de tâcher d'articuler l'expérience de ces aspects de la précarité avec les facteurs de formes de la relation d'emploi. Les facteurs de formes (nature contractuelle, temps plein/temps partiel, etc.) ne suffisent pas à englober la totalité de la réalité de l'emploi précaire. La réflexion générale sur l'emploi précaire débute néanmoins avec la constatation de l'effritement relatif de la SER et avec l'augmentation des formes moins permanentes et moins sécuritaires d'emploi. Bref, si les variables de formes sont insuffisantes, elles restent cruciales.

Selon Lewchuk *et al.* (2011), les deux dernières décennies du XXe siècle ont vu une plus rapide augmentation des emplois dits « non-standards » et moins permanents (emplois temps-partiel, à contrat, pourvu par une agence de placement, etc.) que des emplois de type SER. Pour Vosko, cette tendance indique un changement profond dans les rapports de pouvoir constituant l'emploi et oblige les chercheur•euses en relation de travail à réévaluer leur conception de l'emploi précaire (Vosko, 2009, p.10).

Selon Vidal et Tigges (2009), avant le tournant néolibéral décisif, les emplois les plus temporaires du marché du travail canadien étaient surtout utiles pour couvrir les fluctuations transitoires de demande de main-d'œuvre. Depuis, les emplois temporaires sont de plus en plus utilisés pour remplir des positions

---

<sup>6</sup> L'*Automotive Products Trade Agreement* (APTA), était un traité commercial entre le Canada et les États-Unis. Les tarifs douaniers étaient éliminés pour tous les produits du secteur automobile. En échange, les grands producteurs états-uniens garantissaient notamment un taux de production soutenu sur le territoire canadien. La politique fut abrogée suite à l'opposition de l'OMC, en 2001. À ce sujet, voir : Dimitry Anastakis (2005).

centrales pour les entreprises en recherche d'une force de travail plus flexible. Ainsi, au Canada, la prévalence d'emplois temps-plein et permanent est passée de 68% en 1989, à 64% en 2007 ; tandis que le nombre d'emploi temporaire (travailleur•euses autonomes, temps-partiel et temps-plein temporaire) a augmenté de 50% durant la même période. Grossièrement, ces formes temporaires d'emplois représenteraient depuis près d'un cinquième des emplois canadiens (Lewchuk *et al.*, 2011, p.12). Si la relation d'emploi standard permanente reste la forme majoritaire au Canada et ailleurs dans le monde occidental, il est évident pour les théoricien•es de l'emploi précaire qu'une nouvelle cohorte plus précaire monte significativement en importance.

L'économiste britannique Guy Standing (2011) théorise, pour sa part, la *fragmentation* de la classe traditionnelle des travailleur•euses et l'arrivée d'une nouvelle classe : le « précaire ». L'émergence d'un « précaire global » répond à la demande toujours grandissante du capitalisme pour la flexibilité de l'emploi et soumet les travailleur•euses à une adaptation constante aux aléas du marché et est une conséquence directe de la destruction relative de la SER (Standing, 2011, p.24). Autrement dit, elle est le produit de la mondialisation et de la « remarchandisation<sup>7</sup> » des relations d'emploi à l'ère du néolibéralisme. Les conditions d'aliénation et d'insécurité sont alors intensifiées pour les membres du précaire. Selon Standing, les personnes faisant partie du précaire se trouvent en dessous du *prolétariat* et du *salariat* en termes de conditions de vie. En ce sens, le prolétariat et le salariat bénéficient pour leur part d'une meilleure représentation syndicale, d'une multitude d'avantages sociaux et d'un revenu parfois constitué d'actions financières (exclusif au salariat). Ces trois grandes classes seraient à leur tour dominées par une élite de grands capitaux capable d'influencer les États ainsi que les marchés selon leurs désirs et leurs intérêts (Standing, 2011, p.7).

Nous ne considérons pas que Standing fasse directement partie du paradigme de l'emploi précaire que nous voulons étudier. Néanmoins, son travail est presque systématiquement cité par les auteur•es canadien•es de l'emploi précaire afin démontrer l'augmentation des relations d'emploi précaire à travers le monde et nous remarquons des similitudes théoriques dans la description typologique de la classe des travailleur•euses.

Jackson et Thomas (2017) ont une lecture similaire de l'avènement du néolibéralisme sur le marché du travail canadien. Les coupes dans les structures de régulation du marché du travail ont participé à la

---

<sup>7</sup> Traduction libre de « *recommodification* » qui signifie un retour à une prise en charge par les logiques du marché.



marchandisation intensifiée de la force de travail canadienne. Aussi, sous l'effet de cette nouvelle marchandisation et d'un mouvement syndical affaibli, l'économie canadienne semble avoir été frappée plus négativement par la crise de 2008 que par la récession du début des années 1980.

Pour Lewchuk (2013), la crise de 2008 a eu des impacts différents sur les travailleur•euses selon leur localisation sociale. Se basant sur des données recueillies auprès de travailleur•euses torontois•es, d'abord en 2005, puis en 2010 (après la récession), le chercheur compare les formes de relations d'emplois et démontre l'érosion du SER, désormais associée à la catégorie des travailleurs hommes, plus âgés. Si les hommes âgés ne semblent pas avoir eu de mal à trouver un emploi entre les deux collectes de données, ce changement leur aurait coûté leur sécurité traditionnelle d'emploi. Concrètement, Lewchuk révèle qu'en 2005, il existait une différence significative dans le taux de SER entre la catégorie des hommes âgés et celle plus large des femmes. En 2010, cette différence avait disparu. Pour l'auteur, cette tendance s'aligne avec la convergence du marché du travail vers la situation précaire vécue par les travailleuses, ce qui l'amène à parler d'un phénomène de « *féminisation* » du marché du travail, lequel a été théorisé par Vosko (2006) (Lewchuk, 2013, p.36).

Au paravant, Le concept de féminisation du marché du travail était d'abord mobilisé pour rendre compte de l'augmentation du nombre de femmes engagée dans une relation d'emploi salarié, suite à la Seconde Guerre mondiale. Pour Standing, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail était accompagnée de deux phénomènes importants : l'arrivée de nombreuses femmes dans des emplois traditionnellement occupés par des hommes, ainsi que l'augmentation rapide d'emplois ayant les caractéristiques du travail « féminin » - précarité, faible revenu, et peu de bénéfices statutaires (Standing, 2002, p.34). Le concept est aussi repris et nuancé par des auteur•es féministes. Armstrong (1996) avance notamment que bien qu'il y ait une augmentation du « travail de femme », cela ne signifie pas nécessairement que ces emplois soient strictement occupés par des femmes. En ce sens, une telle féminisation du marché du travail ne se traduit pas en une augmentation du niveau vie global des femmes. Il s'agit plutôt des conditions d'une grande partie de la force de travail « masculine » qui se sont détériorées pour rejoindre celle des femmes (Armstrong, 1996, p.30). Il y aurait ainsi un phénomène « *d'égalisation vers le bas* » au sein du marché du travail global et canadien (Lewchuk et al., 2011, p.96).

Vosko (2006) et Lewchuk et al. (2011) intègrent le concept de féminisation au sein d'une perspective féministe du marché du travail. Selon cette approche, le marché du travail est formé d'un ensemble

d'institutions qui existent à l'intersection de l'économie productive et reproductive (Lewchuk et *al.*, 2011). Autrement dit, cela signifie que pour étudier l'histoire du marché du travail il faut garder en tête que la production (au sens capitaliste de production de biens et de valeur) n'est séparée que théoriquement de la reproduction (au sens du travail de reproduction de la vie sociale et de la force de travail nécessaire à la production). En réalité, ces deux sphères font partie d'un *continuum* et ne peuvent exister l'un sans l'autre (Vosko, 2006, p.15). Dans les sociétés patriarcales, ce sont traditionnellement les femmes qui ont les responsabilités reproductives et les hommes qui prennent en charge le travail productif. Au Canada, cette division sociale du travail a été renforcée par les politiques de la SER. De fait, la SER n'était d'emblée pas combattue par les employeur•euses, notamment parce qu'elle représentait un bon compromis assurant la reproduction de la force de travail à la maison (Lewchuk et *al.*, 2011, p.79). Enfin, si la SER laisse des marques dans les conditions du marché du travail canadien, il est indéniable, pour les auteur•es du courant, qu'elle tend à s'effriter : « [...] *we are moving away from the household norm of one permanent secure wage earner (often a man) and one less permanent insecure wage earner (often a woman) towards an economy/society of households comprised of two earners in less permanent employment.* » (Lewchuk et *al.*, 2011, p.100).

Vosko (2009) et Lewchuk (2013) argumentent alors que les emplois traditionnellement assignés aux hommes dans une optique de carrière et suffisamment compensés pour subvenir au besoin d'une famille (fondés sur le modèle de la SER) sont graduellement détruits et remplacés par des emplois précaires et souvent associés au secteur des services. Ces nouveaux emplois, plus précaires, sont caractéristiques des emplois traditionnellement « féminins ». Il y a donc féminisation des *normes* de travail et non simplement des emplois (Vosko, 2009, p.197-198). Simplement, cela signifie qu'il y a une tendance vers la précarisation des normes et des conditions d'emplois poussées par le mouvement politique de libéralisation des marchés qui caractérise l'époque contemporaine. Comme Lewchuk le démontre concernant la Récession de 2008, il y a féminisation des normes d'emploi puisqu'une grande part de l'emploi canadien tend à se transformer de sorte que les conditions qui les constituent tendent à ressembler les conditions qui caractérisaient les emplois traditionnellement associés aux femmes et aux personnes issues de l'immigration.

En un mot, les théories de l'emploi précaire sont fondées sur l'histoire de la SER, son avènement et son effritement. Le concept de précarisation relative du marché du travail canadien rime souvent avec la dégradation de cet idéal d'emploi. Cependant, cela ne signifie pas que les chercheur•euses de cette

tendance prétendent que la SER est une norme pour le système capitaliste. Il s'agit précisément du contraire. Ils et elles considèrent largement que le contexte historique qui a permis la création de la SER est hautement spécifique : les Trente glorieuses sont une anomalie au regard de l'histoire du capitalisme (Lewchuk et al, 2017, p.5). En plaçant la SER dans son contexte historique et politique, les auteur•es de la théorie de l'emploi précaire peuvent évaluer l'évolution de l'emploi canadien ainsi que l'évolution de l'expérience de la précarité dans l'emploi, notamment selon les indicateurs de genre, d'âge, de citoyenneté et autres. C'est ainsi qu'ils et elles peuvent affirmer qu'il y a une féminisation des normes et des conditions de travail. Ils et elles peuvent aussi identifier comment la SER continue d'avoir des effets sur le marché du travail canadien, malgré son effritement relatif.

Vosko (2011) attribue la pérennité des inégalités de genre et liées à la citoyenneté à la persistance des normes issues du contrat de genre et des limites de la citoyenneté en place lors de la construction de la SER dans les politiques actuelles d'encadrement de l'emploi. Il s'agit du phénomène de la dépendance au chantier qui entre en jeu : les décideur•euses contemporain•es sont contraints à légiférer selon des normes et logiques instituées précédemment.

Pendant que le mouvement général de la précarisation de l'emploi à un certain effet d'uniformisation des conditions de travail vers le bas (tel qu'exprimé par le concept de féminisation des normes d'emploi), les modes d'exclusions qui ont constitués la SER persistes. Aussi, et de manière plus générale, la relation d'emploi est un phénomène hautement historique et contextuel qui est nécessairement modelé par d'autres relations sociales. Elle doit donc être étudié à la lumière des autres relations sociales historiques telles que les relations de genre, de race, de citoyenneté et autres. Ainsi, si la précarisation (ou remarchandisation) de la relation d'emploi est un mouvement généralisé à l'ensemble de la classe des travailleurs•euses canadienne, elle n'aura pas les mêmes effets sur toutes ses tranches. Il importe donc, pour les théoricien•es de ce paradigme, d'élaborer une définition large de l'emploi précaire afin d'inclure toutes ses expériences distinctes.

Finalement, la conception de l'histoire de l'emploi canadien – et plus largement occidental – nous informe sur l'approche analytique du paradigme de l'emploi précaire : l'approche institutionnaliste. De fait, dans cette représentation de l'histoire récente du capitalisme, ce sont les institutions – les normes, conventions, lois et pratiques légales qui expriment les forces de changements et de continuité. L'angle explicatif de leur théorie se trouve dans la force de détermination des institutions et des lois qui les constituent. De fait,

l'effritement de la SER (qui est en soi le produit d'institutions) est largement attribué à l'arrivée massive de politiques de libéralisation associée au mouvement néolibéral. Pour ce qui est de la persistance des inégalités de genre et en rapport à la citoyenneté, elle trouve sa cause dans la constitution de la SER. La SER a été construite dans un contexte particulier d'institution du genre (contrat de genre) et de la citoyenneté (limites de la citoyenneté).

## 2.2 Définitions et évaluation de la précarité

Le projet théorique des chercheur•euses du paradigme de l'emploi précaire est avant tout de redéfinir le concept de l'emploi précaire de manière à mettre de la lumière sur des aspects de la précarité occultés par les études précédentes ainsi que par les institutions canadiennes. Cela se traduit notamment en élaboration de différentes *dimensions* de la précarité de l'emploi qui vont pouvoir être articulées avec les facteurs de formes de l'insécurité d'emploi. L'objectif n'est donc pas simplement de remplacer le modèle théorique institutionnel qui définit la précarité de l'emploi à défaut de la SER et strictement en évaluant les facteurs de formes (nature contractuelle, temps partiel/temps plein, nombre d'employeurs, temporaire/permanent, etc.). Pour Vosko, Lewchuk et leurs collègues, ces facteurs sont insuffisants pour englober l'emploi précaire. Néanmoins, les formes atypiques de relation d'emploi peuvent avoir un effet sur la vie personnelle et communautaire des travailleur•euses ; il est donc nécessaire de les considérer dans l'analyse. Ainsi, il s'agit de bonifier cette perspective afin d'avoir une définition plus complète de l'emploi précaire pour mieux l'identifier sur le marché du travail et plus adéquatement évaluer son impact sur la vie des travailleur•euses.

Lewchuk et *al.* définissent l'emploi précaire ainsi : « *Precarious employment encompasses forms of work involving limited social benefits and statutory entitlements, job insecurity, low wages, and high risks of ill-health.* » (Lewchuk et *al.*, 2017) Afin d'identifier et d'évaluer la précarité de l'emploi, Vosko (2006) propose quatre *dimensions théoriques*: le niveau de certitude, la protection légale, le contrôle sur la relation (notamment à travers la représentation syndicale), et le revenu. Le niveau de *certitude* fait référence à la certitude relative de continuité de l'emploi et des bénéfices qui viennent avec l'emploi. Cette dimension est largement associée à la forme de la relation et sa nature contractuelle. Il faut toutefois considérer la certitude au-delà d'une seule relation d'emploi et la remettre dans l'expérience des travailleur•euses en faisant jouer les indicateurs d'*effort* à l'employabilité, par exemple. Nous verrons plus loin que Lewchuk a développé cette dimension afin de mieux évaluer les impacts de l'emploi précaire sur la santé. La *protection légale* fait référence à l'efficacité du régime légal encadrant les droits des travailleur•euses.

Troisièmement, le *contrôle* sur le procès de travail est en partie évalué par la présence d'organisation syndicale et de systèmes de grief. Il importe toutefois de prendre en compte les autres méthodes de contrôles et d'organisations extrasyndicales, utilisées notamment par les travailleur•euses en situation de précarité. Enfin, la dimension du *revenu* ne comprend pas simplement le taux horaire de l'employé•e. Elle est formée d'un ensemble d'indicateurs analysés comparativement : salaire horaire, salaire annuel, assurance salariale, transferts gouvernementaux, etc. (Vosko, 2006, p.31-32)

Vosko (2006) précise que ces dimensions sont formées par le contexte social – à savoir, les logiques discriminatoires de sexisme, de racisme, concernant le statut d'immigration – dans lequel la relation d'emploi existe nécessairement. La dimension de protection légale est, en ce sens un exemple frappant de cette nécessité de contextualisation. Le cadre légal canadien varie grandement au Canada selon la situation de citoyenneté des individus. Les dimensions de revenu et de certitude doivent elles aussi être analysées au regard de ces dynamiques de racisme et de sexisme qui persistent au Canada et plus largement en Occident. Par exemple, les personnes socialisées femmes ont généralement plus de responsabilités domestiques, ce qui en pousse plusieurs à passer d'un emploi à temps partiel, pauvrement rémunéré à un autre. Les dimensions sont aussi structurées par le contexte industriel et occupationnel de l'emploi. Il importe donc d'observer la manière avec laquelle les tendances économiques d'une industrie, d'un secteur ou d'une occupation donnée tendent à influencer l'expérience des différentes dimensions de la précarité (Vosko, 2006, p.34).

Notons au passage que cette contextualisation sociale contribue à l'angle explicatif de la théorie de l'emploi précaire. En cohérence avec la tradition académique de la CPE, la relation d'emploi doit être placée en rapport avec les autres relations sociales qui constituent la société canadienne. Une telle mise en contexte permet de trouver des pistes d'explications quant à la prévalence de certaines populations en situation de précarité – du moins elle permet d'identifier quelle population est plus ou moins touchée. Comme l'histoire de la SER doit être expliquée en rapport avec les formes institutionnelles de genre et de citoyenneté dominantes au moment de sa création, la relation d'emploi précaire et ses dimensions doivent être décrites en fonction des autres dynamiques de pouvoirs qui persistent dans la société canadienne. En ce sens, les auteur•es du paradigme empruntent largement une perspective *intersectionnelle*. La description de la précarité de l'emploi et l'interaction des dimensions qui la constitue avec les facteurs de formes doivent être observées selon la *localisation sociale* des travailleur•euses concerné•es par l'étude.

Nous développerons cet aspect de la théorie de l'emploi précaire dans la sous-section 1.4 du présent chapitre.

La manière par laquelle les chercheur•euses évaluent la précarité d'emploi nous informe grandement sur leur définition théorique de l'emploi précaire. De plus, l'enjeu de l'évaluation du niveau de précarité qui progresse dans le marché du travail fait polémique au sein des économistes contemporain•es. Les auteur•es de la théorie de la précarisation utilise souvent ces débats pour positionner leur conception de la relation d'emploi précaire.

Dans un article important, Lewchuk (2017) entre directement en dialogue avec quelques-unes des critiques adressées à son modèle. Il tente de répondre autant à l'idée que la précarité est la forme normale du travail capitaliste qu'à celle qui affirme que les statistiques officielles de l'OCDE ne dénotent pas de changement radical dans la forme du travail. Le chercheur avance que les données officielles mobilisées par les critiques sont basées sur des indicateurs plutôt pauvres. Les sondages utilisés pour dégager ces données sur l'emploi des pays de l'OCDE sont autodéclarés et construits de questions binaires. Pour Lewchuk, le problème avec les questions binaires (produisant généralement une réponse en « oui » ou « non ») est l'impossibilité pour les personnes sondées de répondre avec quelque nuance. Or, l'analyse de la précarité d'emploi demande une plus grande complexité. Il ne s'agit pas de simplement de déterminer si une telle relation d'emploi est précaire ou non ; l'objectif est de dépasser la dichotomie SER/NSER. Lewchuk (2017) imagine plutôt la précarité comme étant sur un spectre avec à une extrémité l'emploi standard sécuritaire et à l'autre l'emploi précaire.

Étant donné le manque de finesse des outils de récolte de données de ces études, certains emplois paraissent « permanents » aux yeux des personnes qui en font l'expérience, mais lorsqu'analysés à travers un outil de mesure plus sophistiqué, ils sont découverts comme ayant des caractéristiques d'emplois « temporaires », par exemple. Selon Lewchuk (2017), il est nécessaire de complexifier la méthode de collecte de donnée de manière à l'adapter à la complexité apparente de l'objet étudié. Aussi, si les caractéristiques de l'emploi précaire ne peuvent être complètement réunis sous la dichotomie de SER/NSER, elle ne saurait être adéquatement cernée par les personnes qui en font l'expérience. Il importe donc d'utiliser une méthode qui multiplie les questions de sondages afin d'amener plus de détails aux relations d'emplois étudiées et contrôler le biais autodéclaratif.

Pour ce faire, Lewchuk (2017) présente son « *Employment Precarity Index* » (EPI) qui multiplie les indicateurs de sécurité d'emploi afin d'éviter ce biais. Pour prouver la force de son indicateur, Lewchuk le compare avec l'indicateur plus simple de la forme de l'emploi : temporaire; permanent temps plein; permanent temps partiel. Un peu plus de 28% des répondants aux questionnaires de Lewchuk ont obtenu un résultat relativement élevé sur l'EPI malgré avoir affirmé être dans une relation permanente et stable d'emploi (Lewchuk, 2017, p.412). Il est donc nécessaire de conceptualiser la précarité de l'emploi à l'aide de plusieurs dimensions qui sont à leur tour érigées sur plusieurs indicateurs. La division de la précarité de l'emploi en plusieurs dimensions permet aussi de cerner quelles sont les dimensions qui ont des effets nocifs sur la vie des travailleurs•euses, pour ensuite pouvoir proposer avec précision des réformes législatives.

L'EPI sert à évaluer le niveau de précarité de différentes relations d'emploi. Chaque dimension (incertitude, effort et support) est divisée en combinaisons d'indicateurs. Ceux-ci prennent la forme de questions posées aux groupes de travailleur•euses étudié•es. Les questions sont construites de manière à contrôler le biais des questionnaires auto-déclarés utilisés par les institutions de statistiques traditionnelles. Il est aussi important d'avoir une multitude de questions précises puisque l'objectif est de construire un *index* sous la forme de pointage. Chaque indicateur représente un poids identique dans l'EPI. Un pointage de 0 à 95 (0 représentant un niveau nul de précarité et 95 un niveau extrême) est alors produit pour chaque indicateur, puis l'index est le résultat de la moyenne des trois. L'index final permet enfin de catégoriser la relation d'emploi dans l'une de ces quatre catégories égales : sécuritaire, stable, vulnérable et précaire. Le questionnaire de l'EPI est posé en parallèle avec un questionnaire autodéclaré plus classique sur la forme de l'emploi. L'objectif est le même qu'avec le modèle théorique de Vosko (2006) : l'articulation des dimensions de la précarité avec les différentes formes objectives de l'emploi (Lewchuk, 2017, p. 409-410).

Dans un effort de conceptualisation de l'emploi précaire, Vosko (2006) fait similairement une courte critique de certains rapports gouvernementaux canadiens. En 1976, le rapport *People and Jobs* remarque des changements démographiques dans la force de travail canadienne. Il s'agit principalement de l'arrivée des femmes mariées sur le marché du travail. Le rapport note qu'un seul salaire n'est plus suffisant pour subvenir à la reproduction d'une cellule familiale. Les Canadiennes s'engagent alors dans des emplois salariés qui viennent avec des conditions de travail différentes que celles des hommes. En 1990, *Good Jobs, Bad Jobs : Employment in the Service Economy* identifie une polarisation dans le marché du travail. La croissance de formes non standards d'emploi produit, selon ce rapport, l'émergence de la dichotomie

« *good jobs/bad jobs* » dans l'emploi canadien. Puis, en 1997, un nouveau rapport raffine cette dichotomie persistante. Les chercheur•euses notent que même la catégorie « *good job* » semble se précariser (Vosko, 2006, p.10-11).

Ces rapports de recherche associent la montée de la précarité de l'emploi au déclin relatif des formes de travail « normales » de type SER (temps-plein, permanent, employeur unique, etc.). Si cette association n'est pas fautive en soi, Vosko (2006) affirme qu'elle reproduit une dichotomie théorique qui est nocive à une exploration adéquate de l'emploi précaire. Les données de Statistique Canada, basées sur la conception de la SER, tendent à cultiver cette dichotomie entre les formes normales de l'emploi et leur contraire. Pour Vosko et Lewchuk, l'emploi précaire n'est pas simplement défini par sa forme en rapport à la norme établi par la SER. Une conception rigoureuse de l'emploi précaire doit dépasser cette dichotomie (Vosko, 2006, p.12). L'objectif n'est pas de rejeter les interrogations quant à la forme des emplois, mais plutôt de tenter de les articuler avec les dimensions de l'emploi précaire.

À cet effet, Vosko (2006) propose une typologie des différentes formes d'emplois. Il s'agit de catégoriser et sous catégoriser les emplois selon leur forme de relation : salarié•e ou travailleur•euse autonome ; salarié•e temps plein ou temps partiel ; travailleur•euse autonome seul•es ou avec employé•es ; etc. Ces données statistiques et de nature objective sont ensuite articulées avec les différentes dimensions de la précarité : certitude de l'emploi, efficacité des régulations ; contrôle sur le procès de travail, et revenus. Les facteurs de la précarité d'emploi ne sont pas strictement *objectifs* à la manière que les indicateurs de forme de relation de travail le sont. Par exemple, la certitude de l'emploi fait non seulement référence au caractère fragile de certains contrats, mais aussi à l'*effort* que les travailleur•euses dépensent à s'assurer d'être employé•es (Vosko, 2006, p.30).

Aussi, l'exploration des différentes expériences des individus en situation de précarité est, selon Vosko (2006), pertinente à la politisation du phénomène. Par exemple, si l'on s'attarde à l'efficacité des régulations du marché du travail, il n'est pas suffisant de considérer la présence de réglementation au niveau provincial et fédéral. Il importe d'agencer l'analyse objective de la loi avec l'expérience des travailleur•euses selon leur contexte politique et occupationnel. Par exemple, les lois encadrant le marché du travail ne s'appliquent pas de la même façon selon le statut migratoire des travailleur•euses. Il importe, de plus de sonder directement les personnes dans leur contexte social afin de pouvoir évaluer si les cadres légaux sont adaptées aux différentes expressions de la précarité. En ce sens, chaque dimension de la



précarité s'exprime de manières différentes selon la position sociale – c'est-à-dire au sein des différents systèmes discriminatoires et politiques qui peuvent se recouper à la manière d'une intersection – et l'occupation (Vosko, 2006, p.13).

Voilà l'effort et l'intérêt derrière le travail théorique des auteur•es canadien•es de l'emploi précaire : la systématisation des expériences de la précarité avec les différentes formes d'emploi afin d'élargir le concept. Si ces chercheur•euses font souvent référence à l'idée d'un marché du travail segmenté, c'est plus pour faire référence à l'histoire de la SER canadienne que pour décrire la situation contemporaine de l'emploi. Il est donc injuste d'associer directement leur contribution avec les tenant•es du marché segmenté ou avec les monopolistes critiqués par Botwinick. Les auteur•es de l'emploi précaire cherchent précisément à dépasser cette fausse dichotomie en complexifiant leur analyse de la précarité et de l'emploi.

Une définition plus large de l'emploi précaire permet d'étudier l'insécurité et les risques en santé dans toutes les formes d'emploi, et non seulement pour les emplois incertains au sens de la dichotomie traditionnellement établie par la norme de la SER (Vosko, 2006, p.33). Selon les auteur•es, il est particulièrement important d'élargir de la sorte le concept puisque la précarisation et l'intensification tendancielle de l'époque néolibérale produisent plus de risque pour la santé et la sécurité des travailleur•euses.

### **2.3 Emploi précaire et santé au travail**

Pour Lewchuk et *al.* (2011), le lien entre l'emploi précaire et mauvaise santé tarde à être établi rigoureusement au Canada. Les résultats des recherches empiriques varient grandement. Cette lacune peut d'abord être attribuée aux limites de la collecte de donnée effectuée par Statistique Canada. L'institution compile seulement les accidents et maladies liées à l'emploi lorsqu'une plainte est déposée et qu'une compensation est versée à la victime. Smith (2018) estime que seulement 60% des accidents et maladies réels sont comptabilisés.

À un niveau plus théorique, Lewchuk et *al.* (2011). affirment que le problème provient d'une mauvaise conception de l'emploi précaire. Pour démontrer cette lacune théorique, il propose une réflexion sur la notion d' « *employment strain* ». Le concept fait référence à l'ensemble des *pressions* qu'un emploi précaire peut avoir sur les travailleur•euses et leur corps. L'*employment strain* est divisé en trois catégories

principales qui sont ensuite divisées en plusieurs indicateurs utiles à l'analyse du niveau de précarité avec l'EPI. La première dimension fait référence à l'*incertitude* de l'emploi. Il s'agit ici d'évaluer le niveau de contrôle de l'employé•e sur son horaire de travail, son revenu, la possibilité d'être employé dans le futur, ainsi que ses revenus et ses conditions de travail (Lewchuk et al., 2011, p. 27).

L'*effort* renvoie à l'énergie déployée pour garder une bonne relation avec l'employeur afin de garder son emploi et d'avoir de bonnes références lorsqu'il est temps de changer d'emploi. Cette catégorie comprend aussi l'effort lié à la recherche d'emploi et celle qui est utilisée pour articuler plusieurs relations d'emploi ainsi que plusieurs lieux de travail simultanément (Lewchuk et al., 2011, p.72).

Puis, le *support* représente le niveau d'appui provenant de différents groupes entourant les travailleur•euses. Par exemple, le support monétaire d'un•e partenaire amoureux•euse ou de la famille, la représentation d'un syndicat, etc. (Lewchuk et al., 2011, p.72) Notons que cette dernière dimension est considérée comme un facteur de réduction de la pression qu'un emploi précaire possède sur les individus. Elle représente un potentiel de diminution des effets nocifs canalisés par les deux autres dimensions.

Chacune des dimensions peut indépendamment influencer le niveau de précarité d'un emploi donné, ainsi que son effet sur la santé (Lewchuk et al., 2011, p.30). Un emploi peut être, selon la dimension de l'incertitude, à un niveau modéré de précarité, mais lorsqu'on observe les indicateurs d'effort et de support, le même emploi peut apparaître comme fortement précaire. Les résultats de la recherche de Lewchuk et al. sur la force de travail de la région de Toronto appuient précisément cette distinction. Leurs données démontrent que la dimension de l'incertitude n'affecte pas directement la santé des travailleur•euses, tandis que le niveau d'effort et de support la fait grandement varier. Plus précisément, les relations d'emploi caractérisées par un haut taux d'effort sont systématiquement associées avec une santé plus pauvre ; tandis que les relations avec un haut taux de support sont constamment liées à une meilleure santé, et ce peu importe le niveau d'incertitude (Lewchuk et al., 2011, p.141). La dimension de l'incertitude, certes fondamentale pour l'évaluation de l'emploi précaire, n'est toutefois pas suffisante à elle seule. Bref, ces résultats suggèrent que la catégorie de la précarité de l'emploi ne doit pas être simplement basée sur des indicateurs d'incertitude ou de formes de relation.

L'objet de la santé et de la sécurité au travail est fondamental pour l'analyse de l'emploi précaire. Il peut être autant considéré comme un effet de la précarité de l'emploi que comme un indicateur. Pour Vosko (2006), il s'agit d'une *composante* de l'emploi précaire. Elle le définit la catégorie comme comprenant les

relations d'emplois caractérisées par l'insécurité, des bénéfices sociaux et statutaires limités, un faible revenu et un risque élevé de problème de santé dû au travail. La présence de risque de blessures et d'un taux élevé de stress peut faire en sorte qu'une relation d'emploi autrement « sécurisée », du type SER, soit qualifiée de précaire. Parallèlement, l'augmentation des dangers et des stressés au travail peut être le résultat de sa précarisation.

Premji (2018) argumente en ce sens. Elle soutient que les impératifs capitalistes contemporains qui poussent les patron•nes à maximiser les profits pour leurs actionnaires, couper dans les coûts et externaliser les risques tendent à avoir des impacts négatifs sur la santé des travailleur•euses. Les institutions du néolibéralisme responsabilisent les individus dans leur rapport avec la sécurité au travail au profit des entreprises privées. Le capitalisme contemporain est le décor d'un inégal jeu de souque à la corde entre le profit des entreprises et la sécurité des employé•es. La santé et la sécurité au travail sont « mises en jeu » par l'effort constant du capitalisme envers les droits des travailleur•euses et les conditions de leur travail. Il s'agit d'un enjeu de la lutte syndicale traditionnelle : la santé et la sécurité des travailleur•euses doivent être débattues à l'occasion de la négociation collective (King, 2018, p.54).

Il y a une certaine explication de la persistance de la précarité d'emploi dans cette conception de la santé en tant qu'enjeu de lutte à l'ère du néolibéralisme. La dérégulation du marché de l'emploi permet aux propriétaires d'entreprises de mettre de la pression sur les travailleur•euses, de manière à remettre les conditions de travail (par exemple : la santé et la sécurité au travail) « en jeu ». Il s'agit de la *remarchandisation* de la relation d'emploi qui est à l'œuvre. Les politiques néolibérales d'ouvertures des frontières économiques ont augmenté la pression provenant de la compétition internationale sur les entreprises locales ; et les politiques de libéralisation du marché de l'emploi ont permis aux entrepreneur•euses de transférer cette pression sur les travailleur•euses. Le principe de la marchandisation de la relation de l'emploi tient sa cause dans les institutions du néolibéralisme. Ce sont les *politiques* de libéralisation de l'économie qui tendent à précariser les relations d'emploi et exposent la sécurité et la santé au travail aux aléas du marché. Nous retrouvons ici la perspective institutionnaliste.

#### **2.4 Perspective intersectionnelle et travail immigrant**

Pour les théoricien•nes canadien•nes de l'emploi précaire, il importe d'élaborer un modèle qui met en relation les données objectives de formes de la relation d'emploi (nature contractuelle de l'emploi, temps plein ou temps partiel, nombre d'employeurs, etc.) et les dimensions de la précarité d'emploi. Ces

dimensions varient selon l'objet de recherche de l'auteur•e : pour Lewchuk et *al.* (2011) qui s'intéressent particulièrement aux impacts sur la santé, il s'agit de la certitude, de l'effort et du support ; pour Vosko (2006) c'est le niveau de certitude, la protection légale, le contrôle sur la relation et le revenu.

Selon Vosko, Lewchuk et leurs collègues, une telle articulation permet de transcender l'aspect statique du modèle analytique de la SER et son « *flipside* ». En cohérence avec la perspective de la CPE, elle permet une analyse évolutive, qui laisse place aux changements dans les relations sociales. Aussi, et ce point est crucial, ce modèle rend possible l'examen de la précarité selon les variables de la « race », du genre, du statut migratoire, et selon les contextes occupationnel et industriel. En fait, ces deux catégories de variables (les « locations sociales » et le contexte macroéconomique) sont en relation étroite. Vosko explique que les changements économiques, les tendances que les industries et les différentes occupations connaissent dans l'histoire constituent un contexte aux relations sociales de genre et de « race », ainsi qu'au statut d'immigration des travailleur•euses (Vosko, 2006, p.45). La persistance des inégalités de genre et concernant la citoyenneté sur le marché du travail est largement attribuée aux formes d'exclusions héritées par les institutions d'encadrement de l'emploi lors de la constitution de la SER en tant que force normative. Les causes sont ultimement institutionnelles et législatives. Au sein du marché du travail canadien, le racisme (qui s'exprime notamment en discrimination envers les personnes issues de l'immigration) et le sexisme sont un legs de l'histoire des institutions de régulation de l'économie.

Il importe pour les tenant•es de la théorie de l'emploi précaire d'élaborer une méthodologie multidisciplinaire et intersectionnelle afin d'aborder l'effet des aléas du marché du travail sur les travailleur•euses dans leur contexte social. Pour Vosko et Lewchuk<sup>8</sup>, cela signifie d'inscrire l'analyse au sein de l'histoire de la précarisation comprise comme la « féminisation » des normes d'emploi ou des conditions du marché du travail. La féminisation du marché du travail fait largement référence à la transformation des conditions de travail générales pour ressembler de plus en plus aux conditions de travail généralement associées aux emplois traditionnellement féminin. En ce sens, l'effritement de la SER et la marchandisation de la relation d'emploi canadienne peuvent être perçues comme la féminisation des normes de l'emploi, en cohérence avec l'augmentation relative des emplois de l'industrie de service.

Or, les politiques de la SER n'excluent pas seulement les personnes assignées femmes. La précarité de l'emploi n'était pas une réalité exclusive à celles-ci, avant et pendant la grande croissance des Trente

---

<sup>8</sup> À noter que sur le thème de la féminisation du marché du travail, Lewchuk fait directement référence au concept de Vosko.

glorieuses caractérisées par l'avènement de la SER. Tendanciellement, les personnes racisées, ainsi que les personnes issues de l'immigration ne sont pas touchées par les avantages de la SER. Ainsi, pour Vosko, une approche fondée sur le concept analytique de féminisation des normes d'emploi doit avoir une attention marquée pour les locations sociales à l'intersection du genre, de la « race » et de la citoyenneté, puisque le marché du travail est largement inégal selon ces variables (Vosko, 2006, p.46-47).

De plus, la SER s'est construite dans le contexte d'un contrat de genre désavantageux pour les femmes, ainsi qu'en fonction d'une certaine conception de la nationalité en tant que condition de la citoyenneté. Toutes les formes de régulation du marché du travail, de l'emploi, de l'emploi précaire, ainsi que les politiques d'aide à l'emploi sont empreintes du « contrat de genre » et des « limites de la citoyenneté » hégémoniques au moment de l'institution de la SER (Vosko, 2011).

Étant donné la persistance du sexisme, du racisme et de la discrimination envers les immigrants au sein des institutions canadiennes et plus largement au sein de la société, les personnes se retrouvant à l'intersection de ces relations de pouvoir sont hautement désavantagées face aux mouvements de l'économie. Plus précisément, les personnes socialisées femme de couleur et issue de l'immigration seront plus gravement touchées par une crise économique. Par exemple : les personnes socialisées femmes ont plus de responsabilités domestiques au foyer, ce qui limite leurs opportunités d'emploi. Les personnes de couleurs continuent d'être victimes de discrimination à l'embauche et les personnes immigrantes ont des limites d'employabilité plus grandes que les autres. Les personnes se trouvant dans cette situation sociale doivent faire face aux caprices de l'économie avec des limites plus importantes que les hommes blancs citoyens : ceux-ci ont généralement une charge domestique moindre, ne connaissent pas de discrimination à l'embauche et ont plus de droits en tant que travailleurs citoyens (Vosko, 2011, p.46).

Nous retrouvons ici les traces de l'histoire de la SER. Cette dernière avait comme but de normaliser l'institution de la famille nucléaire avec, en son centre, l'homme pourvoyeur et sa carrière. De cette façon, malgré l'effritement relatif du modèle normatif en tant que tel, les marques d'exclusions qui sont venues avec l'avènement de la SER persistent et continuent de structurer le marché du travail canadien. Même si sa prévalence est remise en question statistiquement, la SER, en tant qu'ensemble d'institutions et de politiques publiques, continue d'avoir un impact sur les marchés et les relations d'emploi contemporaines. Même si les politiques d'encadrement du travail sont modifiées, elles portent toujours la marque des politiques et des contextes dans lequel elles ont été créées précédemment. Suivant le principe de la

dépendance au sentier, les politiques contemporaines de régulations de l'emploi et des marchés reproduisent les logiques discriminatoires contextuelles à l'avènement de la SER. C'est pourquoi il est crucial pour les auteur•es de l'emploi précaire d'avoir une posture théorique sensible à ces enjeux.

Shakya et Premji se penchent directement sur l'expérience des personnes désavantagées sur le marché du travail canadien. Leur recherche est basée sur des entrevues longues avec 30 femmes racisées installées au Canada depuis au moins deux ans et qui participaient activement au marché du travail au moment de l'entrevue. Les auteures partent du postulat que les femmes racisées et issues de l'immigration font l'expérience des pires conditions de travail sur le marché du travail canadien. Cette catégorie de travailleuses se trouvant à l'intersection des relations désavantageuses du genre, de la « race » et de la citoyenneté est beaucoup plus représentée dans les emplois précaires (Shakya et Premji, 2017, p. 20). 43% des travailleuses se trouvant à ces locations sociales ont une relation d'emploi précaire, contre 26% pour les hommes blancs qui ne sont pas issus de l'immigration (Noack et Vosko, 2011).

Shakya et Premji (2017) nous expliquent que ces femmes font face à des barrières, autant sur le marché du travail qu'au foyer, et ce, avant même d'entrer dans quelque relation d'emploi. Sur le marché du travail, ces barrières se traduisent notamment en reconnaissance limitée de l'éducation obtenue à l'extérieur du Canada. Souvent, elles font aussi l'expérience de barrière de langage. Une barrière de communication s'ajoute au manque d'information quant aux services sociaux d'aide à l'employabilité ainsi qu'à un accès généralement plus difficile aux opportunités d'emplois. Dans le contexte du foyer, ces personnes sont généralement responsables de lourdes charges domestiques difficiles à partager avec la famille « élargie » puisqu'elle se trouve très souvent hors du pays. Elles doivent aussi faire avec un manque d'accès à des services de gardiennage abordable, ce qui rend la charge domestique plus lourde

D'après Shakya et Premji (2017), les femmes faisant partie de cette catégorie sont, non seulement surreprésentées dans les relations précaires d'emploi, mais elles font l'expérience de la précarité de l'emploi de manière particulière en fonction de leur location sociale. Par exemple : plusieurs femmes doivent effectivement accepter des horaires atypiques de soir afin de rester disponible le reste de la journée pour remplir leurs responsabilités domestiques. Sachant que les femmes racisées sont statistiquement plus souvent victimes de crimes violents, il est possible d'affirmer que l'expérience de la précarité de l'emploi à l'intersection des relations désavantageuses du genre et de la race peut se manifester par une peur et un risque accru au retour du travail.

Enfin, après avoir analysé les données récoltées en entrevue, les auteures affirment qu'il y a une cause commune à ces différentes expériences de la précarité. La cause première se trouve, selon elles, dans les lois encadrant le marché du travail canadien. Elles argumentent que la législation échoue à comprendre la réalité de la force de travail immigrante au Canada, et ne peut donc pas les aider à surmonter les inégalités de genre et de race qui persistent dans la société canadienne. Shakya et Premji (2017) ajoutent que ces législations sont toujours empreintes de biais discriminatoire envers les personnes non blanches et non-hommes. Ainsi, malgré la diversité d'expérience, les auteures peuvent affirmer que la persistance du caractère discriminatoire des lois canadiennes remontant à la création de la SER participe à garder l'ensemble des personnes se trouvant à l'intersection des relations de genre, de race et d'immigration. Nous retrouvons ici la référence aux marques historiques du modèle d'emploi de la SER.

Dans « *Sacrificing the Family for the Family* », Mendiburo et al. (2017) se penchent sur le *Programme des travailleurs agricoles saisonniers* (PTAS) et examinent les impacts que la relation d'emploi imbriquée dans le PTAS produit sur la vie des familles impliquées. Leur but ultime est de proposer des recommandations politiques afin d'aider ces familles. Le PTAS permet aux employeurs et à l'État canadien de faire d'importantes économies. D'une part puisqu'il n'est pas nécessaire pour les employeurs canadiens d'offrir des conditions qui reflètent les normes du marché de l'emploi canadien. Les populations visées par le programme (principalement des hommes provenant du Mexique et des Caraïbes) sont habituées à des conditions précaires de travail. Ce qui fait d'elles une main-d'œuvre bon marché. Aussi, Mendiburo et al. (2017) expliquent que les travailleur•euses engagé•es avec le PTAS migrent généralement sans leur famille et n'ont pas droit aux services canadiens tels que l'assurance-emploi et l'assurance maladie. Ainsi la *reproduction sociale* (le temps, soin et argent nécessaire pour le soutien du salarié•e et de sa famille) n'est tout simplement pas disponible en sol canadien pour ces salarié•es. Le coût de cette reproduction retombe alors sur les familles (généralement les mères) et les institutions telles que les écoles et les hôpitaux de leur pays d'origine (Mendiburo et al., 2017, p.45).

Dans le même ordre d'idée, Dyson et Akter (2017) proposent que les employeur•euses qui recrutent leur force de travail à travers des programmes tels que le PTAS bénéficient d'un véritable *rabais*. Elles argumentent notamment que ces employeur•euses profitent du fait que les salarié•es immigrant•es ont plus de chance d'ignorer les normes du travail canadiennes. Or au Canada, lorsqu'il y a absence de syndicat sur le lieu de travail, l'application des normes du travail repose largement sur les plaintes déposées par travailleur•euses. Ainsi, selon les auteures, les travailleur•euses immigrant•es sont plus susceptibles

d'être exploité•es illégalement par des propriétaires d'entreprises qui accumulent plus de profit sur le dos de la vulnérabilité de ces populations.

Mendiburo et *al.* (2017) expliquent que le PTAS concerne largement des pères de famille qui s'exilent au Canada pendant plusieurs mois pour envoyer la grande majorité de leur revenu à leur famille dans leur pays d'origine. Si ces hommes gagnent généralement plus que ce qu'ils arriveraient à gagner chez eux, ce salaire reste largement insuffisant pour sortir leur famille de la précarité. Le PTAS attire donc une force de travail étrangère en offrant des salaires compétitifs, mais ne permet pas aux personnes qui s'engagent de transcender la condition de précarité qui les a poussés à quitter leur pays. Aussi, les séparations de longues durées qu'oblige le programme tendent à affecter négativement les relations familiales (surtout entre le père et les enfants) ainsi que la santé de la mère sur qui l'entièreté des charges domestiques tombe. Suivant les résultats de l'étude de Mendiburo et *al.* (2017), l'effet du PTAS sur les enfants varie substantiellement selon le pays d'origine.

Une étude sur le *Programme des aides familiaux résidants* (PAFR) a obtenu des résultats plus concluants à ce sujet. Austria montre effectivement que les enfants provenant de familles qui ont immigré au Canada à travers le PAFR ont systématiquement de moins bons résultats scolaires et bénéficient de moins d'opportunité d'avenir que les enfants dont la famille n'a pas passé par le programme (Austria et *al.*, 2017). Pour les auteur•es de l'emploi précaire, le PTAS permet aux employeur•euses canadien•es de profiter des conditions de précarité de cette force de travail étrangère tout en participant à la reproduire (Mendiburo et *al.*, 2017). La précarité est alors non seulement la condition de l'existence des programmes comme le PTAS et le PARF, mais elle est aussi son produit.

Enfin, comme Shakya et Premji (2017), les chercheur•euses qui se concentrent sur le travail immigrant au Canada appellent globalement à utiliser une perspective intersectionnelle afin d'évaluer les effets de la précarité de l'emploi sur les différentes populations touchées. Il s'agit encore une fois de la nécessité de contextualisation telle que proposée par Vosko (2006). Il importe, selon cette idée, d'aborder les différentes dimensions de la précarité d'emploi en gardant en tête la *localisation sociale* des individus sondés. Dépendamment de l'objet de l'étude de cas, les chercheur•euses font entrer en jeu les relations discriminatoires correspondantes. Selon le groupe ou le phénomène analysé, l'intersection sociale sera différente et aura des effets distincts en termes d'expérience de la précarité d'emploi.



Par exemple, en évaluant la dimension de l'effort déployé pour rester employé, il est nécessaire de prendre en compte la position de l'individu du point de vue du genre et de la citoyenneté. En ce sens, un professeur d'université chinois qui immigré au Canada n'a pas les mêmes opportunités d'emploi qu'un individu qui a grandi au pays. Cet homme doit donc déployer plus d'effort pour se trouver et garder un emploi. Enfin, un effort supplémentaire produit de plus grands risques pour la santé (Lewchuk et *al.*, 2011). Pour les auteur•es concerné•es, il est d'autant plus important de prendre en compte les positions sociales et occupationnelles des personnes qui font l'expérience de l'emploi précaire pour élaborer des propositions de réforme visant à protéger ces personnes.

## **2.5 Prescription et réformes politiques**

L'objectif ultime de Lewchuk, Vosko et les autres chercheur•euses du courant de l'emploi précaire est de comprendre les implications sociales de la précarité et ses effets sur le bien être communautaire et familiale. Cette volonté de compréhension est très souvent suivie de propositions politiques. La plupart des auteur•es étudié•es dans ce chapitre expriment la volonté d'utiliser leur conceptualisation de l'emploi précaire pour faire la recommandation de réformes utiles pour faire face aux effets nocifs de la précarité sur la société canadienne. Une telle aspiration est cohérente avec la position critique et militante de la CPE qui se définit comme ayant une méthodologie critique et axée sur les changements et la remise en cause du statu quo dans une optique de justice sociale (Thomas et *al.*, 2019, p.5). Nous verrons donc les propositions politiques associées aux recherches que nous avons analysés dans le présent chapitre.

De manière générale, les propositions politiques des auteur•es de l'emploi précaire sont largement fondées sur leur conception de l'histoire du marché de travail canadien et de la SER. Ainsi, si la féminisation des normes de l'emploi et l'effritement général du modèle de la carrière sont le reflet de la (re)marchandisation du travail, il faut réformer le système de façon à encourager sa *démarchandisation*. Pour Lewchuk et *al.* (2011), il s'agit de restaurer l'engagement réciproque dans la relation d'emploi canadienne, tout en adaptant les politiques d'emploi aux nouvelles réalités du capitalisme contemporain. Il importe conséquemment de réguler la flexibilité qui caractérise le marché du travail canadien actuel.

Cela ne signifie toutefois pas qu'il faille retourner au modèle de la SER et reproduire les exclusions qu'il perpétue. Il faut plutôt bonifier les services d'aide à l'emploi en gardant en tête les réalités diverses qui caractérisent l'emploi canadien. Pour Shakya et Premji (2017), il s'agit d'abolir les biais racistes et sexistes qui persistent dans les services publics canadiens. Une telle réforme doit notamment passé par

l'implantation d'un système de garderies abordables au niveau national (pas seulement au Québec) afin d'alléger concrètement la charge de soin des mères et de leur permettre de s'engager dans des emplois à temps plein.

Une réforme des *Programmes des travailleurs étrangers temporaires* (PTET) est elle aussi indispensable pour contrer l'exclusion sur le marché du travail canadien. Ainsi, Shaky et Premji proposent de modifier le PAFR de manière à encourager la naturalisation des femmes migrantes ménagères et de leur famille (Shaky et Premji, 2017, p.29). Dans le même ordre d'idée, Mendiburo suggère une modification du PTAS de sorte que les contrats signés avec les travailleur•euses soient plus flexibles. C'est-à-dire notamment que les contrats leur donnent le droit et le financement nécessaire pour retourner dans leur pays en cas d'urgence. Elles proposent aussi d'élargir la couverture de l'assurance maladie durant toute l'année du contrat, et non seulement lors de sa durée afin de libérer les familles et les institutions étrangères d'une partie du coût de la reproduction sociale. Afin de réduire l'impact nocif du programme sur les familles, Mendiburo et al. (2017) appellent à l'élaboration de plan de thérapie psychosociale pour les enfants, ainsi que l'accès financé aux ressources technologiques nécessaires pour garder une plus saine connexion avec la famille durant les contrats.

L'installation de programmes de formation professionnelle est une des prescriptions qui revient le plus souvent à travers les réformes proposées par les auteur•es de la théorie de l'emploi précaire. Les propositions varient selon l'objet de la recherche, mais s'inscrivent toutes dans une volonté de préparer les travailleur•euses à un marché du travail toujours plus incertain. En ce sens, plusieurs auteur•es font référence au modèle scandinave connu sous le nom de « *Flexicurity* ». Principalement mis à l'épreuve au Danemark, la *Flexicurity* a pour objectif de permettre la flexibilité de l'emploi tout en combattant la précarité qu'elle tend à créer. Tangiblement, cela signifie la construction cohérente de politiques fortes d'assurance-emploi et sur le revenu, l'application active des normes de travail, et le financement massif de programme de formation continue. L'intérêt de cette concertation est principalement de permettre la mobilité de l'emploi sans laisser les travailleur•euses à leur sort. D'ailleurs, près d'un tiers des Danois•es changent d'emploi à chaque année et cela ne les empêche pas de déclarer un des plus hauts taux de satisfaction et de stabilité dans l'emploi en Europe (Lewchuk et al., 2011). Selon Jackson (2006), il serait fautif, pour les administrations canadiennes de copier le modèle danois à la lettre. Entre autres choses, la société danoise bénéficie d'une homogénéité démographique et d'une densité syndicale très élevée comparée au Canada qui est largement multiculturel et beaucoup moins syndiqué. Toutefois, l'auteur croit

qu'il est possible de s'inspirer de l'esprit de la *Flexicurity* afin d'améliorer les conditions des travailleur•euses canadien•nes en situation de précarité (Jackson, 2006, p.297).

Lewchuk et al. (2011) considèrent que l'élaboration d'un projet politique axé sur la formation et la reformation professionnelles aiderait à contrer les effets nocifs produits notamment par la dimension de l'effort déployée pour rester en emploi. Cela signifie d'encourager non seulement la création de programme public de formation continue, mais aussi l'élaboration de programme similaire au sein des organisations syndicales. Un des objectifs de la responsabilisation des syndicats par rapport cet enjeu est d'encourager la création de programmes de formation par secteur de manière à aider les travailleur•euses à répondre au besoin de l'industrie. La dimension de l'incertitude doit être bravée à l'aide de bonifications aux services publics d'assurance-emploi et revenu, mais aussi avec l'introduction d'un revenu minimum garanti. L'objectif est de faire en sorte que l'éventualité du chômage soit moins dommageable pour les individus et leur famille. L'augmentation du salaire minimum à un niveau convenable se fiant à un calcul du « *living wage* » canadien fait aussi parti des réformes nécessaires pour amortir l'incertitude (Lewchuk et al., 2011, p.284).

Selon Lewchuk et al. (2011), ce type de politiques publiques aideraient aussi à l'amélioration du pouvoir tampon que la dimension de *support* représente. Les données montrent que la dimension de support fait la différence entre une bonne et une mauvaise santé au travail. De fait, une grande part du support à la relation d'emploi provient directement du ménage de l'individu. Or, en cohérence avec la féminisation des normes de travail, les ménages sont de plus en plus constitués de plusieurs relations d'emploi précaire, ce qui diminue grandement sa force d'amortissement des effets négatifs de la précarité. Afin de briser ce cercle vicieux et de permettre aux familles de véritablement agir en bouclier face aux effets nocifs sur la santé des travailleur•euses, il est nécessaire de bonifier l'aide sur le revenu et à l'emploi.

À un niveau plus abstrait, les théoricien•nes de ce courant militent unanimement pour une conception plus large du concept de l'emploi précaire. Non seulement pour améliorer la recherche scientifique et la compréhension du marché du travail contemporain, mais bien pour que les administrations légales intègrent cette compréhension holistique. La définition légale de l'emploi précaire est cruciale si l'objectif ultime est de diminuer ses effets nocifs. L'enrichissement du concept de l'emploi précaire – en intégrant par exemple la dimension de l'effort, ainsi que les contextes de localisation sociale – permet d'inclure des populations marginalisées largement exclues des définitions légales traditionnelles.

Comme Vosko (2006) le rappelle, les politiques canadiennes d'emploi sont historiquement ancrées dans une conception de l'emploi fondé sur l'institution de la famille présidée par un homme pourvoyeur. Parallèlement, l'histoire de la politique économique canadienne est inséparable du travailleur•euses immigrant•es, qui sont exclu•es des politiques d'encadrement du marché du travail. Ce sont les lègues du contrat de genre et des limites de la citoyenneté qui subsistent à travers les institutions contemporaines.

Depuis l'instauration de la SER, au retour de la Seconde Guerre mondiale, le marché du travail canadien et le capitalisme de manière général se sont transformés. L'implantation des politiques de la SER témoigne d'un effort de *démarchandisation* de la relation d'emploi qui permet à une bonne partie de la force de travail (principalement des hommes blancs et pourvoyeurs) d'élever ses conditions de travail. Le tournant néolibéral annonce pour sa part une *remarchandisation* des relations d'emploi canadiennes et amène une tendance à la féminisation des normes de travail. Les emplois de types SER diminuent plus rapidement que l'augmentation des formes alternatives de travail. Néanmoins, les politiques de l'emploi canadien sont encore attachées aux logiques de la SER et participent à reproduire les discriminations basées dans le genre et la citoyenneté dans le marché du travail. Au niveau de la santé, les artefacts de la SER font en sorte d'exclure des services d'indemnisation une très grande partie des travailleur•euses qui souffrent de mauvaise santé liée à leur emploi, les forçant à rester au travail. Pour ce qui est du travail immigrant, ces législations permettent aux employeur•euses d'exploiter plus intensément leurs travailleur•euses qui sont captif•ves, dans une relation de véritable dépendance.

Ainsi, s'il y a une précarisation générale de l'emploi au Canada depuis le tournant néolibéral, la précarité de l'emploi affecte *différemment* les travailleur•euses, particulièrement selon leurs localisations sociales. La persistance des inégalités relatives aux genres et à la citoyenneté au sein des cadres légaux et, plus largement, dans la société canadienne, contribue à la fragmentation de la force de travail. Du moins, cette réalité force les auteur•es du paradigme à emprunter une perspective analytique intersectionnelle qui divise théoriquement la classe des travailleur•euses selon leurs localisations sociales. Cela, afin de proposer les réformes légales adéquates, c'est-à-dire adaptées à ces différentes réalités.

Pour conclure, le projet global de Vosko, de Lewchuk et de leurs collègues consiste à informer les pouvoirs législatifs des changements profonds dans l'emploi canadien afin d'élargir la conception de l'emploi précaire pour que les administrations puissent être équipées plus adéquatement pour lutter contre la précarité de l'emploi. Le but est d'adapter les politiques publiques d'emploi aux réalités de la flexibilité de

la précarité grandissante. Il s'agit aussi de réformer la législation afin d'abolir les restes de l'exclusion qui caractérise le modèle de la SER.

### 3 LE SYSTÈME CAPITALISTE ET L'EMPLOI PRÉCAIRE

La théorie de l'emploi précaire repose sur une certaine vision de l'histoire et de l'évolution récente du marché du travail. D'après cette perspective, l'emploi canadien et, plus généralement, occidental, est caractérisé par une forte précarisation. Les auteur•es du paradigme de l'emploi précaire arguent que les formes de relation d'emploi les plus incertaines augmentent plus rapidement en rapport avec les relations d'emploi standards (SER). Or, cette prémisse fait l'objet d'un débat au sein de la littérature. Avant d'entrer directement dans la critique du paradigme de l'emploi précaire et la présentation d'une approche alternative, nous soulignerons les remises en causes empiriques de la prémisse de la précarisation globale de l'emploi occidentale.

#### 3.1 La précarité débattue

Empiriquement, l'assertion selon laquelle il y a une augmentation marquée des formes précaires d'emploi est remise en question. Souvent, les critiques concèdent qu'il ait des changements au sein du marché du travail, mais qu'ils sont moins importants que ne laissent croire les tenant•es du paradigme de l'emploi précaire. Par exemple, Doogan (2009) affirme, en s'adressant directement au travail de Vosko, que si le taux de 12% d'emploi temporaire au Canada est plus élevé que celui des États-Unis, il reste tout de même modeste. Cet indice n'est pas un indicateur suffisant pour affirmer qu'il y a un changement qualitatif important au sein du travail.

Moody (2017), pour sa part, note que les statistiques concernant l'emploi précaire sont relativement neuves. Il est difficile d'évaluer l'évolution du phénomène avant 1995, soit lorsque le concept commence à prendre une certaine importance pour les institutions académiques et administratives. Le taux de personne en situation d'emploi « temporaire » – c'est-à-dire soit engagé à travers des agences de placement ou bien de travail autonome – n'a pas augmenté significativement depuis le milieu des années 1990s. Moody (2017) reconnaît une certaine augmentation, en nombre absolu, de l'emploi temporaire. Il réitère toutefois le fait que la majorité des travailleur•euses occidentaux•les se trouvent dans des relations d'emploi « traditionnelles », que l'on pourrait associer à la SER. Plus précisément, l'auteur postule que le taux de personne travaillant dans une SER est d'environ 85% aux États-Unis, et de 80% en Europe et au Canada, où l'utilisation des agences de placement est relativement plus prévalente. Il fait aussi remarquer que la plus grande augmentation récente d'emplois temporaires en nombre absolu a eu lieu entre 1980 et 1995 (Moody, 2017, p.25). Cette période correspond à l'avènement de la généralisation

de nouvelles méthodes d'accumulation capitalistes ayant pour but d'augmenter la productivité du travail – notamment reconnues sous les concepts de *just-in-time delivery* et *lean production*.

Or, lorsque le travail est rendu plus productif, une partie de la force de travail devient obsolète et est reléguée au rang de *l'armée de réserve industrielle*. Il y a donc destruction d'une partie du travail humain par l'intégration de nouvelles techniques et technologies de production, ce qui tend à faire descendre les conditions de travail de la grande majorité des membres de la classe des travailleur•euses. Il est donc raisonnable de considérer que cette augmentation spécifique d'emploi temporaire correspond à une augmentation radicale dans la productivité du travail.

Selon Moody (2017), les statistiques concernant le temps passé dans la même relation d'emploi ne montrent pas une précarisation de l'emploi. Le nombre de travailleur•euses ayant au moins cinq ans d'ancienneté au sein de la même entreprise a significativement diminué entre 1973 et 2006, pour ensuite remonter entre 2006 et 2016, de manière à rendre caduque la diminution précédente. Dans le même ordre d'idée, le nombre de travailleur•euses articulant simultanément plus d'une relation d'emploi n'a pas augmenté depuis 1990 (Moody, 2017, p.26). Les statistiques concernant la fluctuation du temps d'ancienneté au sein de la même entreprise peuvent, elles aussi, être expliquées par l'implantation des nouvelles méthodes d'accumulation au tournant des années 1980s.

Charlie Post (2015) note à juste titre que le concept de « précarité » dans l'emploi est souvent associé à la notion de « désindustrialisation » de l'économie nord-américaine. La désindustrialisation désigne grossièrement une diminution marquée des activités industrielles au sein des économies de l'occident. Elle réfère concrètement au passage d'une économie caractérisée par la prépondérance des secteurs manufacturés et de l'industrie lourde vers une économie de services ou de l'information. Les théoricien•es de l'emploi précaire utilisent parfois cette notion pour appuyer l'idée selon laquelle la relation d'emploi connaît, depuis le tournant néolibéraliste, un changement qualitatif majeur. En grand nombre, les emplois changent de nature et les conditions de travail suivent. Or, selon Post (2015), ils et elles se trompent en affirmant que cette évolution est récente : elle remonte à la fin du XIXe siècle.

Depuis les années 1880 et 1890, le pourcentage d'emploi dans les secteurs industriels est en constante diminution (Post, 2015). Cette diminution constante est due à l'augmentation de la productivité du travail à l'aide de l'incorporation croissante, dans le secteur industriel, de la mécanisation. La mécanisation de la production, comme l'implantation des techniques modernes de la *just-in-time delivery* et de la *lean*

*production*, est un moyen de rendre le travail humain plus productif, ce qui a pour effet de rendre ce travail moins utile pour les capitalistes. Cette part de travail rendu moins utile est rejeté de la production, ce qui se traduit en mises à pied pour la classe des travailleur•euses. Lorsque le travail perd de la valeur aux yeux de l'appareil productif, il tend à devenir plus précaire – à être moins bien compensé. Ainsi, comme la soi-disant désindustrialisation, la précarité n'est pas un phénomène nouveau pour le travail capitaliste.

Pour Moody (2017), ce genre de confusion dans l'analyse des données empiriques provient notamment d'une faute méthodologique de la part des tenant•es du paradigme de l'emploi précaire. Rudimentairement, la théorie de l'emploi précaire se base sur des données observées sur une période trop courte, ce qui fait paraître les effets de « cycles économiques<sup>9</sup> » comme les indicateurs de nouvelles tendances de changement au sein du mode de production capitaliste.

Du point de vue de Doogan (2009), la distorsion entre le discours académique dominant sur l'emploi (qui théorise sa fragmentation et l'augmentation des formes précaires d'emplois) et les données empiriques à son sujet est compréhensible à la lumière d'une des conséquences du néolibéralisme. Il propose que la force de ce discours soit due au fait que les conséquences du chômage sont plus graves à l'ère néolibérale qu'auparavant (Doogan, 2009). De fait, le rapport de force entre la classe des travailleur•euses et les capitalistes est largement en faveur de ces derniers depuis le tournant des années 1980s. Les États occidentaux ont aussi libéralisé une grande partie des services publics servant à garantir une certaine sécurité matérielle pour une majorité de travailleur•euses. Depuis le tournant néolibéral, le risque du chômage n'est donc pas nécessairement plus grand, mais ses conséquences le sont. Pour Doogan (2009), c'est cette anxiété partagée par tous•tes les travailleur•euses qui donne la force aux arguments du paradigme de l'emploi précaire, malgré leur manque de consistance empirique.

Du point de vue de cette approche marxiste, la théorie de l'emploi précaire, en faisant de l'emploi précaire le concept central de son analyse de l'histoire récente du capitalisme, ne parvient pas à expliquer les changements qui s'y opèrent. Pour Moody (2017), le concept de précarité d'emploi ne permet pas de problématiser adéquatement l'ère néolibérale de façon générale. Le concept ne réussit pas non plus de

---

<sup>9</sup> Le concept de cycle économique réfère à la tendance historique de l'économie capitaliste d'alterner entre des périodes de croissance et de récession. Selon l'approche théorique et les indicateurs observés, les cycles économiques varient d'une période de 3 à 4 ans, jusqu'à 40 à 60 ans. Pour plus sur le sujet des cycles économiques voir : Jean-Paul Fitoussi et Philippe Sigogne (dir.), *Les cycles économiques*, Les Presses de Science Po, Paris, 1994.



rendre compte du déclin global en termes de conditions de travail et de vie pour la majorité de la classe des travailleur•euses.

Le débat au sujet de l'augmentation relative des formes précaires d'emploi en occident tend à déplacer la réflexion de l'enjeu crucial de la *production systématique* de cette précarité. Il est certain que depuis le début du tournant néolibéral, les conditions de vie de la majorité des travailleur•euses et des personnes qui dépendent d'un salaire ont diminué, et ce malgré une croissance constante de la productivité des entreprises. La part de richesse produite qui revient aux travailleur•euses descend relativement à celle qui est accaparée par le capital, depuis plus de trente ans. La productivité du travail est sans cesse augmentée par l'implantation de nouvelles technologies et techniques d'organisation du travail, tandis que les salaires stagnent (Moody, 2017).

Or, il est nécessaire de problématiser la présence de la précarité en gardant en tête la nature relationnelle du rapport entre travail et capital. Pour expliquer les changements qui s'opèrent au sein de la classe des travailleur•euses, il importe d'observer comment le capital (les propriétaires des moyens de production) évolue. Selon Moody (2017), le néolibéralisme est caractérisé par une consolidation des forces capitalistes derrière de nouveaux moyens d'accumulation pour faire face à la compétition mondiale. Étant donné le rapport dialectique entre la classe des possédant•es et celle des travailleur•euses, une telle consolidation produit une réorganisation de la classe des travailleur•euses. La compréhension des changements qui s'opèrent récemment dans la classe des travailleur•euses peut alors se trouver dans un discernement des impératifs capitalistes qui encadrent l'action des capitalistes : la compétition et l'accumulation.

Les prochaines parties de ce chapitre serviront à présenter ce modèle alternatif en parallèle avec la théorie de l'emploi précaire. Nous verrons brièvement les techniques modernes d'exploitation et d'accumulation, puis développerons sur la théorie de la distribution salariale de Botwinick. L'intérêt est de présenter comment le rapport dialectique entre la compétition et l'accumulation capitaliste peut nous informer sur la précarisation de l'emploi et la ténacité des inégalités sociales et économiques. Enfin nous reviendrons sur les thèses de Vosko, Lewchuk et leurs collègues du paradigme de l'emploi précaire pour monter l'importance d'une analyse systémique.

### **3.2 La précarité de l'emploi comme produit de la dialectique de l'accumulation et de la compétition**

Contrairement aux néoclassiques et aux institutionnalistes, les marxistes ne débutent pas leur explication de l'économie capitaliste à partir d'une analyse de la compétition, parfaite ou imparfaite. Selon leur perspective, l'analyse de la compétition réelle doit débiter avec une explication de l'impératif capitaliste d'accumulation. Ces deux phénomènes sont les deux faces d'une même pièce ; *ils sont liés de manière dialectique*. L'accumulation spécifiquement capitaliste trouve son origine avec l'émergence de l'industrie. Pour Marx, l'enquête débute véritablement à l'aune de la révolution industrielle. Il argumente que celle-ci a produit un changement qualitatif dans le procès de production, notamment à travers l'arrivée de mécanisation, qui a permis des niveaux d'investissement inégalés (Botwinick, 2018).

Grâce au développement de l'industrie, des processus de mécanisation du travail et des techniques modernes d'organisation du travail, les capitalistes peuvent accumuler massivement du capital au sein de leur production, à travers le réinvestissement de leurs profits. Pour les marxistes, la compréhension de la compétition doit se faire en articulation avec une compréhension complète de l'accumulation spécifiquement capitaliste. Du fait de leur nature dialectique, la compétition réelle et l'accumulation capitaliste doivent être comprises comme faisant partie du même processus. Nous débuterons alors cette sous-section avec un bref développement sur ce rapport dialectique.

À première vue, le sens du mode de production capitaliste semble être l'accumulation. Une accumulation sans fin, une accumulation qui a pour but l'enrichissement d'une classe sur le dos d'une autre sans autre finalité. Pourtant, le moindre regard critique peut montrer la faiblesse de cette assertion. En effet, une question fondamentale subsiste : pourquoi accumuler? Au-delà d'une volonté de puissance qui cherche à s'actualiser au défaut des plus faibles, le principe de l'accumulation pour elle-même ne tient pas debout. L'exploitation n'a pas comme seul objectif l'accumulation.

Ce que cette théorie marxiste postule, c'est que le sens profond de l'accumulation est de survivre au contexte de compétition qui caractérise le capitalisme. Une firme qui ne lutte pas pour les parts de marché dans un secteur donné est éventuellement poussée hors du marché par les autres firmes qui vont prendre ces parts. Or, pour accaparer des parts de marché, les capitalistes doivent faire grossir leur appareil productif. Cela signifie de réinvestir les profits dans la production pour fabriquer plus de marchandise, dans le but de prendre plus de part de marché.

Pour battre la compétition, il ne suffit toutefois pas seulement de produire plus de marchandise : il faut battre les prix des autres firmes. Suivant le principe selon lequel les marchandises les moins coûteuses se vendent plus facilement, les firmes doivent s'efforcer de garder leurs coûts de production bas, pour vendre au meilleur prix. La meilleure façon de faire descendre les coûts de production est d'élever la productivité du travail (Botwinick, 2018, p.145).

Pour ce faire, les capitalistes intègrent des techniques innovatrices d'organisation du travail et des technologies qui permettent la mécanisation d'une partie du travail humain. Une fois pleinement intégrées à l'appareil productif, ces techniques et technologies de productivité servent non seulement à produire plus de marchandise, mais elles le font à moindre coût. Lorsque le travail est rendu plus productif, il devient relativement moins important pour la production. Une part de la force de travail est alors poussée hors de la production, permettant une économie en termes de coût de main-d'œuvre pour les capitalistes qui peuvent dorénavant vendre la marchandise à un meilleur prix. La part de travailleur•euses rejeté•es se retrouve dans l'armée de réserve industrielle.

L'accumulation reflétée dans les méthodes d'augmentation de la productivité du travail représente une véritable « arme de guerre » dans la lutte entre capitalistes pour les parts de marché. Pour les capitalistes, il s'agit d'un principe de survie et de reproduction leurs conditions d'existence en tant que capitaliste. Il est nécessaire d'accumuler pour ne pas se faire pousser hors du marché et souffrir une faillite.

De l'autre côté de la médaille, l'accumulation s'opère en livrant une lutte compétitive aux autres capitalistes : si l'accumulation se fait par le réinvestissement des profits dans la production, les capitalistes *doivent* lutter pour une plus grande part de marché afin d'accumuler plus de capital. L'accumulation est impossible sans profits et le profit est le produit de la vente sur le marché. Pour effectuer plus de vente sur le marché, les capitalistes doivent « supplanter » et « exclure » les autres capitalistes qui sont motivés par le même intérêt (Botwinick, 2018, p.144).

Lorsque les capitalistes réinvestissent leur profit dans l'appareil productif et rendent la production plus efficiente à l'aide d'innovations technique ou technologique, une plus grande quantité de marchandise est produite pour moins de coûts. Cela dit, cette marchandise doit absolument être vendue dans son entièreté afin d'éviter le gaspillage de l'investissement que ces innovations représentent. Chaque investissement dans l'appareil productif (qui représente en soi une stratégie de lutte contre les autres capitalistes) commande alors une plus grande de marché.

En somme, pour reproduire leur position sociale, les capitalistes doivent accaparer des parts de marché. Ce qui signifie exclure la compétition en vendant plus de marchandise au meilleur prix. Pour avoir le meilleur prix, les capitalistes doivent réinvestir une part de leur profit dans la production. Ce processus rend le travail plus productif et augmente la production de marchandise ou de service. Pour absorber cette augmentation et n'assurer aucune perte, de plus grandes parts de marché doivent être appropriées.

La boucle de la dialectique se complète ainsi. L'accumulation constitue la compétition et la compétition constitue l'accumulation. Maintenant que leur rapport dialectique est clarifié, nous allons entrer plus concrètement dans le procédé de ces deux impératifs. Nous verrons d'abord les méthodes d'exploitation du travail humain qui est à la base de l'accumulation capitaliste, puis nous présenterons les méthodes modernes d'amélioration de la productivité avec Braverman et Moody. Ensuite, nous explorerons comment la compétition réelle tend à faire évoluer les conditions de productions des entreprises desquelles découle la variation des prix sur le marché ainsi que la fluctuation des salaires et des conditions de travail, avec Botwinick. L'objectif est de montrer comment les impératifs d'accumulation et de compétition ont des impacts systématiques sur les conditions de travail et les relations d'emplois des travailleur•euses.

Suivant Marx, c'est lors du procès de *circulation* – à savoir lorsque les capitalistes achètent la force de travail des travailleur•euses sur le marché – que les travailleur•euses et capitalistes entrent en relation (Marx, 1971, p.141). Avant d'entrer dans le processus de la production, les deux parties se rencontrent sur le marché. Représentée comme un échange marchand, la vente de la force de travail se fait entre deux parties égales devant la loi. La force de travail doit être vendue avec le consentement du ou de la travailleuse en question. Ce consentement se fait sous la contrainte de la menace du chômage puisque les travailleur•euses n'ont pas accès aux moyens de production nécessaires pour leur subsistance (Fine et Saaid-Filho, 2016, p.30). Il s'agit d'un consentement forcé par nécessité.

Lorsque le procès de circulation est achevé, que la force de travail est vendue et que le procès de production est enclenché, la relation devient inégalitaire et contradictoire. À travers celle-ci, la fonction des capitalistes est de valoriser la valeur en s'accaparant la plus-value, tandis que celle des travailleuses est de vendre leur travail vivant (Marx, 1971, p.142). Concrètement, les capitalistes doivent accumuler la plus-value pour pouvoir faire face à la compétition des autres membres de leur classe. Pour leur part, les

travailleur•euses n'ont pas d'autre choix que de vendre leur force de travail pour avoir accès à un salaire leur permettant de subvenir à leurs besoins matériels.

Selon Marx, il y a deux formes d'exploitation de la force de travail. La première consiste à extraire de la *plus-value absolue*. Celle-ci s'accapare d'abord en forçant l'extension du temps travaillé sans augmenter le salaire (Fine et Saad-Filho, 2016). Par exemple : une cuisinière est payée 500\$ par semaine (disons au temps plein conventionnel de 40 heures par semaine) pour un restaurant donné. Afin de reproduire la valeur de sa force de travail (c'est-à-dire recevoir assez de salaire pour subvenir aux besoins de base nécessaire au recommencement du travail la semaine suivante), la cuisinière doit travailler 30 heures. Les 10 heures restantes sont un surplus accaparé par l'entreprise. Étant donné la nature variable de la force de travail humaine, la cuisinière peut travailler plus longtemps qu'il est conventionnellement nécessaire pour reproduire sa force de travail. Chaque heure travaillée au-delà des 30 heures nécessaires représente une quantité de plus-value absolue. Celle-ci peut aussi être exploitée en intensifiant le travail dans un laps de temps congru (Fine et Saad-Filho, 2016). Notre employée de restauration travaillerait dès lors ces 40 heures, mais l'administration lui commanderait de remplir plus de tâches au cours de ces mêmes 40 heures.

La seconde forme d'exploitation est représentée par la *plus-value relative*. Celle-ci est prise à travers les procédés de dévalorisation de la force de travail et d'augmentation de la productivité du travail (Fine et Saad-Filho, 2016, p.39). Cela signifie l'intensification de la division du travail, l'implantation de la mécanisation et de la science pour organiser le travail. Il s'agit en fait d'organiser la production de manière à optimiser chacun de ses aspects et de ces étapes. Afin d'extraire un maximum de plus-value relative et restés compétitifs, les capitalistes doivent complètement organiser la production autour du principe de l'accumulation de plus-value pour la réinvestir et la fixée en son sein. C'est ici que les techniques modernes d'accumulation entrent en jeu.

Une des techniques élémentaires d'exploitation de la plus-value relative s'exprime à travers une division parcellaire du travail. Selon Charles Babage, lorsqu'on divise chaque tâche d'un travail uni en différent poste de travail assigné à un•e travailleur•euse différent•e qui gagne un salaire distinct, il est possible d'obtenir le meilleur marché (en termes de coût de main-d'œuvre) pour chaque tâche (Braverman, 1998). Ce principe a pour effet de parcelliser le travail en tâche toujours plus simple afin d'accumuler le plus de surtravail. Lorsqu'un travail est ainsi parcellisé en une multitude de tâches répétées, le travail est *déqualifié*. C'est-à-dire, qu'il n'est plus nécessaire d'embaucher un•e technicien•ne qui sait construire une voiture *au*

*complet* et de le payer en conséquence, par exemple. Les salaires peuvent ainsi être adaptés à la baisse (Braverman, 1998). En ce sens, le principe de la parcellisation du travail peut être compris comme un vecteur de précarisation du travail. Le travail est détruit en une multitude de tâches plus aliénantes les unes que les autres et l'expertise qui fonde une partie du pouvoir des travailleur•euses est rendue obsolète.

Frederic W. Taylor va un peu plus profondément dans le sens de cette division du travail. Étant lui-même un ancien ouvrier d'usine, Taylor a remarqué ce qu'il nomme la « flânerie systématique ». Il s'agit du comportement de salarié•es en pleine maîtrise de leur métier selon lequel ils et elles arrivent à calculer rationnellement la quantité de travail qu'ils et elles doivent performer pour ne pas perdre au change face aux patron•nes. Connaissant le métier mieux que quiconque, ces employé•es connaissent la valeur de leur travail. Ils et elles peuvent se permettre de ne pas exercer plus d'effort que la valeur représentée par le salaire échangé contre leur force de travail. Taylor qualifie ce comportement de parfaitement rationnel étant donné leur connaissance et l'intérêt antagoniste que les travailleur•euses ont face à l'administration (Braverman, 1998). C'est sous la forme de solution à ce problème que Taylor théorise « l'organisation scientifique du travail ».

L'organisation scientifique du travail de Taylor, qui peut véritablement être comprise comme une stratégie managériale, est basée sur trois principes fondamentaux. Pour l'administration, il est d'abord nécessaire d'accaparer les connaissances traditionnelles sur le travail et son exécution.

Ensuite, le travail intellectuel doit être enlevé à l'atelier et concentrer dans des bureaux de planification du travail. L'objectif est de s'assurer que la conception du travail est bel et bien abstraite du travail des travailleur•euses, qui devient exclusivement une performance physique. La science derrière le travail est alors monopolisée par l'administration, comme l'est la propriété des moyens de production (Braverman, 1998).

Troisièmement, ce monopole du savoir doit être mobilisé pour contrôler dans le détail le processus de travail ainsi que sa réalisation concrète. Le but est d'imposer une façon de travailler complètement conceptualisée et calculée par l'administration (Braverman, 1998). De cette façon, dans les usines comme dans les bureaux, le travail est divisé jusqu'à la plus menue action de façon à faire croître la productivité et diminuer la compréhension du travail pour l'employée.

Le travail de bureau, souvent associé au secteur tertiaire, est un produit de la division du travail provoqué par l'application de l'organisation scientifique de Taylor. Il s'agit de la partie conceptualisation qui est séparée de la ligne de production directe. Cette forme de travail est à son tour divisée et rationalisée afin de maximiser sa productivité (Braverman, 1998). Si les travailleur•euses de bureau ne participent pas *directement* à la production de marchandise, ils et elles répondent au besoin grandissant de coordination du travail et à la nécessité de rendre compte et de calculer la valeur marchande des produits.

Pour chaque transaction, une grande quantité de rapports, reçus et devis de vente est produite par les deux parties. La gestion de ces documents est cruciale pour l'avènement de la valeur marchande, mais aussi pour le règlement de litiges est le travail des employé•es de bureau. Selon Braverman (1998), le travail de bureau peut être compris comme dirigé par un « flot de papier »<sup>10</sup>, reflétant la même dynamique qu'une chaîne de production dans une usine. Ce flot est lui aussi divisé de manière parcellaire et le travail de bureau est lui aussi séparé de sa composante de conception. Comme pour les travailleur•euses des usines, toutes les tâches et tous les mouvements performés par les salarié•es du secteur tertiaire peuvent être contrôlés de manière à s'assurer que les coûts de main-d'œuvre ne soient pas gaspillés.

Le troisième principe de l'organisation scientifique du travail de Taylor est fondamental et a des effets radicaux sur l'expérience directe du travail et sur sa précarisation. L'objectif est d'utiliser le monopole de la connaissance sur le travail effectué par les salarié•es pour le contrôler et en faire ressortir un maximum de plus-value. À cet égard, Frank B. Gilbert propose une systématisation de toutes actions humaines effectuées lors du procès de production (Braverman, 1998, p.147). L'idée est d'étudier le travail en catégorisant chaque mouvement nécessaire à la production et en leur associant une unité précise de temps. Il est ainsi possible de déterminer la vitesse et la force d'exécution optimale et l'imposer aux salarié•es à l'aide de techniques de chronométrage. Pour Braverman (Braverman, 1998), le principe qui se cache derrière une telle systématisation du travail est la conception de l'humain en machine. Les travailleur•euses peuvent véritablement être considéré•es comme des *objets* qui servent la production au même titre que la machine, une fois que chacun de leur moindre mouvement est contrôlé par l'administration.

Cette objectivation atteint son paroxysme lorsque l'on considère comment les machines utilisées dans la production tendent à dicter le rythme et l'intensité du travail. L'implantation de la mécanisation et des

---

<sup>10</sup> Cette image est encore applicable à l'époque du courrier électronique et de l'internet : l'information produite par le travail de bureau se trouve simplement sur un nouveau médium digital.

technologies de pointe dans la production est rendue possible par l'investissement de la plus-value exploitée. La plus-value extraite est transformée en moyens de production *et en outil de contrôle du travail*.

Par exemple, pour le travail de cuisinier•ères en restauration rapide, cela signifie qu'une fois une commande envoyée à la cuisine, un minuteur se déclenche et dicte le temps que la confection de la commande doit prendre à l'aide d'alertes sonores et autres pressions sensorielles. Ainsi, la machine, dont l'apparition sur la ligne de production a été rendue possible par l'investissement de plus-value dans l'appareil productif, prescrit le rythme du travail humain et s'affaire à son intensification. Cette intensification et la rationalisation complète du travail humain est nécessaire pour que le capital qui est alloué aux salaires des travailleur•euses ne soit pas gaspillé et pour accumuler un maximum de plus-value afin de rester compétitif sur le marché. L'intégration des technologies de pointe au sein d'appareil productif est en parfaite cohérence avec les principes du taylorisme : il s'agit concrètement d'utiliser la science la plus aboutie et de la mettre au service de la production, de l'exploitation et de l'accumulation, pour faire face à la compétition.

L'intensification du travail qui est produit par un contrôle systématique des gestes élémentaires du travail et la soumission à un rythme de production uniforme dictée par les machines tendent à mettre à risque l'équilibre physique et nerveux des travailleur•euses. De cette manière, l'augmentation de la productivité à travers les méthodes de l'organisation scientifique du travail a tendance à augmenter les accidents de travail et les congés de maladie (Teulon, 1992). Tel que des auteur•es de la théorie de l'emploi précaire le conçoivent, la santé et la sécurité au travail sont des enjeux de lutte qui sont « négociés » entre les travailleur•euses et les employeur•euses (Premji, 2018).

Il importe toutefois de soulever le fait que cette mise en jeu de la santé et de la sécurité des travailleur•euses est poussée par les impératifs d'accumulation et de compétition qui sont intrinsèques au mode de production capitaliste. Il ne s'agit pas seulement de l'effet des lois néolibérales qui exacerbent les effets de la compétition avec les marchés étrangers, par exemple. Les capitalistes doivent intensifier, rationaliser, diviser et contrôler le travail de manière à le rendre toujours plus productif pour faire face à la compétition qui menace sans cesse leur position. Cet impératif est propre au mode de production capitaliste lui-même – non seulement à sa forme néolibérale – et il tend à précariser les relations d'emplois en le rendant plus dangereux physiquement et mentalement pour les personnes qui sont forcées de le performer.



Nous pouvons aussi affirmer que l'implantation de méthodes d'accumulation – comme les principes de l'organisation scientifique du travail – tendent à précariser l'emploi du point de vue de la dimension du contrôle telle que théorisée par Vosko. L'organisation scientifique de Taylor est basée sur l'accaparement des aspects intellectuels et de conceptualisation du travail humain. Du point de vue des capitalistes et des administrations d'entreprises, il est nécessaire, pour contrôler le procès de production dans son ensemble, d'avoir le monopole de la conception et des connaissances sur le travail. Cet accaparement rend plus aliénant le travail, non seulement puisqu'il est parcellisé selon le principe de Babage, mais aussi parce que la conception, l'intellect, le savoir, bref le *contrôle* que les travailleur•euses avaient sur leur métier est maintenant la possession du capital.

Notons au passage que l'imposition de ce mode d'organisation du procès de travail n'a pas eu lieu sans résistance de la part des travailleur•euses. Pour Braverman (1998), il s'agit ici d'une représentation du combat constant que mène le mode de production capitaliste envers les anciens modes de travail : le capitalisme doit d'abord détruire les conventions précédentes – ainsi que les modes de subsistance – afin de s'établir comme norme. Aussi, si la généralisation des principes du taylorisme à l'ensemble de la production capitaliste représente un changement drastique pour ce qui est de l'enjeu du contrôle du travail, l'introduction de nouvelles méthodes d'accumulation et de contrôle du travail procède d'un processus continu. L'impératif d'accumulation poussé par l'impératif de survie à la compétition capitaliste pousse *constamment* les capitalistes à améliorer les moyens de production et à étendre leur contrôle sur les lieux de travail. Le contrôle qu'ont les travailleur•euses sur leurs tâches quotidiennes et plus généralement sur la production est constamment accaparé par les capitalistes.

Cela étant dit, le « contrôle » représente une des dimensions de la précarité de l'emploi théorisée par Vosko (2006). Dans le modèle de Vosko (2006), la présence d'un syndicat, d'un système de griefs et toutes autres formes d'organisation extrasyndicale de travailleur•euses sont des indicateurs de contrôle. Ces institutions servent à résister au contrôle total de la relation d'emploi par les employeur•euses pour obtenir de meilleures conditions de travail.

Dans le rapport de production capitaliste, le contrôle sur la production est nécessairement mis en jeu. Selon la théorie marxiste, il s'agit d'un objet de la lutte entre la classe des travailleur•euses et les capitalistes au plan politique, ainsi qu'entre les salarié•es et les employeur•euses dans les milieux de

travail. Le niveau de contrôle que les travailleur•euses ont est déterminé par le rapport de force qu'ils et elles possèdent face aux employeur•euses.

Or, l'application des principes de l'organisation scientifiques du travail permet aux employeur•euses de prendre le contrôle de la production. Ce qui reflète un rapport de force qui les avantage grandement et qui a pour effet de précariser la relation d'emploi, du point de vue des salarié•es. De plus, étant donné la nature incessante de ce phénomène, le contrôle de la production par la classe des capitalistes est sans cesse augmenté s'il n'y a pas de résistance organisée de la part des travailleur•euses. L'accumulation doit toujours être augmentée pour que les firmes puissent faire face à la compétition et éviter de perdre leur place sur le marché et l'accumulation augmente en implantant des méthodes toujours plus sophistiquées d'exploitation de la plus-value et de contrôle de la production.

Vosko (2006) n'a donc pas tort lorsqu'elle affirme que le niveau de contrôle sur le travail est un facteur qui fait varier la précarité de l'emploi. Cependant, son modèle théorique ne place pas ce facteur dans le processus structurel et n'arrive donc pas à expliquer comment la perte de contrôle des travailleur•euses sur leur travail est perpétuée dans le mode de production capitaliste.

Moody (2017) argumente que l'histoire récente du néolibéralisme est celle de la reconsolidation du capital à l'aide de nouvelles techniques d'accumulation. Du point de vue de la lutte de classe, il s'agit d'une contre-attaque de la part de la classe des capitalistes qui leur donne avantage catégorique. En 1979, la soudaine augmentation des taux d'intérêt par Paul Volker, président de la *Federal Reserve* étatsunienne, a ouvert une fenêtre d'opportunité aux capitalistes pour mettre fin à une plusieurs années de rébellion ouvrière en Amérique du Nord. Cette politique a déclenché une ère d'austérité sans précédent qui s'est traduite en suppression de quelque 2.5 millions d'emplois syndiqués aux États-Unis (Moody, 2017, p.14).

Cette perte cruciale du rapport de force des travailleur•euses a permis l'imposition de nouvelles techniques d'accumulation. La « *lean production* » et la « *just-in-time delivery* » se sont imposées en tant que standard compétitif afin de faire compter chaque minute payée respectivement sur la ligne de production et la livraison de marchandise (Moody, 2017). Nous retrouvons ici l'esprit de l'organisation scientifique du travail : le contrôle total de la conception du travail dans le but d'augmenter sans cesse l'accumulation de plus-value.

Ces techniques de contrôle du temps sont synonymes d'intensification du travail pour les travailleurs•euses. Réorganisation des horaires, diminution des temps de pause, implantation de technologie de surveillance, etc. sont des procédés qui, mis ensemble, ont participé à l'un des plus grands efforts d'intensification du travail de l'histoire du capitalisme. Si elles s'appliquent plus directement aux secteurs manufacturiers, ces technologies d'accumulation affectent l'industrie des services aussi puisque celle-ci est toujours en compétition avec les premiers. Ces formes de travail associées à l'industrie du service produisent de la valeur et font partie de la réorganisation néolibérale (Moody, 2017).

Ces changements représentent une consolidation de la classe capitaliste. Il s'agit d'un effort politique concerté pour créer de nouvelles avenues d'accumulation et réduire les coûts de production afin d'augmenter la création de capital pour mieux faire face à la compétition. Étant donné la nature dialectique de la relation entre la classe capitaliste et celle des travailleur•euses, une telle réorganisation a produit de grands changements pour cette dernière. La classe des travailleur•euses est alors à son tour réorganisée pour répondre aux besoins de la classe des capitalistes ce qui a notamment été marqué par l'exode massif des travailleur•euses des grandes manufactures nord-américaines.

L'augmentation de la productivité dans les manufactures – à l'aide de l'intégration d'une part d'automatisation et des méthodes d'accumulation telles que l'organisation scientifique du travail de Taylor – a eu pour effet de créer une diminution de la valeur du travail aux yeux du capital. Cela signifie qu'une partie de la force de travail employée par les manufactures plus productives est rendue obsolète et doit être coupée. Lors de période de haute croissance économique, comme celle suivant la Seconde Guerre mondiale, le surplus de travailleur•euses créé par l'augmentation de la productivité dans certain secteur est rapidement relégué à d'autres secteurs où la demande en travail est plus haute. En autres mots : une telle libération de travail permet la marchandisation de nouveaux secteurs de la société, représentants de nouvelles avenues d'accumulation pour le capital (Braverman, 1998).

Pour la classe des travailleur•euses, l'effet principal de l'augmentation de la productivité du travail (rendu possible grâce aux méthodes innovatrices d'accumulation implantées à l'aide d'investissement provenant de l'exploitation de plus-value) est la mise à pied de masse. Le travail, rendu plus productif, perd de sa valeur marchande pour le ou la capitaliste qui l'emploie : la demande pour le travail descend avec l'augmentation de son efficacité. Il est alors possible d'argumenter, à l'instar de Moody, que le processus

par lequel le travail est rendu plus productif affecte directement la certitude d'emploi ainsi que l'effort déployé pour trouver de l'emploi et rester employé.

Dans la théorie de l'emploi précaire, les dimensions de la *certitude* et de l'*effort* sont des facteurs cruciaux. La dimension de la certitude d'emploi représente les facteurs théoriques traditionnels de la forme d'emploi. Les personnes ayant une situation d'emploi dite incertaine sont souvent entre deux relations d'emploi étant donné la nature contractuelle et temporaire de celles-ci. La dimension de l'effort représente l'énergie dépensée par les travailleurs•euses pour rester employé•es et pour se trouver de l'emploi. Comme mentionné dans le précédent chapitre, Lewchuk montre que l'effort est un facteur significativement déterminant en ce qui a trait aux effets du travail sur la santé.

Selon la perspective marxiste que nous défendons, il y a une tendance forte, au sein même du système capitaliste, à la précarisation de l'emploi. Les méthodes d'accumulation rendent le travail plus productif, moins coûteux et poussent une part de la force de travail hors de la production. Si ce phénomène ne se produit pas sans cesse – c'est-à-dire qu'il se produit en fonction d'une certaine conjoncture économique et par vague plutôt qu'à tout moment –, il est tout de même latent. Il est possible d'affirmer que la précarisation de l'emploi relève d'une tendance reproduite au sein du mode de production capitaliste, puisque les capitalistes sont forcé•es de rendre plus productif le travail qu'ils et elles emploient. Ainsi, l'incertitude de l'emploi est un phénomène tendanciel sous le mode de production capitaliste et l'effort déployé pour trouver un nouvel emploi doit être renouvelé lorsque le travail est rendu plus productif et que des masses de travailleur•euses sont mises à pied.

Ce phénomène explique largement l'exode d'emploi des manufactures qui s'est produit à la suite au « Volker Shock » de la fin des années 1970. Les travailleur•euses licencié•es dans le processus d'augmentation de la productivité des manufactures, ainsi que ceux et celles qui sont entré•es sur le marché du travail lorsque la demande pour le travail dans les manufactures était basse, ont alors été relégué•es aux nouvelles avenues d'accumulation capitalistes : le secteur des services. Créés lors d'un moment hautement désavantageux en termes de rapport de force pour les travailleur•euses, ces emplois du secteur des services sont moins syndiqués que le secteur manufacturier (Jackson et Thomas, 2017)

D'autre part, les industries du secteur tertiaire (services) subsistent dans au sein de conditions de production différentes du secteur industriel. Ce sont des entreprises dont la production n'est pas autant développée technologiquement que le milieu industriel. Il s'agit d'un désavantage face aux entreprises

industrielles. Les entreprises du secteur tertiaire ne peuvent pas faire augmenter la productivité du travail qu'elles emploient en implantant des méthodes de mécanisation – du moins, pas au même niveau que les grandes industries. Elles dépendent donc plus fortement de l'exploitation du travail humain pour rester compétitives et elles tendent à devoir piger dans l'armée de réserve plus systématiquement que leurs concurrentes (Botwinick, 2018). Cette stratégie est au cœur même des entreprises du secteur des services. Étant en retard technologiquement, la rentabilité de ces entreprises est fondée sur l'exploitation accrue du travail en employant des méthodes de contrôle du travail et de lutte systématique à la syndicalisation.

Paradoxalement, en s'appuyant ainsi sur l'exploitation de travailleur•euses qui proviennent souvent de l'armée de réserve – renflouée par l'augmentation de la productivité du secteur industriel – les firmes du secteur tertiaire ne dépendent plus du développement technologique. L'écart technologique est alors constamment aggravé (Botwinick, 2018). Les conditions de productions entre les entreprises de ces deux secteurs tendent à se différencier, de cette manière.

C'est pour ces raisons que la soi-disant désindustrialisation des économies occidentales est souvent associée à l'augmentation générale de la précarité d'emploi. Les emplois éliminés à la suite de l'importante augmentation de la productivité du travail qui a caractérisé le début du néolibéralisme étaient majoritairement syndiqués, tandis que les emplois du secteur des services ne le sont que rarement. Plus profondément, ces deux secteurs existent dans des conditions de production différentes qui tendent constamment à s'écarter. De ces conditions de production particulières découlent des stratégies distinctes d'exploitation du travail et de course à la rentabilité.

Au sein même du système capitaliste, les relations d'emplois sont transformées pour répondre aux besoins du capital en compétition. Les méthodes d'accumulations tendent constamment à séparer les travailleur•euses des modalités de contrôle du travail. L'augmentation de la productivité du travail, qui est nécessaire pour faire face à la force de la compétition, a pour effet de rendre plus incertaines les relations d'emploi et d'augmenter, par le fait même, l'effort déployé pour rester employé ou se trouver un emploi – facteur d'augmentation des problèmes de santé liés au travail. Plus tangiblement encore, les méthodes modernes d'accumulations augmentent les risques d'accidents et de mauvaise santé au travail en augmentant sa productivité.

Nous pouvons donc affirmer que les impératifs intrinsèques du mode de production capitalistes tendent à précariser l'emploi selon plusieurs dimensions de la précarité telles que théorisées par les tenant•es du

paradigme de l'emploi précaire. Voyons maintenant les tendances qui s'apparentent plus directement aux effets de la compétition réelle.

### **3.3 Compétition réelle et conditions de production**

Pour Botwinick (2018) et l'école de l'économie classique marxiste, la compétition n'est pas un phénomène statique ou mécanique au travers duquel les taux de profits et les salaires sont distribués équitablement lorsqu'un équilibre parfait est atteint. La persistance des inégalités ne s'explique pas non plus par la présence de firmes monopolistiques et d'un marché segmenté. La *compétition réelle* relève plutôt d'un processus qui doit être articulé avec la nécessité d'accumuler du capital pour les entreprises capitalistes. Contrairement aux conceptions néoclassique et institutionnaliste de la compétition parfaite, cette perspective conçoit la compétition capitaliste en termes de combat politique : l'objectif des capitalistes est de prendre des parts de marchés aux autres capitalistes. Il s'agit de la représentation de la lutte constante que se livrent les membres de la classe capitaliste.

Botwinick (2018) propose d'interroger le problème de la distribution des prix et des salaires à travers les lunettes structurelles de ce combat. Il avance l'idée selon laquelle les impératifs dialectiques de l'accumulation et de la compétition tendent simultanément à différencier et à harmoniser les conditions de productions des firmes ; ce qui encadre ensuite les prix sur le marché ainsi que les salaires des travailleur•euses. Si ces deux effets s'opposent concrètement, leur coexistence reflète néanmoins la nature de processus du mode de production capitaliste.

Suivant le travail de Shaikh (2016), Botwinick (2018) affirme que la compétition réelle découle notamment du fait que le capital fixe représente un avantage compétitif et que l'information sur ce capital n'est pas accessible librement (Botwinick, 2018). La compétition parfaite des néoclassiques sous-entend un accès total à l'information et une mobilité parfaite du capital. En réalité, l'information sur le développement technologique et sur les tendances marchandes est une véritable armes de combat pour la compétition entre capitalistes ; elle n'est pas librement diffusée et elle est gardée par les administrations d'entreprises, de manière à en faire un avantage compétitif. De plus, lorsque les entreprises réinvestissent le profit provenant du surtravail dans la production, sous la forme de nouvelles technologies et techniques, elles accumulent un capital fixe. Cet avantage produit une différenciation perpétuelle des conditions de

productions, ce qui crée des taux de profits différenciés et donc des possibilités matérielles d'augmentation salariale différentes<sup>11</sup>.

La différenciation est d'autant plus amplifiée puisque les capitaux investis dans la production (pour y intégrer de nouvelles techniques et technologies) doivent être *amortis* sur une longue période<sup>12</sup>. Il n'est pas possible pour les firmes de remplacer leurs machines, techniques, ou technologies dès qu'un nouveau développement est disponible. Ce n'est donc pas seulement la présence de capital fixe qui différencie les taux de profits entre firmes d'un même secteur, il y a aussi l'obligation d'amortir les investissements massifs que représente le capital fixe (Botwinick, 2018).

En conséquence, l'entreprise qui a investi dans l'ancienne technologie doit composer avec un taux de productivité plus faible que l'entreprise qui a investi dans la plus récente, au moins pendant la période d'amortissement – ce qui crée nécessairement une autre couche de différenciation. Les entreprises doivent éventuellement se procurer la technologie de pointe afin de rattraper ses concurrents et ne pas souffrir d'une faillite. Il y a donc une contre-tendance qui pousse les taux de productivité vers une certaine égalisation. La compétition n'a pas simplement un effet égalisateur, comme le prétendent les économistes néoclassiques, mais elle ne crée pas seulement de la différenciation non plus. Il s'agit d'un système évolutif qui produit des tendances à l'harmonisation et à la différenciation.

Pour certaines industries, d'autres éléments se traduisent en distinctions de condition de production. La localisation de l'usine de transformation par rapport au lieu de l'exploitation de la matière première peut, par exemple, constituer un facteur d'avantage non reproductible pour les autres firmes de la même industrie. À contrario, pour des secteurs qui nécessitent un espace de production de taille, tel que l'agriculture et l'exploitation minière, le coût en loyer sera un facteur de désavantage important. Afin de rester compétitive, une firme doit sans arrêt viser les meilleures conditions de production à travers les limites matérielles de leur secteur d'activité (Botwinick, 2018).

La compétition réelle a des effets différents lorsqu'elle se manifeste entre les entreprises d'une même industrie (*compétition intra-industrielle*) ou entre différentes industries (*compétition interindustrielle*). Au

---

<sup>11</sup> Mentionnons que l'existence du processus d'investissement dans la production et la création de capital fixe ne signifie toutefois pas qu'il n'existe pas de capital mobile. Une certaine mobilité du capital est nécessaire pour l'investissement préalable, et elle joue un rôle dans le processus de la compétition *inter-industrielle*, telle que présentée plus loin.

<sup>12</sup> L'amortissement d'un investissement réfère à l'étalement de son coût sur la durée de son utilisation. De plus, pour que l'investissement ne soit pas gaspillé, la machine (par exemple) doit être utilisée à pleine capacité, c'est-à-dire qu'elle doit être usée à son plein potentiel.

sein d'une même industrie, c'est-à-dire entre entreprises qui produisent une marchandise similaire avec des conditions de production différentes, la compétition a un effet de différenciation des taux de profits (Fine et Saad-Filho, 2016). Les firmes d'une même industrie se battent entre elles pour acquérir plus de vente que les autres. Généralement, les acheteur•euses cherchent toujours à se procurer des biens et des services au prix le plus bas. Pour attirer le plus d'acheteur•euses, les entreprises doivent donc baisser leur prix de vente en minimisant leurs coûts de production.

La minimisation des coûts se fait à travers les techniques d'intensification, de division, de mécanisation et d'organisation scientifique du travail, comme nous l'avons vu avec Braverman (1998) et Moody (2017). Au sein de l'industrie, *le capital régulateur* (représentant les meilleures conditions de production) devrait arriver à vendre au meilleur prix. Les autres firmes vont devoir suivre ce prix de vente si elles veulent vendre elles aussi. Elles n'arriveront néanmoins pas toutes à reproduire les mêmes conditions de production : elles n'ont pas simultanément accès aux technologies de pointe, que les contextes géographiques sont différents et que les taux de réinvestissement dans la production (capital fixe) fluctuent d'une entreprise à l'autre.

L'écosystème de la compétition réelle intra-industriel est ainsi découvert : ce sont des entreprises qui vendent une marchandise similaire, à un prix tendanciellement égal avec des conditions de production et des coûts différents. Les taux de profits (calculés en soustrayant les coûts de production au prix de vente) sont structurellement différenciés (Shaikh, 2016).

En outre, la compétition intra-industrielle tend à avantager les grands capitaux au sein d'une industrie donnée. Les entreprises qui ont une meilleure capacité à réinvestir dans leur production vont avoir plus de facilité à reproduire les meilleures conditions de production et plus d'aisance à mettre en place des techniques supérieures de minimisation des coûts. Ces firmes renforcent dès lors leurs avantages initiaux, ce qui agrandit la différence de profitabilité au sein de l'industrie (Fine et Saad-Filho).

Ce symptôme de la compétition réelle est souvent interprété par les économistes néoclassiques comme étant une conséquence de compétition imparfaite. Pour les institutionnalistes, il s'agit d'un indicateur de la présence de monopole. Pourtant, malgré cette tendance au renforcement des avantages compétitifs et à la croissance des taux de profits pour les grands capitaux, la compétition réelle continue de les diriger. Plus une entreprise accumule du capital fixe dans sa production, plus elle devra accaparer une grande part de marché afin de ne pas souffrir une surproduction. Lorsque les capitalistes réinvestissent la plus-value



dans la production, leur entreprise va produire plus de marchandise qui doit être absolument vendue, d'où la nécessité de conquérir plus de part de marché. Même en situation apparente de monopole, la compétition capitaliste persiste (Botwinick, 2018).

L'acquisition directe ou la fusion avec d'autres firmes est l'une des manières par laquelle les entreprises s'accaparent de plus grandes parts de marché pour supporter leur production croissante. Moody (2017) propose que les fusions et acquisitions d'entreprises fasse partie de la réorganisation du capitalisme contemporain. Il s'agit d'une conséquence directe de la compétition féroce encouragée par les politiques de libéralisation néolibérales. Les taux d'acquisitions et fusions correspondent d'ailleurs tendanciellement à la fluctuation des taux de profits.

Lorsque les profits grimpent, l'investissement dans la production et la productivité font de même, ce qui oblige les entreprises à faire plus de vente. Les stratégies d'acquisitions et de fusions ne sont donc pas des stratégies pour transcender la compétition à la manière d'un monopole. Au contraire, Moody (2017) affirme à l'instar de Botwinick que la concentration et la centralisation sont des fonctions de la compétition : elles représentent directement l'effort de capture du plus de profit à travers l'accaparement de plus grande part de marché. Il s'agit d'une expression concrète de la relation dialectique entre l'accumulation et la compétition sous le mode de production capitaliste. Les entreprises *doivent* accumuler plus pour mieux se défendre en compétition et elles *doivent* se faire la guerre afin d'accumuler plus.

La compétition interindustrielle (soit entre capitaux qui produisent des marchandises différentes) s'exprime de façon différente. Contrairement à la compétition intra-industrielle, celle-ci a pour effet l'égalisation tendancielle des taux de profits (Fine et Saad-Filho, 2016). L'investissement préalable à la production capitaliste provient généralement de capitaux mobiles qui gravitent vers les industries ayant un bon taux de rendement sur l'investissement, c'est-à-dire les plus profitables. L'investissement va accélérer pour les entreprises d'une industrie en demande. Il va continuer d'accélérer pour cette industrie tant que la production (offre) n'aura pas rattrapé la demande, puisque dans cette situation (demande plus grande que l'offre), les profits continuent de grimper. La production améliorée par l'influx rapide d'investissement dépassera éventuellement la demande, ce qui fera redescendre les taux de profits de l'industrie. À contrario, lorsque les profits sont bas, l'investissement va décélérer. Ce qui aura pour effet de descendre l'offre en dessous de la demande et ramener les profits (Shaikh, 2016). Il s'agit donc d'une égalisation tendancielle, à long terme.

Cette égalisation ne se produit pas littéralement. Les taux de profits sont différents pour les entreprises de différentes industries d'année en année. À long terme, nous pouvons toutefois observer que les taux fluctuants se croisent sur une courbe commune (Shaikh, 2016). Au niveau intra-industrielle et inter-industrielle, l'habileté des capitalistes à participer à la compétition marchande est limitée par leur capacité à accumuler de la plus-value et de la réinvestir dans la production. Ainsi va la dialectique de la compétition réelle et de l'impératif d'accumulation : « *Competition causes accumulation, accumulation creates competition.* » (Fine et Saad-Filho, 2016, p.76)

La compétition capitaliste opère à différents niveaux et de manière complexe, voire contradictoire. Rudimentairement, la compétition intra-industrielle à un effet de différenciation, tandis que la compétition inter-industrielle produit une égalisation tendancielle, sur un plus long terme. Elle a un effet de différenciation des conditions de production au niveau intra-industriel, ce qui se traduit nécessairement en taux de profit inégaux. L'inégalité dans l'investissement de capital fixe, l'impossibilité de remplacer les techniques et technologies de productions avant qu'elles ne soient amorties, l'accès inégal à l'information, ainsi que les enjeux de localisation sont tous des facteurs qui distinguent les conditions de productions au sein d'un même secteur. La compétition interindustrielle a, pour sa part, un effet d'harmonisation à long terme produit par le mouvement relatif de l'investissement de capital mobile extérieur.

La compétition n'est pas une opération mécanique, elle fait plutôt partie d'un processus structurel identifiable. Ce processus est intrinsèque au mode de production capitaliste. Il relève de ses impératifs de base. Cela signifie qu'il a lieu au-delà des différents régimes de lois et de réglementation des marchés et des relations d'emploi.

C'est en ce sens que la théorie marxiste de Botwinick (2018) se distingue de la conceptualisation institutionnaliste de Vosko, Lewchuk et leurs collègues de la théorie de l'emploi précaire. Selon cette perspective, les causes profondes de la persistance des inégalités de conditions de travail et des phénomènes d'harmonisation vers le bas se trouvent au sein des politiques de libéralisation néolibérales et des vestiges d'exclusions provenant de la SER. Or, pour Botwinick et la tradition marxiste, ce sont les impératifs profonds structurant le mode de production capitaliste qui déterminent les inégalités.

### 3.4 Une alternative systémique à la catégorisation typologique et l'explication institutionnelle

Maintenant que nous avons présenté la théorie dialectique marxiste de la compétition réelle et de l'accumulation capitaliste, nous pouvons revenir sur la théorie de l'emploi précaire et souligner ses lacunes théoriques.

En premier lieu, nous arguons qu'il est problématique de définir une catégorie conceptuelle à défaut d'une catégorie normative telle que celle de la SER. Doogan (2009) affirme que ce modèle théorique tend à situer une grande diversité de forme de relation d'emploi dans la même catégorie d'emploi « atypiques » ou « non-standard », face à la norme, hautement abstraite de la SER. Selon Moody (2017), la contingence a toujours été une partie constitutive de la classe des travailleur•euses, sous le mode de production capitaliste. Il y a toujours eu une variété de formes d'emploi avec de différentes conditions de travail et de différents degrés d'insécurité. Pour Moody (2017), la précarité est un produit de l'accumulation capitaliste. L'utilisation du qualificatif « précaire » pour parler des formes non standards d'emploi est, en ce sens, critiquable. Il semble plus judicieux d'employer le terme « contingent ». En ne faisant pas une catégorie distincte avec la précarité, on peut inclure les emplois qui sont « standards » dans le processus de précarisation générale de la classe ouvrière que le capitalisme impose.

Certes, Vosko, Lewchuk et leurs collègues s'acharnent à dépasser la définition dichotomique de l'emploi précaire (SER/NSER). Les auteur•es multiplient les dimensions et indicateurs de la précarité afin de dégager un index de précarité ou encore de placer les différentes relations d'emploi sur un spectre ayant à une extrémité l'idéal type « emploi précaire » et à l'autre celui de la SER (Lewchuk, 2017, p.406). Pourtant, cette stratégie théorique n'est pas suffisante pour véritablement éviter un des problèmes fondamentaux de la conception dichotomique du marché du travail – divisé en SER/NSER.

La théorie « segmentaliste » de l'économie capitaliste – qui est propre à l'école d'économie politique institutionnaliste critiquée par Botwinick (2018) – propose une représentation de l'économie en créant une *typologie* des différentes entreprises. La plus rudimentaire conçoit le marché comme étant constitué, dans un premier temps, d'entreprises monopolistiques capables d'agir au-delà des impératifs de compétition. Celles-ci ont accumulé assez de capital pour dicter les prix et contrôler l'industrie dans laquelle elles existent. Leur capital est utilisé comme levier de pouvoir pour contrôler les prix et le marché en général. Le second groupe d'entreprise est caractérisé par une impuissance face aux forces de la compétition. Elles n'ont pas suffisamment de capital pour s'élever au-dessus de la compétition et sont

constamment menacées par la faillite. L'économie est donc, selon cette idée, constituée de deux grands segments englobant différents *types* d'entreprises distinctes selon un degré de capital qui représente différents niveaux de pouvoir sur le marché et face à la compétition. L'explication de la distinction se trouve dans le niveau de pouvoir accumulé par l'entreprise, sa puissance par rapport au marché. Il n'y a pas de relation établie entre ces deux types, mais bien une différence de caractère politique.

Un modèle dichotomique similaire se trouve dans l'opposition SER/NSER que la théorie de l'emploi précaire tente de dépasser. La distinction s'opère, dans ce cas-ci, selon si l'emploi est considéré précaire ou non, standard ou non. C'est-à-dire, en fonction de la norme institutionnelle de la SER : relation d'emploi à employeur•euse unique, emploi permanent, revenu suffisant pour subvenir aux besoins d'une famille, un plan de retraite, un programme de formation permettant des promotions au sein de l'entreprise, des programmes d'assurance et une représentation syndicale. Les relations d'emploi qui n'ont pas ces caractéristiques tombent dans la catégorie « non-standard » ou « atypique » (NSER). De la même manière que la théorie des segments de l'économie divisés selon leur niveau de capital et de puissance sur le marché, la dichotomie SER/NSER procède d'un effort de classification en *typologie*, mais cette fois du point de vue de l'emploi.

La démarche typologique consiste à classer différents objets selon leur type. Ils sont rassemblés en fonction de caractéristiques qu'ils ont en commun. Souvent, la typologie réfère aussi à une gradation. Par exemple, la théorie de l'emploi précaire conceptualise le marché du travail en typologie constituée de catégories distinctes suivant les différentes dimensions de la précarité, ou plus généralement, selon leur classement sur l'index de l'emploi précaire (EPI). Il est possible d'imaginer schématiquement cette idée en se représentant les classifications en étages placées les unes au-dessus des autres. Les plus précaires en dessous et les plus sécurisées au plus haut niveau. Cette classification est utile pour identifier quelles sont les dimensions de la précarité font varier le plus drastiquement la vie privée et communautaire des travailleur•euses.

En théorisant la fragmentation néolibérale de la classe des travailleur•euses, Standing (2002) procède du même genre de conceptualisation typologique. Selon lui, la classe des travailleur•euses est transformée de manière qualitative et on perçoit maintenant l'émergence d'une nouvelle classe : le précaire. Un spectre de l'expérience du travail est ainsi créé. Selon des critères qui sont essentiellement des indicateurs de conditions de travail, Standing (2002) et les auteur•es du courant de l'emploi précaire placent les

différentes relations d'emploi les unes par-dessus les autres, sur ce spectre. Leur analyse résulte ultimement en une catégorisation typologique selon la qualité relative des relations d'emploi.

Standing, Vosko, Lewchuk et leurs collègues du paradigme de l'emploi précaire complexifient l'approche typologique que l'on retrouve dans l'opposition SER/NSER, mais ils et elles ne la transcendent pas. L'analyse typologique est plus sophistiquée, mais elle n'est pas dépassée. Schématiquement, ces auteur•es ajoutent des couches à l'opposition entre emplois atypiques (NSER) et emplois standards (SER). Ils et elles arrivent à découvrir le détail et la diversité d'expérience et de condition de travail qui existe au sein des travailleur•euses et peuvent établir les contextes sociaux dans lesquelles ces expériences sont vécues. Un tel détail permet d'imaginer des solutions et des réformes politiques qui puissent s'adapter de manière précise à cette variété. Toutefois, l'approche ne permet pas une explication des distributions sociales qu'elle décrit. Une telle approche théorique procède d'un effort de *stratification sociale* longuement critiqué par les théoricien•nes marxistes.

De ce point de vue, cette forme de catégorisation au sein de la classe des travailleur•euses échappe la force explicative du rapport de classe au sein du système capitaliste. Pour Moody, ces entreprises de catégorisation sont strictement « [...] *descriptive – a relaying theme of traditional stratification models of society – in which there is no underlying basis for class conflict and no central class large enough to affect social change.* » (Moody, 2017, p.7)

Une hiérarchisation théorique des réalités de travail peut être utile pour comprendre l'effet des différents contextes sociaux sur les individus, mais elle ne peut être utilisée pour expliquer les mouvements profonds dans les relations sociales qui évoluent sous le régime du mode de production capitaliste. Pour Marx, la classe est relationnelle et dialectique par définition. C'est-à-dire que la classe des travailleur•euses est définie par la classe des capitalistes et vice versa. Le concept de classe perd son sens explicatif profond lorsqu'il est compris comme une catégorisation typologique ou sous la forme d'une stratification sociale.

De plus, la dialectique qui lie la classe capitaliste avec celle des travailleur•euses constitue une force historique, à travers laquelle il est possible d'atteindre une compréhension systématique et complète du mode de production capitaliste. Pour Thompson (1963), la classe implique *un rapport historique*, et non simplement contextuel. Le concept de classe ne représente pas un groupe d'individu. Il désigne un rapport dynamique. Il s'agit littéralement d'un *processus* historique. Un tel processus ne peut être figé dans une catégorie (Thompson, 1963, p.15). Une catégorisation des formes et des expériences de travail selon les

localisations sociales, les secteurs industriels ou les occupations – telle que construite par les théoricien•nes de l’emploi précaire – ne peut que *décrire* l’état des choses de manière indéniablement détaillée. En comparaison, la dialectique de classe peut servir à *expliquer* l’évolution des relations de travail, de manière systématique, puisqu’elle s’inscrit dans l’histoire en tant que processus.

Selon Thompson (1963), la force explicative du concept de la lutte de classe se manifeste seulement lorsqu’on observe une période assez longue :

Si nous arrêtons l’histoire à un moment donné, il n’y a plus de classe, mais simplement une multitude d’individus vivant une multitude d’expériences. Mais, si nous observons ses individus sur une période appropriée de changement social, nous pouvons distinguer des constantes dans leurs relations, leurs idées et leurs institutions (Thomson, 1963, p.18).

Représentant une lutte constante, le rapport de classe apparaît comme processus *historique*. Le rapport de force entre la classe capitaliste dirigeante et les travailleur•euses est en perpétuelle évolution. Il est donc possible de l’utiliser comme point d’ancrage pour analyser les changements qui s’opèrent dans les institutions telles que le marché du travail et la relation d’emploi. Pour étudier l’histoire, il importe de l’observer en tant que processus évolutif, en mouvement. Il s’agit d’un appel à observer la *forêt* dans son ensemble, plutôt que de s’attarder à l’état des arbres. C’est d’une telle posture holistique que les théoricien•nes de notre cadre théorique proposent de se munir pour observer les mouvements sociaux et historiques.

Par exemple, pour élaborer sa théorie de la compétition interindustrielle (entre des entreprises qui produisent des marchandises différentes et qui évoluent dans différents secteurs), Botwinick a dû prendre un pas de recul afin d’observer l’effet d’harmonisation tendancielle des prix et des conditions de production. De la même manière, pour expliquer les changements de configuration de classe qui se cachent derrière les notions telles que « désindustrialisation » et « précarisation », il importe d’observer les tendances fortes qui ne procèdent pas strictement de facteurs institutionnels et législatifs. En ce sens, Moody explique que la précarisation des relations d’emploi est un effet « normal » de l’augmentation de la productivité du travail sous le régime du mode de production capitaliste. Pareillement, Post peut affirmer que la soi-disant « désindustrialisation » a débuté presque une centaine d’années avant l’avènement des politiques néolibérales du tournant des années 1980s.

Le concept de l'emploi précaire et la classification typologique détaillée qui s'y rattache permettent une description exhaustive des différentes formes de relation d'emploi et des expériences différenciées qui en ressort. Il permet aussi de mettre la relation d'emploi et la précarité dans le contexte de la localisation sociale des individus et sert donc à identifier quels sont les groupes de personnes qui sont les plus durement touchés par les effets nocifs de la précarisation. Enfin, une conceptualisation de la précarité définie à travers ses dimensions (et non seulement selon la dichotomie SER/NSER) est aussi utile pour identifier quelles sont les caractéristiques de la précarité qui ont un effet négatif sur la vie de ces groupes, ce qui facilite l'imagination de réformes.

Cela dit, en se concentrant sur les expériences différenciées de la précarité de l'emploi et en attribuant les causes de la précarisation (féminisation des normes d'emploi) et de la persistance des inégalités de genre de race à des régimes législatifs et institutionnels, la théorie de l'emploi précaire ne peut expliquer les dynamiques systématiques qui procèdent *derrière* ces expériences et ces lois. En outre, nous affirmons que Vosko, Lewchuk et leurs collègues n'arrivent pas à dépasser complètement le problème théorique profond du modèle dichotomique SER/NSER. Leur conception de la précarité ne transcende pas l'aspect fondamentalement typologique de l'opposition SER/NSER.

Néanmoins, il est possible d'identifier des logiques et des tendances fortes qui précèdent l'action institutionnelle<sup>13</sup>. Les tendances d'harmonisation et de différenciation observées par Botwinick découlent de la dialectique des impératifs d'accumulation et de compétition qui sont essentielles au mode de production capitaliste, au-delà du tournant néolibéral et des politiques d'institution de la SER. De même que pour la tendance à la précarisation du travail qui est intrinsèque à l'impératif d'accumulation.

En s'abstenant d'intégrer leur analyse de l'emploi dans le contexte du mode de production capitaliste et de ses impératifs matériels, la théorie de l'emploi précaire ne parvient pas à expliquer adéquatement la précarisation générale de l'emploi ainsi que la persistance des inégalités sociales au sein de la classe des travailleur•euses. Pour expliquer profondément ces phénomènes, il est nécessaire de prendre du recul et considérer les forces structurelles qui tendent à déterminer l'expérience des travailleur•euses ainsi que les institutions. La théorie marxiste que nous mobilisons offre un modèle théorique alternatif pour

---

<sup>13</sup> Notons au passage qu'il ne s'agit pas d'argumenter que les processus économiques précèdent toujours le pouvoir de la politique institutionnelle. Les politiques de libéralisation et de privatisation qui ont caractérisé le tournant néolibéral ont eu un réel impact sur la configuration du capital et de la classe des travailleur•euses. Toutefois, pour les marxistes, l'instauration de ces politiques s'inscrit dans la lutte de classe. Elle représente un changement dans le rapport de force, favorable à la classe capitaliste.

expliquer la tendance à la précarisation de l'emploi ainsi que la persistance des inégalités sous le régime du capitalisme.

Le chapitre suivant sera consacré aux logiques discriminatoires qui persistent au sein du marché du travail canadien et occidental. Il y sera démontré qu'il est possible d'élaborer des pistes d'explication systémiques pour la reproduction des oppressions des personnes socialisées femmes et ainsi que les personnes racisées et issues de l'immigration. Nous argumenterons de plus que les théoricien•nes de l'emploi précaire n'arrive pas expliquer systématiquement la reproduction des logiques discriminatoires, et ce malgré l'attention particulière qu'ils et elles allouent à l'enjeux.



## PRÉCARITÉ, DISCRIMINATIONS ET IMPÉRATIFS CAPITALISTES

La persistance de la discrimination relative au genre, à la « race » et au statut de citoyenneté est un phénomène d'une importance cruciale pour la théorie de l'emploi précaire. S'inscrivant dans la tradition de l'économie politique canadienne (CPE), les tenant•es de la théorie de l'emploi précaire considèrent que les relations économiques sont traversées par des relations de genres, de « race » et de citoyenneté, qui leur donnent une certaine inflexion.

Souvent, cette ontologie sociale est exprimée, dans le corpus de l'emploi précaire, à l'aide des notions « d'intersection » et de « localisation sociale ». Les auteur•es vont noter la prévalence de la précarité de l'emploi pour certains groupes sociaux, localisés, par exemple, à l'intersection des relations de genre et de « race » (personnes socialisées femme et racisées). Il est donc possible de déterminer quels sont les groupes sociaux les plus durement touchés par les différentes dimensions de la précarité. Une telle précision est utile pour l'élaboration de politiques d'aide sociale adaptées aux différentes expériences de la précarité d'emploi.

Cela dit, notre point de vue est que les outils théoriques mobilisés par les tenant•es du paradigme de l'emploi précaire ne permettent pas une explication complète et systémique de la persistance des discriminations de genre et de « race » sur le marché du travail. Puisqu'il s'agit d'enjeux fondamentaux pour la théorie de l'emploi précaire, nous avons décidé d'y consacrer une attention particulière dans ce chapitre. Nous développerons d'abord la distinction entre les ontologies sociales propres à la pensée dialectique et à l'approche intersectionnelle. Nous exposerons ensuite la force de l'approche dialectique en explicitant le rapport entre la nécessité de la reproduction sociale et les inégalités de genre au sein du mode de production capitaliste. Nous ferons subséquemment un détour vers le concept de l'armée de réserve industrielle avant de développer sur les inégalité de « race » et du travail immigrant dans le marché du travail mondial.

### 4.1 Dialectiques et intersections

L'approche intersectionnelle s'est largement constituée en réponse à la prépondérance du matérialisme marxiste au sein des études critiques en science humaine, durant le XXe siècle. La notion d'intersection, développée par Kimberley Crenshaw (1989), a d'abord été mise de l'avant par des critiques féministes

noires dans le cadre de débats entourant la théorie du droit. Il s'agissait de mettre l'accent sur le fait que les femmes noires issues de la classe des travailleur•euses sont victimes de violences particulières, se situant à l'intersection des relations de pouvoir de classe, de « race » et de genre. Face à l'approche matérialiste, souvent empreinte d'un certain réductionnisme économique, cette perspective propose de concevoir le monde social comme étant constitué par un ensemble de relations sociales qui, selon les contextes, se rencontrent.

Pour McNally (2017), la distinction entre l'approche matérialiste et intersectionnelle est de nature ontologique – c'est-à-dire au niveau de la conception du monde sociale. L'ontologie qui fonde l'approche intersectionnelle peut être qualifiée d'atomiste ; le monde social est constitué de différents rapports de domination qui existent de manière indépendante les uns des autres. Ainsi, l'intersection est une métaphore géographique qui sert à représenter la rencontre des différentes relations de pouvoir. La nature de cette rencontre fait débat au sein du courant intersectionnel et, analogiquement, les métaphores pour symboliser cette rencontre sont souvent amandées. Certain•es auteur•es vont théoriser cette rencontre en termes d'axes, d'interconnexions, de localisations sociales, de vecteurs, etc. Afin de produire une représentation holistique et complète du monde sociale, ils et elles vont multiplier les « axes » qui entrent en collision et affectent les individus différemment selon leur localisation. Si le courant intersectionnel n'est pas strictement homogène dans ses représentations et terminologies, ses différentes déclinaisons procèdent largement d'un atomisme ontologique.

L'atomisme ontologique de l'approche intersectionnelle, du point de vue de l'analyse historique, pose problème pour McNally (2017). En effet, selon ce modèle théorique, les relations qui forment le monde social entrent en contact seulement de manière *superficielle* – c'est-à-dire que la nature d'une relation sociale donnée ne change pas lorsqu'elle rencontre une autre relation sociale. Pour certain•es des auteur•es de ce courant, il importe de maintenir cette individuation des relations sociales lorsqu'on se les représente dans l'histoire. Ainsi pour ces auteur.e.s, il faut éviter de réduire l'importance individuelle de ces rapports sociaux en les assimilant les uns aux autres. Nous retrouvons ici la volonté de ne pas tomber dans quelconque réductionnisme.

Le sens derrière la nature atomiste de cette conception du monde social se découvre lorsque l'on considère son origine académique : le champ du droit. Le droit libéral a comme objet d'étude central l'individu. Ainsi, la métaphore de l'intersection prend tout son sens. Les individus se retrouvent à

l'intersection de différentes relations sociales qui forment la structure dans laquelle ils et elles existent. Les relations sociales sont perçues comme des vecteurs d'influence qui sont dirigés vers les individus. Chacun de ces rapports sociaux (relations de genre, de « race » ou de classe, par exemple), a son impact spécifique sur l'agentivité de l'individu. Pour évaluer les effets qu'a le monde social sur l'individu, les sociologues doivent déterminer quelles sont ces rapports qui entrent en collision.

L'un des objectifs fondamentaux de l'approche intersectionnelle semble être de théoriser les impacts des différentes relations sociales, du point de vue de l'individu. Grâce à ce cadre théorique, il est possible de déterminer quelles influences spécifiques les différentes combinaisons de relations sociales ont sur les individus. La théorie de l'emploi précaire place, de manière congrue, l'individu au centre de son analyse. Les différentes dimensions de la précarité (insécurité, effort, santé, support, etc.) sont articulées avec les formes de relation d'emploi (nature contractuelle, temps-plein/temps-partiel, travail autonome, etc.) afin de déterminer quelles sont les impacts spécifiques des différentes relations d'emploi sur les travailleur•euses. Il est alors possible d'identifier quelles sont les dimensions de la précarité qui font varier le plus la vie sociale et communautaire des travailleur•euses.

Ultimement, l'objectif est d'élaborer des politiques publiques adaptées au problème de la précarité d'emploi. De plus, Vosko (2006) insiste sur l'importance d'évaluer la précarité de l'emploi en considérant la localisation sociale des travailleur•euses étudiées. Pour les auteur•es du paradigme de la précarité de l'emploi, il importe d'articuler l'effet des relations sociales qui sont extérieur à la relation d'emploi pour véritablement comprendre l'expérience de la relation d'emploi précaire.

L'ontologie sociale qui met au centre l'individu priorise l'observation des effets des structures sociales sur celui-ci. Cette façon de percevoir le monde social permet un certain pragmatisme. En identifiant les impacts sur l'individu, sa santé personnelle et communautaire, on facilite l'élaboration de réformes politiques pour diminuer les effets nocifs et amplifier les positifs. Notons au passage que cette perspective ontologique est largement attribuable à l'approche institutionnaliste en économie politique. De fait, l'école institutionnaliste affirme qu'un système économique est caractérisé par l'effet croisé des logiques institutionnelles qui le compose (institutions légales et étatiques, syndicats, parti politiques, banques, entreprises, etc.).

En ce sens, l'objectif concret des écrits institutionnalistes est généralement la production de réforme politique servant à améliorer le système économique, de manière à le rendre plus efficace et moins nocif

pour les individus et leurs communautés. En un mot, l'institutionnalisme économique conçoit que le système de marché capitaliste produit des inégalités et des instabilités qui peuvent être atténuées à l'aide d'interventions étatiques (Stilwell, 2012). Cette volonté de réformer un système imparfait rappelle la critique de Botwinick (2018) : comme la théorie économique néoclassique, l'institutionnalisme procède d'un idéalisme méthodologique en prenant la compétition parfaite comme point de référence théorique. Contrairement aux néoclassiques, les institutionnalistes insistent toutefois sur la façon dont cette compétition est en réalité constamment réfractée par les différentes forces institutionnelles.

Or, le problème avec cette méthode d'enquête est le fait de chercher à faire de cette conception idéale une réalité. L'école néoclassique considère que si le capitalisme contemporain produit des inégalités, c'est parce que la compétition actuelle ne serait pas parfaitement équilibrée. Les institutionnalistes affirment que la compétition marchande contemporaine est imparfaite, notamment puisque l'accumulation de capitaux a permis l'apparition des firmes monopolistiques qui peuvent agir au-delà de la compétition. Les institutionnalistes ont une conception plus nuancée du problème, mais leur théorie procède de la même erreur épistémologique. Selon ces penseur•euses, le capitalisme contemporain est déséquilibré et il est nécessaire d'amener des réformes politiques pour qu'il soit rééquilibré de manière à limiter les inégalités

Pour sa part, la théorie marxiste que nous mobilisons est fondée sur une ontologie dialectique. Sommairement, cela signifie que le monde social est constitué de *relations* qui sont constamment en mouvement et en rapport de transformation – c'est-à-dire que ces relations sont aussi des *processus*. Cette perspective s'oppose radicalement à l'atomisme ontologique. De ce point de vue, les différents éléments de la réalité sociale ne sont jamais isolés. Les faits, ou les phénomènes sociaux existent toujours dans, et à travers leur rapport les uns aux autres. Les éléments de la réalité sociale sont reliés de façon *interne*, et non pas de façon externe, *a posteriori*. Ils ne se rencontrent pas, ils existent et évoluent de manière fondamentalement liée.

Cela signifie, par exemple, que la relation de genre (souvent comprise sous la notion de « patriarcat ») est constitutivement liée au rapport de classe capitaliste et vice versa. Pour Himani Bannerji (2011), les parties distinctes d'un organisme social et historique sont reliées de manière interne ; elles sont le reflet les unes des autres et se co-constituent. Il ne s'agit pas de prétendre pour autant que chaque relation sociale est réductible à une seule relation ontologiquement « supérieure » ; par exemple en affirmant que la relation de production capitaliste supprime toutes les autres. L'approche dialectique postule plutôt que chaque

relation ne représente qu'une dimension d'une totalité sociale et d'un processus historique (McNally, 2017).

Contrairement aux perspectives intersectionnelle et l'institutionnalisme de la théorie de l'emploi précaire, l'approche dialectique perçoit l'imbrication et la co-constitution des rapports de classes et des rapports de genre et de « race ». L'exploitation de la classe et la discrimination raciale, par exemple, n'existent pas ici en tant que systèmes séparés dont les effets peuvent se croiser ponctuellement à l'« intersection » des individus. Le capitalisme et le racisme s'inscrivent dans un même processus de reproduction sociale, dans une même totalité socio-historique. Ceci signifie que le capitalisme est toujours racial et patriarcal – les rapports de classe et l'exploitation n'existent jamais en abstraction de ces rapports d'oppression. Pour illustrer ce point de façon plus concrète, nous nous penchons à présent sur l'imbrication des rapports de production et de reproduction capitaliste et d'oppressions des femmes. Ceci nous permet aussi de traiter plus spécifiquement de la façon dont le capitalisme secrète spontanément des inégalités de genres sur le marché du travail.

#### **4.2 Reproduction sociale et oppression des femmes**

Une ontologie dialectique du monde social permet de comprendre la transformation interne des rapports sociaux à travers l'histoire. Par exemple, Brenner et Ramas (2015) affirment que si l'oppression des femmes n'est pas essentielle au capitalisme en théorie, elle est devenue nécessaire en pratique à travers l'histoire du développement des relations capitalistes de production. L'oppression des femmes précède l'avènement du capitalisme. Cependant, une fois le rapport de classe capitaliste généralisé à l'ensemble de la société, l'histoire de l'oppression des femmes devient inséparable de l'histoire du capitalisme. Depuis la généralisation de la société de marché, les rapports de genre sont *systématiquement* enchevêtrés dans les relations de production capitaliste, selon Brenner et Ramas (2015). À la manière du café et du lait, lorsque les relations de classe et de genre sont mélangées, elles participent réciproquement à leur constitution.

Les femmes ont commencées graduellement à réintégrer le marché du travail durant la Seconde guerre mondiale et plus massivement au tournant des années 1950. Tel que mentionné par les théoricien•nes de l'emploi précaire, cette arrivée des femmes dans l'emploi concorde avec le début de la société de consommation et la difficulté grandissante de subvenir au besoin d'une famille avec seulement un salaire. Cette tendance est relativement cohérente avec le début de l'effritement de la SER.

L'intégration des femmes au marché du travail signifie aussi un facteur de compétition au sein de la classe des travailleur•euses. Lorsqu'elles ne sont pas directement intégrées au marché du travail les personnes socialisées femmes font partie de la couche latente de l'armée de réserve – c'est-à-dire qui ont une expérience irrégulière sur le marché du travail et des conditions plus précaires que la norme sociale. Avant de se pencher directement sur le concept de l'armée de réserve, nous allons développer sur les processus historico-sociaux qui fondent et qui perpétue les inégalités de genres dans le marché du travail capitaliste.

Pour Brenner et Ramas (2015) et le courant féministe marxiste, la reproduction sociale réfère au travail, ressources et temps nécessaire aux soins des salariés et à la reproduction de la force de travail vendu contre un salaire. Il s'agit du processus à travers duquel la force de travail nécessaire à la production capitaliste est régénérée. Dans la société patriarcale, le travail reproductif est généralement assigné aux personnes socialisées femmes. Qui plus est, la reproduction sociale, au sens historique, comprend la reproduction biologique de l'espèce humaine. Pour se reproduire à travers les générations, le capital a besoin que les travailleur•euses fassent des enfants, qui deviendront éventuellement des salarié•es. En échouant de subvenir aux soins de la famille, la classe capitaliste fait porter le coût de la reproduction du capitalisme lui-même, à la classe des travailleur•euses.

Selon les auteures, l'exigence de la reproduction biologique qui incombent matériellement aux femmes est en contradiction avec les impératifs capitalistes qui poussent tous les membres de la classe des travailleur•euses à travailler pour un salaire (Brenner et Ramas, 2015). Avant l'arrivée des service sociaux de l'État providence, les femmes se retirent du marché du travail suivant un accouchement. Leur retour est conditionnel à la compatibilité de l'emploi avec leurs responsabilités ménagères.

À l'avènement de l'industrialisation, au tournant du XIXe siècle, cette contradiction entre le salariat et les responsabilités ménagères des mères tend à s'exacerber. Empiriquement, la division du travail productif et reproductif est accentuée par l'intensification du travail que produit l'industrialisation : une personne doit travailler entre 12 et 14 heures à l'usine, tandis que l'autre doit s'occuper des tâches ménagères et du soin de la famille, à la maison. Une telle division contraint les possibilités d'emploi et d'avancement au travail pour les femmes. Elles ont moins de temps, d'énergie et de ressource à consacrer à la recherche d'emploi, ainsi qu'à la revendication de meilleures conditions de travail en s'impliquant dans un syndicat, par exemple. Les responsabilités ménagères qui leurs incombent socialement les contraignent davantage à prendre des emplois à temps partiel et précaires et moins bien rémunérés. Cette tendance à largement

contribué à la formation d'un type d'emploi dit « féminin » et fonde les inégalités de genre sur le marché du travail.

S'il y a bel et bien un fondement biologique à la reproduction de la société à travers la grossesse, l'accouchement et l'allaitement, la division du travail reproductif à toujours un aspect social et politique<sup>14</sup>. En effet, elle dépend à la fois du rapport de force du mouvement des femmes au sein du mouvement des travailleur•euses et de leur capacité à exiger que l'État et la classe dirigeante capitaliste prenne en charge une part de la reproduction sociale à l'aide de services sociaux publics et accessibles. La relative prise en charge collective de la reproduction sociale est ainsi un enjeu de lutte de classe.

Selon Brenner et Ramas, le facteur déterminant dans cette division spécifique du travail productif et reproductif se trouve dans l'incompatibilité du soin des enfants et du travail industriel, à l'extérieur du foyer (Brenner et Ramas, 2015, p.16). Cette contradiction s'est quelque peu atténuée avec l'implémentation de politiques sociales tel le droit aux congés parentaux, résultat de luttes historiques menées par des femmes au sein du mouvement des travailleur•euses. Cependant, ces mesures demeurent insuffisantes pour supplanter l'inégalité historique créée par l'incohérence entre la production capitaliste et le soin des enfants.

Cette incompatibilité découle de la nature aliénée du travail sous le mode de production capitaliste. Contrairement au mode de production antérieur, les travailleur•euses capitalistes n'ont pas le contrôle sur la production et son déroulement. Auparavant, c'est-à-dire lorsqu'elles avaient accès au moyen de la production, les mères pouvaient modifier leur horaire de travail en fonction de l'allaitement ou de la grossesse, par exemple. Les femmes pratiquant les métiers du textile (tissage, fillage, etc.) à domicile pouvait travailler à leur rythme tout en se gardant du temps pour les autres tâches ménagères. De plus, le travail de l'époque précapitaliste n'était pas organisé de manière à extraire la plus grande part de plus-value possible, ce qui fait en sorte que personnes avaient un peu plus de contrôle sur l'organisation de leur journée de travail.

Les méthodes industrielles d'accumulation capitalistes et d'organisation scientifique du travail tendent à enlever ce contrôle aux travailleur•euses. La production doit être ininterrompue et strictement organisée pour dégager une quantité maximale de plus-value ; elle n'a pas à être ajustée aux besoins des

---

<sup>14</sup> Notons au passage que cette analyse tient pour acquis la norme du couple hétérosexuel cis-genre. Nous considérons que, si cette norme est fortement remise en question à notre époque, elle possédait une force normative plus grande au moment de l'industrialisation.

travailleur•euses. Ainsi, à l'aune de l'industrialisation de la production, les capitalistes refusent de l'adapter aux responsabilités de soins des enfants (au sens pratique et biologique). Les mères sont rejetées d'une grande part de la production. Elles sont alors reléguées à des secteurs de l'économie qui peuvent s'articuler avec les conditions de la grossesse et du soin des enfants : la couture et le ménage, par exemple (Brenner et Ramas, 2015).

En ce sens, lors de l'industrialisation au XIXe siècle, la division sexuée du travail et le confinement des personnes socialisées femmes à sphère ménagère est largement déterminé par cette contradiction entre la nécessité de la reproduction sociale et les impératifs capitalistes d'accumulation et de compétition. Cependant, si cette division a clairement produit un précédent qui affecte le clivage genré sur le marché du travail contemporain, elle n'est pas suffisante pour l'expliquer totalement. La société capitaliste contemporaine n'est pas celle du début de l'industrialisation (Brenner et Ramas, 2015).

Des progrès techniques telle la démocratisation des électro-ménagers ont certes permis de libérer une part de temps et d'énergie pour les femmes. Ce sont toutefois les gains acquis de hautes luttes menées par les femmes au sein du mouvement des travailleur•euses qui ont contribué à leur émancipation de manière décisive. Le droit de vote ; l'apparition de comité femmes au sein des centrales syndicales ; l'abolition de l'obligation d'obéissance ; les droits reproductifs (avortement, contraception) ; les congés de parentalité ; l'amélioration générale des conditions de travail et du pouvoir d'achat sont des exemples de changements historiques qui ont permis de faire sortir les femmes de la sphère strictement reproductive de la société. Or, les inégalités de genre sur le marché du travail demeurent.

Selon Brenner et Ramas (2015), la persistance de l'inégalité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail contemporain est expliquée par la tendance du capitalisme à réduire sans cesse le niveau de vie des membres de la classe des travailleur•euses. L'accroissement de la productivité du travail poussé par l'impératif dialectique de compétition et d'accumulation participe à la dévaluation des conditions de travail et de vie des travailleur•euses. Parallèlement, la classe capitaliste va tenter de faire porter le fardeau de la reproduction sociale à la classe ouvrière, afin d'en faire l'économie.

Or la quantité de travail reproducteur qui incombe à la classe des travailleurs•euses est déterminée par le rapport entre les salaires et les prix des services disponibles sur le marché (le pouvoir d'achat). Si l'augmentation de la productivité du travail et plus largement l'amélioration des moyens de production permettent la réduction des prix pour certains biens utiles à la reproduction sociale (appareils



électroménagers, repas prêt-à-manger, etc.), ce processus ne produit généralement pas des soins de qualité pour les travailleur•euses et leur famille. Selon Brenner et Ramas (2015), les biens et services marchands peuvent servir à la reproduction minimale de la force de travail de la main-d'œuvre adulte, mais c'est loin d'être suffisant pour le soin complet que requiert une famille. En un mot, le développement du capitalisme contribue à l'amélioration de la prise en charge de la reproduction sociale au *sein de la famille*. La reproduction sociale est donc à la charge des travailleur•euses : c'est le salaire familial qui doit la couvrir. Ainsi, puisque les salaires tendent largement à la stagnation sous le néolibéralisme, la prise en charge familiale de la reproduction est un facteur d'appauvrissement pour les travailleur-euses et leur famille.

Pour la classe capitaliste, le fardeau de la reproduction sociale est un enjeu de coût. Le taux de travail reproducteur qui est imposé aux travailleur•euses et leur famille en plus du travail salarié dépend aussi du rapport de force entre la classe dirigeante et les travailleur•euses. Plus précisément, il est notamment déterminé par la capacité de la classe des travailleur•euses à exiger de la classe des capitalistes une prise en charge des coûts matériels liés à l'éducation et au soin des enfants. Le rapport de force néolibéral étant largement défavorable aux travailleur•euses, une grande partie des coûts de la reproduction sociale leur est reléguée. Dans ce contexte spécifiquement, il en suit qu'il est dans l'intérêt économique de tous•tes que ce soit les personnes socialisées femmes qui prennent en charge ce travail puisque les hommes ont, tendanciellement, des meilleurs salaires sur le marché du travail (Brenner et Ramas, 2015).

En réalité, il n'est pas dans l'intérêt des personnes socialisées femmes que d'être reléguées à la sphère privée et à la reproduction. Le confinement tendanciel des femmes au sein de la famille participe au fondement matériel à la domination de hommes et au renouvellement de la culture machiste propre à la société patriarcale. Néanmoins, la pression constante de la charge de reproduction sociale sur la classe des travailleur•euses ainsi que l'héritage historique et matériel de l'industrialisation poussent toutefois les familles à s'organiser de cette manière. La division genrée du travail garde ainsi la force qu'elle a acquise au XIXe siècle à travers le rejet du fardeau de la reproduction sociale sur la classe des travailleur•euses, par la classe des capitalistes.

Pour Mohandesi et Teitelman (2017), il importe de comprendre le mouvement néolibéral comme une attaque de la classe capitaliste sur le terrain de la reproduction sociale. Au tournant des années 1970, une grande partie des activités de reproduction sociale est intégrée au mode de production capitaliste.

L'avènement de la restauration rapide et de l'industrie des mets préparés ; la normalisation des services de gardiennage et des résidences pour personnes âgées ; et la privatisation latente des soins de santé sont des exemples de marchandisation relative de la reproduction sociale (Moody, 2017). Une part reste impayée et confinée à la sphère privée, mais elles sont de plus en plus médiatisées par des salaires et l'achat de marchandises. Comme il le fait avec les formes traditionnelles de production, le capitalisme tend progressivement à subsumer les formes de reproduction sociale. Selon Mohandesi et Teitelman (2017), ce processus n'est pas instantané : « [...] *capitalism first laid hold of preexisting reproductive processes without fundamentally altering them, then subsumed them altogether, unevenly modifying their very materiality.* » (Mohandesi et Teitelman, 2017, p.62)

La transformation capitaliste des formes préexistantes de reproduction sociale tend, en dernière analyse, à changer leur sens même. Ainsi, lorsque Brenner et Ramas mentionnent l'inefficacité des alternatives marchandes pour le soin des enfants, elles réfèrent en quelques sortes à cette subsumption. Les rapports sociaux soumis aux logiques du capital sont exécutés d'abord et avant tout dans le but de créer de la valeur marchande, et ne subviennent aux divers besoins des individus, familles et communautés que dans la mesure où il s'agit d'une activité profitable, qui contribue à l'accumulation de capital. Cela étant dit, le capitalisme nécessite une force de travail renouvelée ; le travail de reproduction sociale doit être effectué tout de même. Puisque le système marchand lui-même ne peut s'en charger que partiellement et imparfaitement, la classe des travailleur•euses doit en assumer une large part.

De plus, en privatisant et libéralisant les services sociaux, l'État néolibéral participe à la subsumption des activités de reproduction sociale par le capital, alors que la part de ces activités qui est jugée non profitable tombe sous la responsabilité des travailleur•euses et de leur famille. De cette manière, les travailleur•euses deviennent plus dépendant•es de leur salaire. Les personnes les plus vulnérables au sein de la classe des travailleur•euses sont alors reléguées aux rangs de l'armée de réserve industrielle (Mohandesi et Teitelman, 2017). La libéralisation des services sociaux fait en sorte d'éliminer une part des ressources publiques qui était auparavant réservée à la reproduction sociale. La part des travailleur•euses qui est déjà désavantagée sur le marché du travail est alors mis sous une pression grandissante pour subvenir à ses besoins reproductifs.

Ces politiques néolibérales ont pour effet de renflouer les rangs de l'armée de réserve, au moment où l'économie Nord-Américaine glisse vers les secteurs du service (Mohandesi et Teitelman, 2017). Ainsi sont

les liées les transformations qui s'opèrent dans la production capitaliste et la reproduction Le processus de l'augmentation de la productivité du travail et du développement des moyens de production dévalue le travail met en jeu la reproduction de la classe des travailleur•euses elle-même. Ayant intérêt à garder les coûts de production le plus bas possible, la classe des capitalistes fait la lutte à la classe des travailleur•euses en rejetant les coûts de leur reproduction sur les membres de cette dernière.

Les auteur•es de la théorie de l'emploi précaire admettent ce lien entre la reproduction et la production dans leur conception du système économique. En intégrant ce principe fondamental de la théorie féministe, les théoricien•nes de l'emploi précaire peuvent notamment identifier les désavantages que les responsabilités ménagères représentent pour les personnes socialisées femmes. Ils et elles introduisent ainsi un début solution théorique au problème de la persistance des inégalités de genres sur le marché du travail contemporain.

Cela dit, les tenant•es de la théorie de l'emploi précaire n'incluent pas cette analyse à une conception des impératifs dialectiques de compétition et d'accumulation qui comprend une compréhension de la reproduction de l'armée de réserve. La force de la théorie féministe marxiste est d'offrir une explication historique au-delà des rapports de dominations culturelle et institutionnelles. De fait, les théoricien•nes de l'emploi précaire fondent, en dernière analyse, la cause de la persistance des inégalités de genre sur le marché du travail sur le cadre légal qui a institutionnalisé la norme de la SER. Il s'agit notamment du précédent créer par le « contrat de genre » en place lors de la création de la SER en institution. Ces lois sont l'expression de l'idéologie patriarcale et participent à sa réification.

Pour Brenner et Ramas (2015), il y a des causes matérielles plus fondamentales qui expliquent les difficultés des personnes socialisées femmes sur le marché du travail – leur accès limité à ce marché, la précarisation des emplois occupés en majorité par des femmes et l'inégalité salariale. Une première contradiction entre les impératifs de la reproduction biologique et la production industrielle pousse les femmes dans une situation désavantageuse par rapport aux travailleurs. Les femmes entrent sur le marché du travail avec un désavantage qui les forces à accepter de moins bonnes conditions de travail, puisqu'elles sont mises en compétition avec les travailleurs hommes sur des bases inégales. Enfin, selon Mohandesi et Teiteleman (2017), l'avènement du néolibéralisme tend à exacerber cette compétition au sein de la classe des travailleur•euses en rejetant sur celle-ci les coûts de la reproduction sociale.

Les politiques néolibérales ajoutent une pression sur les membres de la classe des travailleur•euses qui doivent travailler plus pour subvenir à leur besoin et à la reproduction de leur force de travail et de leur famille avec leur propre revenu. Puisque les services de reproduction proposés par le marché sont insuffisants pour remplir adéquatement la nécessité du soin et de l'éducation des enfants, ce sont généralement les mères qui devront s'y affaiblir – pour des raisons biologiques (grossesse, allaitement, etc.), mais aussi sociales (résistance du capital et de l'État de couvrir les frais liés à la reproduction, manque de prise en compte des revendications des femmes au sein du mouvement des travailleur•euses, etc.)

Comme il existe toujours une différence significative entre les salaires des femmes et des hommes, il devient rationnel au sein des familles de sacrifier les heures de travail des femmes pour le soin des enfants. Ceci tend à consolider les inégalités genrées sur le marché du travail. Il s'agit, en quelque sorte, d'un cercle vicieux qui est perpétué par les politiques de libéralisation des services sociaux qui aggravent la compétition entre les membres de la classe des travailleur•euses et qui tend à limiter l'accès du marché du travail aux femmes.

D'un point de vue théorique, cela signifie que les femmes tendent à être reléguées à l'armée de réserve industrielle, c'est-à-dire aux couches de la classe des travailleur•euses qui sont poussées à accepter des conditions de travail plus précaires pour survivre.

Sachant que sous le mode de production capitaliste, les travailleur•euses doivent vendre leur force de travail pour avoir accès aux moyens de leur subsistance, les travailleur•euses faisant qui tendent à être rejetés par les logiques du marché du travail sont constamment incités•es à accepter de mauvaises conditions de travail pour survivre. Cette tendance affecte à la baisse les conditions de travail de toute la classe des travailleur•euses puisque les entreprises qui réussissent à embaucher des personnes pour des conditions en deçà des standards sociaux bénéficient d'un avantage compétitif face aux autres. S'il existe une tranche de la population qui est toujours prête à travailler pour moins, il existe une pression à la baisse constante sur les conditions de travail de tous et toutes. Cela étant dit, tel que les théoricien•es de l'emploi précaire l'affirment, les personnes socialisées femmes ainsi que les personnes racisées sont surreprésentées dans les catégories les plus précaires du marché du travail.

La contradiction entre les impératifs de reproduction et ceux de compétition et d'accumulation que Brenner et Ramas (2015) identifient à l'industrialisation ainsi que les pressions des politiques néolibérales soulevées par Mohandesi et Teitelman (2017) tendent à forcer les personnes socialisées femmes aux

rangs de l'armée de réserve. Ça n'est donc pas seulement les cadres législatifs datés qui exercent une influence sur le monde du travail contemporain. Des forces systémiques et matériels sont à l'œuvre derrière les « contrat de genre » et les institutions de la SER. Une analyse globale du travail au sein du mode de production capitaliste permet d'observer ces tendances. Il est maintenant temps de développer sur les fonctions et les effets de l'armée de réserve industrielle avant de débiter la réflexion sur les inégalités de « race » sur le marché du travail.

### **4.3 Armée de réserve industrielle, coercitions capitalistes et inégalités raciales**

Pour Braverman (1998), et pour Marx (1993) avant lui, la reproduction constante d'un superflu de population fait partie de la loi générale du mode de production capitaliste. Les techniques de mécanisation et d'augmentation de la productivité diminuent la demande pour le travail et l'armée de réserve est ainsi renflouée. En effet, lorsque le travail est rendu plus productif, il n'est plus nécessaire, pour les capitalistes, d'acheter autant de force de travail qu'auparavant. La valeur de la force de travail est réduite et une part des travailleur•euses est mise à pied. Ainsi, l'augmentation de la productivité du travail « [...] crée le matériau humain constamment prêt et *exploitable* pour les besoins changeants de sa valorisation [...] » (Marx, 1993, p.708). Vue sa nature de processus croissant, le capitalisme a besoin d'avoir accès à un surplus de travail disponible et prêt à être exploité pour permettre l'accumulation constante de capital. En un mot, le capitalisme, poussant le travail à être toujours plus productif, produit un surplus dans lequel il va pouvoir piger afin de s'étendre sans arrêt (Marx, 1993). Il importe donc de ne pas séparer la masse de population travaillante de celle qui est au chômage.

La forme « *flottante* » de l'armée de réserve est constituée par les travailleur•euses qui changent d'emploi régulièrement, selon les besoins du capitalisme contemporain (Marx, 1993). Les industries, dans laquelle cette couche de l'armée de réserve existe, sont caractérisées par une certaine stabilité, mais doivent s'ajuster constamment aux conditions de compétitivité marchande (Botwinick, 2018). Marx (1993) caractérise ces emplois comme faisant partie « des centres de l'industrie moderne ». Cette catégorie d'entreprise représente les centres de production particulièrement touchés par la mécanisation et qui demande souvent une force physique importante : les fabriques, les usines, les manufactures et les mines, par exemple (Marx, 1993). La caractéristique fondamentale de cette couche de surpopulation est la fluidité. Elle tantôt mobilisée en grand nombre pour répondre à une demande de production importante, tantôt licenciée massivement suivant une augmentation de la productivité du travail. Les travailleur•euses de

cette couche de l'armée de réserve alternent entre l'emploi et le chômage selon les mouvements du capital et le développement technologique des industries (Braverman, 1998).

Notons au passage que les caractéristiques du surplus flottant de population collent à l'expérience d'une grande partie de la force de travail contemporaine. Moody remarque que, depuis la Grande récession de 2008, le taux de chômage est relativement plus important et que les travailleur•euses sont plus longtemps sans emploi. Aux États-Unis, depuis le début du tournant néolibéral des années 1980, le taux de chômage a doublé, la moyenne de temps passé sans emploi a quadruplé et le taux de travailleur•euses employé•es par le secteur industriel privé est passé de 33,2% à 24,3% en 2007 (Moody, 2017, p.29). de plus en plus de gens ont donc l'habitude de changer d'emploi et de passer du temps au chômage.

Pour Braverman (1998), ce constat correspond à l'augmentation constante de la division parcellaire du travail manufacturier. Afin de rendre le travail plus productif, il est divisé en une multitude de menues tâches nécessitant peu de qualification. Le développement du capitalisme entraîne donc une augmentation générale des emplois facilement remplaçables par les administrations d'entreprise qui correspond au grandissement de l'armée de réserve flottante (Braverman, 1998). Les gains de productivité ont pour effet de rendre obsolète une part de la force de travail employée. Concrètement cela s'est traduit en mises à pied massives notamment dans les secteurs industriels, traditionnellement représentés par les grandes centrales syndicales.

Du point de vue de la théorie de l'emploi précaire, les conséquences de la récession de 2008 sur le marché du travail canadien sont des indicateurs de la tendance à la *féminisation* des relations d'emplois. En observant les impacts de la récession sur les travailleur•euses selon leur genre, Lewchuk remarque que le taux de relation d'emploi de type SER a chuté pour les hommes. La différence dans le taux de précarité d'emploi, selon le genre, aurait disparu. Plus largement, la notion de féminisation de l'emploi désigne l'effritement généralisé de la SER, qui était largement réservée aux hommes blancs. En ce sens, cet effritement représente une « harmonisation vers le bas » des conditions de travail.

La notion de féminisation est intéressante à un niveau descriptif, mais n'est pas utile pour faire l'explication du phénomène de précarisation. Elle permet de placer l'évènement de la Grande Récession au sein de la tendance générale de la précarisation des conditions d'emploi sans pour autant diriger la réflexion vers une explication complète. En contrepartie, le concept de l'armée de réserve et sa reproduction découlant de l'augmentation nécessaire de la productivité du travail représente une piste de

solution au problème théorique de la précarisation. La reproduction de l'armée de réserve, en tant que processus, est basée dans les impératifs matériels du capitalisme. Nommément, l'impératif d'accumulation et de compétition pour les entreprises et l'impératif de la vente de la force de travail pour les travailleur•euses.

Selon Marx (1971), la relation d'emploi débute avec la vente de la force de travail. Cette vente se fait supposément entre parties égales et consentantes. Toutefois, nous savons que ce consentement est fourni sous la menace du chômage – c'est-à-dire, pour les travailleur•euses, la menace de l'impossibilité de subvenir à ses besoins matériels. C'est pour cela que la vente de la force de travail doit être considéré comme un impératif matériel pour la classe des travailleur•euses. Afin de ne pas être ou rester dans cette situation de pauvreté, les personnes faisant parti de l'armée de réserve sont poussées à accepter des salaires et des conditions de travail en deçà des standards conventionnels. Les travailleur•euses qui sont tous•tes dépendant•es d'un salaire pour subvenir à leurs besoins sont placés dans une situation de compétition avec ces chômeur•euses et souhaitent garder leur emploi. Pour ne pas se faire remplacer par une main-d'œuvre qui est prête à travailler à *tout prix*, ces travailleur•euses devront accepter de moins bonnes conditions et de moins bons salaires.

Ainsi, la classe des travailleur•euses est mise en compétition avec elle-même, reflétant, en quelques sortes la compétition entre les membres de la classe capitaliste. Subséquemment, cette compétition entre les membres de la classe des travailleur•euses tend à faire décliner l'ensemble des conditions de travail. Le déclin général des conditions de travail pour l'ensemble de la classe des travailleur•euses (harmonisation vers le bas, féminisation, etc.) est un processus propre au mode de production capitaliste en tant que tel.

À la forme « *flottante* » s'ajoute la forme « *latente* » de l'armée de réserve industrielle. Cette dernière correspond à la partie qui n'est pas encore tout à fait intégrée dans le processus du capital. Il s'agit du produit de la « soi-disant accumulation primitive » qui a toujours lieu notamment dans les pays du Sud (Moody, 2017, p.108). Braverman la décrit comme étant notamment constituée de la population agricole en proie à une forme de néocolonialisme. Il affirme d'ailleurs qu'elle est largement intégrée au monde du travail capitaliste dans les pays occidentaux comme les États-Unis et le Canada (Braverman, 1998).

À l'époque néolibérale, la forme latente correspond aussi aux mouvements de migration économique qui découlent de la libéralisation des sociétés du Sud (travail immigrant) et de l'ouverture des économies occidentales au marché mondial du travail (délocalisation de la production). L'armée de réserve cristallise,

sous cette forme, le processus de mise en compétition des travailleur•euses des États capitalistes occidentaux avec celles et ceux des sociétés dites « en développement ».

Pour Marx (1993), la partie latente du surplus de population est perpétuellement sur le point de basculer dans prolétariat urbain industriel (Marx, 1993). Cherchant toujours à étendre ses avenues d'accumulation, le capitalisme tente constamment de transformer les formes de travail traditionnelles en formes capitalistes – avenues d'exploitation et d'accumulation. Les personnes qui sont dans la couche latente de l'armée de réserve sont en proie à ce processus.

Il est possible de considérer qu'une grande partie des femmes au foyer faisaient partie de la couche latente de l'armée de réserve avant d'être intégrée en masse dans des entreprises de l'industrie du service, telles que les chaînes de restauration rapide<sup>15</sup>. De manière générale, le travail de reproduction sociale effectué gratuitement par les femmes au foyer s'est transféré en grande partie sur le marché capitaliste, lorsque le salaire de l'homme « pourvoyeur » est devenu insuffisant pour subvenir au besoin d'un ménage. Nous pouvons donc affirmer qu'avant l'entrée généralisée des personnes socialisées femmes sur le marché du travail, une grande partie d'entre elles faisaient partie de la couche latente de l'armée de réserve (Braverman, 1998).

La troisième forme de l'armée de réserve est la partie dite « *stagnante* ». Ici, la logique de la forme flottante est en quelque sorte répétée et intensifiée. Comme la forme flottante, la forme stagnante fait l'expérience d'une activité irrégulière dans la force de travail, seulement moins fréquemment et pour de moins bonnes conditions (Botwinick, 2018). Puis, il y a la catégorie que l'on peut placer sous la troisième : le paupérisme. Celle-ci est constituée des travailleur•euses invalides, incapables de travailler de manière régulière et/ou exclusivement employées lors de grandes périodes de croissance.

Enfin, si les catégories de l'armée de réserve semblent représenter un effort de stratification sociale à la manière de la théorie du précaire de Standing et des théories de l'emploi précaire, elles ne souffrent pas des mêmes lacunes que ces dernières. Ces catégories sont imbriquées dans une compréhension véritablement holistique du mode de production capitaliste, ce qui fait du concept de l'armée de réserve et ces catégories, un outil théorique d'explication systémique. Aussi, comme nous le verrons plus loin, certaines couches de l'armée de réserve peuvent servir à remplir des besoins spécifiques pour certaines

---

<sup>15</sup> Pour une perspective marxiste et féministe de l'histoire des entreprises de restauration rapide, aux États-Unis et au Canada, ainsi qu'une recherche participative fort pertinente, voir : Ester Reiter, *Making Fast Food*, McGill-Queen's University Press, 1991, 224 p.



industries. Les différentes couches de l'armée de réserve ont des fonctions au sein du système capitaliste, elles ne sont pas simplement placées les unes sur les autres selon leur niveau de précarité.

Cela étant dit, l'explication de la reproduction des inégalités relatives au genre et à la « race » ne se trouve pas dans ce processus en lui-même. Il est nécessaire d'articuler notre compréhension de la reproduction de l'armée de réserve industrielle avec une certaine compréhension de l'histoire du sexisme et du racisme à l'époque du capitalisme. Dans la dernière section, nous avons illustrer la co-construction des inégalités de genre sur le marché du travail avec le développement du capitalisme industriel puis néolibéral. Nous tenterons maintenant une avancée dans en ce sens pour les discriminations « raciales » sur le marché du travail en présentant une vision critique de l'institutionnalisme qui fonde l'école de l'emploi précaire.

Pour Vosko, ce qui cause, en dernière analyse, la persistance de ces différences d'opportunités et de droits se trouve dans l'ensemble des lois qui encadrent le marché du travail depuis l'institutionnalisation de la SER. L'auteure affirme qu'en sondant le contexte de conceptualisation de la SER – véritable socle de la politique d'emploi canadienne –, nous pouvons comprendre comment certaines logiques d'exclusions ont toujours force au pays. La SER a été institutionnalisée dans le contexte d'un « contrat de genre » et de « limites de la citoyenneté » spécifiques. Ainsi, selon Vosko, malgré les amendements ponctuels, la structure législative de la SER persiste et reproduit les discriminations raciales et genrées sur le marché du travail canadien. Il s'agit de l'approche institutionnaliste : la cause ultime de l'inégalité se trouve dans les législations qui sont réceptacles d'un ordre social dépassé.

La position marxiste orthodoxe et celle défendu par le courant néoclassique se rejoignent curieusement sur cette question. Traditionnellement, la pensée politique marxiste prédisait l'élimination graduelle des discriminations sur le marché du travail : le *Manifeste du Parti Communiste* le propose (Marx et Engels, 2012). Selon cette perspective, le capitalisme a tendance à homogénéiser le travail de sorte à le transformer en matière échangeable, voire en marchandise. L'école néoclassique semble avoir un point de vue similaire : la compétition oblige que l'entreprise qui veut performer engage les personnes les plus qualifiées et au meilleur marché, et ce peu importe la couleur de leur peau ou leur genre (McCarthy, 2016).

Nous savons aujourd'hui ces perspectives sont érronées : les personnes de couleurs ainsi que les personnes socialisées femmes sont surreprésentées dans les différentes catégories de l'armée de réserve (Braverman, 1998, p.319). Tel que nous l'avons vue chez Botwinick dans le précédent chapitre, les

impératifs capitalistes de compétition et d'accumulation n'ont pas un simple effet d'homogénéisation. Elles ont plutôt un effet de différenciation systématiques, dans des limites observables.

L'idée selon laquelle l'accumulation et la compétition auraient pour effet d'homogénéiser les conditions de production, les procès de travail, les taux de profit ainsi que les conditions de travail et les salaires découle d'une conception idéalisée de la compétition parfaite (Post, 2017). La compétition parfaite sous-tend une égalité relative entre les entreprises sur le marché, un accès total et libre à l'information sur les dernières avancées techniques et technologiques ainsi qu'aux données sur les tendances marchandes et une mobilité totale du capital partout sur le globe. Or, en réalité, la compétition sur le marché capitaliste doit être comprise comme un combat au sein duquel l'accès à l'information est un avantage compétitif et la mobilité du travail et des capitaux est limitée par des facteurs concrets.

Bref, pour accumuler plus de capital, une entreprise est contrainte à accaparer des parts de marché à ses concurrentes. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le réinvestissement du capital dans la production sous formes de développement des techniques et technologies employées – processus propre à l'exploitation spécifiquement capitaliste – permet l'accumulation de capital fixe. C'est avec ce capital fixe accumulé que les entreprises grossissent et s'arment pour s'approprier de plus grandes parts de marché (Botwinick, 2018). De telles distinctions produisent une différenciation claire et constante entre les différentes entreprises qui se font face sur le marché capitaliste. Cette différenciation systématique est reflétée dans les conditions de travail et salaires différenciés, sur le marché du travail.

Il est possible d'avancer des pistes de réponse au sujet des inégalités raciales sur le marché du travail en s'appuyant sur cette théorie de la différenciation systématique de Botwinick et le concept de l'armée de réserve<sup>16</sup>. L'approche dialectique propose que les rapports sociaux ne soient pas seulement croisés, mais bien co-constitués. Ils sont différentes dimensions d'un processus historique uni. Il s'en suit que les rapports sociaux de classes et de « race » font partie de la même histoire et se construisent l'un à travers l'autre, de manière dialectique.

Pour Post, le processus de différenciation qui a lieu sur le marché capitaliste participe aux inégalités raciales sur le marché du travail et les inégalités raciales tendent à encourager ce processus de différenciation, au sein de la classe des travailleur•euses. Lors de crise économique pendant que l'emploi

---

<sup>16</sup> Les idées qui seront exprimées ici constituent une ouverture vers la réflexion sur la co-constitution des rapports sociaux racistes et capitalistes, basé dans la théorie de la différenciation de Botwinick. Il s'agit d'un début de réflexion qui mérite un développement qui dépasse largement le propos du présent mémoire.

se fait tendanciellement plus rare, les employeur•euses et les travailleur•euses utilisent le discours de la « race » pour justifier une priorisation en termes de création d'emploi – il s'agit ici du discours sur l'étranger qui volerait les emplois aux personnes soi-disant originaires d'une telle nation (Post, 2017). Braverman affirme en ce sens que les travailleur•euses originaires de sociétés capitalistes avancées tentent de se représenter socialement en tant que personne blanche afin de se protéger des pressions de l'armée de réserve et de la menace d'être facilement remplaçable. Cette crainte est particulièrement intense dans le contexte de la parcellisation et de la déqualification (précarisation) de toutes formes de travail produit par la course à la productivité (Post, 2017).

Les avantages des personnes blanches sur le marché du travail capitaliste sont fondés dans cette compétition entre les travailleur•euses qui est le reflet de celle qui persiste entre les entreprises. C'est à travers cette compétition que les rapports sociaux de classe et de « race » se coconstruisent. Considérons maintenant l'exemple du développement du capitalisme des États-Uni<sup>17</sup> pour illustrer cette co-construction dans un processus historique concret.

Au début du XXe siècle, le droit à la propriété foncière était largement distinct selon la couleur de la peau des personnes, aux États-Unis. Les personnes de couleurs et leur famille avaient un accès très limité à ce genre de propriété, ainsi qu'aux prêt hypothécaires nécessaires pour l'achat d'une maison. De leur côté, les personnes blanches pouvaient en jouir pleinement et l'utiliser pour accumuler du capital. Les familles blanches ont pu léguer des sommes de capital accumulées dans la propriété immobilières, faisant progressivement grandir leur capital de génération en génération. À contrario, les personnes noires ne bénéficient pas de ce genre de capital générationnel, puisque leurs familles n'ont pas eu accès à la propriété foncière, au temps de la ségrégation (McCarthy, 2016). Il y a donc une inégalité qui est héritée de l'époque ségrégationniste. De plus, puisque le capital investi représente un avantage compétitif, cette inégalité s'exacerbe, et ce, même si les institutions discriminatoires de la ségrégation sont abolies. Cette inégalité tend ainsi à s'accumuler avec le temps.

D'autre part, lorsque la ségrégation était activement appliquée à travers les structures législatives, certains emplois étaient inaccessibles pour les personnes noires. Ces emplois nécessitaient généralement un niveau supérieur de qualification. Leur inaccessibilité n'était pas directement dû à un déficit de qualification, mais bien puisque la loi était explicitement discriminatoire et permettait aux

---

<sup>17</sup> Si l'exemple des États-Unis ne concerne pas directement les recherches des théories de l'emploi précaire, il est utile pour illustrer la relation dialectique entre les relations sociales de « race » et de classe. Il est aussi efficace pour démontrer les fautes au cœur de l'argumentaire institutionnaliste que les chercheur•euses de l'école canadienne de l'emploi précaire préconisent

employeur•euses de refuser les applications des personnes racisées. Or, à cette époque, les personnes noires n'avaient pas intérêt à investir dans des formations qui leur permettraient d'obtenir des qualifications nécessaires pour atteindre un emploi plus avantageux. Économiquement parlant, un tel comportement aurait été tout à fait irrationnel (McCarthy, 2016).

Maintenant que les lois ségrégationnistes sont tombées, une inégalité en termes de qualification perdure. Puisqu'il était historiquement vain pour les personnes noires d'investir dans leur qualification professionnelle, un déficit s'est créé dans le temps face aux personnes blanches qui ont continué, de générations en générations, à gagner des nouvelles qualifications. Il s'agit là d'une piste d'explication de l'inégalité au niveau des emplois spécialisés – qui viennent généralement avec de meilleures conditions de travail – selon la « race ». La fin de la ségrégation n'a pas supprimé l'avantage compétitif que représente une plus grande qualification dans le marché du travail. En fait, comme l'inégalité de capital foncier, l'inégalité de qualification entre les travailleur•euses racisé•es et blanc•hes tend à *s'accumuler historiquement*. Bref, même si le facteur institutionnel a changé, la logique discriminatoire qui rend certains emplois inaccessibles pour les personnes racisées est reproduite à travers l'impératif de compétition entre les membres de la classe des travailleur•euses.

Nous reconnaissons ici un processus corollaire à celui qui est décrit par Botwinick (2018) avec le concept de la compétition réelle. Une accumulation historique de capital fixe dans la machine productive de certaines entreprises amène une inégalité dans les opportunités d'avancement au sein du marché. Plus que le capital fixe est grand, plus il est possible pour les entreprises de prendre de plus grandes parts du marché et plus elles leur marge de profit tend à augmenter, ce qui permet encore plus d'investissement en capital fixe. Un mécanisme similaire peut être déduit de l'inégalité initiale de droit à la propriété et la ségrégation des occupations sur le marché du travail états-unien. Certes, ce sont les lois ségrégationnistes et directement racistes qui sont la base historique de ces inégalités. Cependant, les impératifs et conditions normales du capitalisme tendent à reproduire ces différenciations de manière systématique, au-delà de l'abolition des lois ségrégationnistes qui permettaient aux employeur•euses de rejeter des candidatures sur la base de la « race » et qui empêchaient les personnes noires d'accéder à la propriété. En un mot, si l'héritage raciste de l'époque ségrégationniste se fait toujours sentir aujourd'hui, c'est à travers les processus de différenciation systématique qui opèrent normalement sous le mode de production capitaliste.

Ainsi, à travers les mouvements normaux du capitalisme, les logiques discriminatoires sont reproduites et renforcées. Sans mauvaise intention et de manière impersonnelle – c'est-à-dire sans volonté législative raciste ou sexiste – le marché du travail tend à se structurer autour des groupes avantagés dans la société (McCarthy, 2008). Les premières personnes rejetées du marché du travail sont les personnes qui ne font pas partie de ces groupes avantagés : les travailleur•euses racisé•es et les femmes. Ce sont ces travailleur•euses qui composent une grande partie de l'armée de réserve. Puisqu'ils et elles doivent vendre leur force de travail pour accéder aux moyens de leur subsistance, les membres de l'armée de réserve sont constamment poussés à accepter des conditions de travail en deçà des standards socialement acceptés. L'argument est que ce processus se déroule *au-delà des structures législatives en place* : il s'agit du procès normal du capitalisme.

Cet effort théorique, basé dans le cadre d'analyse de Botwinick, donne des pistes de solution pour expliquer la reproduction des logiques sexistes et racistes sur le marché du travail, au-delà des structures institutionnelles. Plus que de faire référence au contexte explicitement raciste et sexiste de la création du paradigme légal d'emploi (la SER au Canada), elle présente comment les logiques discriminatoires sont reléguées quotidiennement à travers le déroulement normale des impératifs d'accumulation et de compétition du capitalisme.

Au cœur de cette critique de l'institutionnalisme économique et du concept la compétition parfaite se trouve aussi le concept de la reproduction constante de l'armée de réserve. La présence d'un groupe de personnes systématiquement renfloué et prêt à travailler pour des conditions en deçà des standards sociaux est un facteur de différenciation constante au sein de la classe des travailleur•euses. L'armée de réserve permet aux entreprises offrant des emplois typiquement précaires d'éviter d'augmenter leur offre salariale malgré la mobilité relative du travail et du capital. Elles peuvent aller chercher la force de travail nécessaire au sein du groupe de personnes qui sont prêts à travailler, même si les salaires ne sont pas compétitifs (Post, 2017).

Certaines industries tendent d'ailleurs à solliciter des tranches spécifiques de l'armée de réserve pour mieux servir leur besoin renouvelé en force de travail précaire. Le travail immigrant représente l'une de ses réserves de force de travail particulièrement intéressante pour les entreprises dont le modèle d'affaire est basé sur la surexploitation du travail pour maintenir leur profitabilité dans un contexte de compétition accrue.

#### 4.4 Travail immigrant et armée de réserve internationale

Au Canada, il est coutume de considérer que les inégalités raciales sont moins extrêmes que chez nos voisins du Sud. L'enjeu de la « race » semble effectivement plus prenant aux États-Unis : l'histoire de la ségrégation, les bavures policières récurrentes et, récemment, le mouvement social « *Black Lives Matter* » reflètent cette réalité. Pour sa part, le Canada est généralement reconnu pour son accueil et ses valeurs de multiculturalisme et de tolérance ; son histoire institutionnelle est conventionnellement perçue comme étant moins raciste que celle des États-Unis. Il serait plus judicieux d'affirmer qu'elle est différente. Les efforts institutionnels de répression des peuples autochtones au Canada peuvent en témoigner. La *Loi sur les Indiens* n'est qu'un exemple de législation qui avait pour but explicite de détruire les communautés autochtones sur le territoire canadien. Soulignons aussi que si l'esclavage de personnes noires était plus systématique et généralisé aux États-Unis, la pratique a aussi caractérisé l'histoire du Canada<sup>18</sup>.

D'autre part, les inégalités raciales existent toujours et persistent dans la société canadienne – et particulièrement dans le marché du travail. Les personnes racisées sont surreprésentées dans les catégories les plus précaires de l'emploi et souffrent largement de désavantages sur le marché du travail canadien. Les théoricien•nes de l'emploi précaire le reconnaissent largement. Pour Vosko, Lewchuk et leurs collègues, ce qui cause la persistance de ces différences d'opportunités et de droits se trouve dans l'ensemble des lois qui encadrent le marché du travail depuis l'institutionnalisation de la SER.

Cette solution institutionnaliste permet d'identifier les facteurs légaux qui participent à perpétuer les inégalités de « race » et envers les personnes issues de l'immigration sur le marché du travail. Il y a un certain intérêt historique à cette analyse. En faisant référence aux « limites de la citoyenneté » propre au Canada des années 1970, Vosko nous rappelle le contexte fondamentalement nationaliste de l'époque. La construction d'État se faisait largement autour d'une définition spécifique de la citoyenneté et du territoire nationale. Cependant, si les lois canadiennes encadrant actuellement le marché du travail sont indéniablement liées au contexte idéologique et institutionnel dans lequel elles ont été fondées, cela ne suffit pas pour expliquer la persistance de ces inégalités. Il faut interroger comment un contexte nationaliste puisse justifier ces formes d'exclusions à l'époque du néolibéralisme mondialisé.

Certes, le néolibéralisme a participé à la mondialisation des marchés. Il importe toutefois d'affirmer que le capitalisme a toujours eu des implications globales. C'est pourquoi il est nécessaire de dépasser l'analyse

---

<sup>18</sup> Pour une étude du phénomène, voir : Robyn Maynard, *NoirEs sous surveillance : esclavage, répression et violence d'État au Canada*, Mémoire d'encrier, 2018, 456 p.

strictement nationale lorsqu'il est question du marché du travail capitaliste et de son histoire. Il faut savoir placer les politiques nationales d'emploi et d'immigration dans le contexte global du capitalisme. Cet effort est crucial pour rendre compte de la reproduction d'une *armée de réserve internationale*, dans laquelle les entreprises peuvent piger selon leurs besoins, au-delà des limites nationales. Pour Ferguson et McNally (2015), seule un point de vue global sur le marché du travail permet une compréhension des fonctions du néocolonialisme et du racisme dans les relations de classes contemporaines. Nous retrouvons ici l'approche dialectique : la reproduction sociale de la classe des travailleur•euses au niveau international implique des processus de migration et de racisation des travailleur•euses qui sont inséparables des dimensions de genre et de classe.

Historiquement, le système capitaliste a pu s'appuyer sur les États et leur régulation des taux de natalité (notamment en interdisant l'avortement et les préservatifs) afin d'assurer une production constante de la force de travail et de l'armée de réserve. Cette tendance a toutefois été éventuellement renversée par les gains de luttes des femmes au sein du mouvement des travailleur•euses. Les femmes ont acquis un plus grand contrôle sur la reproduction biologique ce qui a fait progressivement descendre les taux de natalité en Europe et en Amérique du Nord, au long du XIXe siècle (Ferguson et McNally, 2015).

Or, cette baisse des taux de natalité s'est produite au cœur de la croissance effrénée produite par l'industrialisation. Une telle croissance ne peut être soutenue sans un renflouement constant et tout aussi croissant de la force de travail et, en corolaire, de l'armée de réserve. Pour soutenir leur croissance économique, les États d'Europe et d'Amérique du Nord ont alors dû s'appuyer plus fortement sur l'importation de travailleur•euses étranger•ères, initialement en provenance d'anciennes colonies (Ferguson et McNally, 2015.) Il y a donc un lien intrinsèque entre les politiques nationales de natalité, d'immigration et la nécessité de reproduire la classe des travailleur•euses de sorte à servir la croissance économique.

Le rapport de classe entre les capitalistes et les travailleur•euses est lié de manière interne avec les rapports de genre et de « race » à travers leur histoire commune : une fois que les femmes ont acquis des droits sur la reproduction biologique dans les pays occidentaux à majorité blanche, ces États ont été forcé de légiférer pour permettre aux intérêts capitalistes d'importer de la main-d'œuvre à bon marché, à l'étranger. Ce processus n'a fait qu'empirer avec le développement du capitalisme, de l'industrialisation à l'époque néolibérale actuelle.

Au niveau mondial, la défense du projet néolibéral est bâtie sur l'idée que la privatisation et l'ouverture des frontières au marché contribue au développement économique des pays pauvres et à l'élévation des niveaux de vie, partout dans le monde. Pourtant, l'histoire récente nous informe que cette libéralisation s'est produite de façon inégale. L'ouverture des frontières économiques à belle et bien eu lieu dans une grande partie des pays pauvres. Cependant, les marchés du travail occidentaux restent difficile d'accès pour les travailleur•euses de ces régions.

Stephen Castel (2011) décrit le néolibéralisme comme étant caractérisé par la coexistence de forces du marché capitaliste qui demandent plus de liberté de déplacement pour les capitaux et les travailleur•euses, et de forces politiques qui demandent un contrôle accru des frontières : « *The neoliberal dream is dualistic: a cosmopolitan, mobile world for elites; a world of barriers, exploitation, and security controls for the rest.* » (Castel, 2011, p.11) Selon lui, cette double tendance participe à la production d'un marché du travail mondial hautement stratifié, non seulement sur la base de la qualification, mais aussi selon le genre, la « race » et le statut légal.

Sous sa forme nationale, le néolibéralisme est le mouvement politique de libéralisation générale du marché du travail et des services sociaux. Les théoricien•es de l'emploi précaire expriment ce changement de paradigme à l'aide du concept de « marchandisation » (Lewchuk et al., 2011). Pour ces auteur•es, la précarisation de l'institution du travail est généralement associée à la marchandisation de la relation d'emploi et à l'effritement de la relation d'engagement réciproque qui existait entre les travailleur•euses et les entreprises.

Pour Brennet et Rammas (2015), ainsi que Mohandesi et Teiteleman (2017), la libéralisation des politiques sociales issues de l'État providence se traduit en transfère du fardeau de la reproduction sociale de la classe dominante vers la classe des travailleur•euses. Les personnes qui sont dépendantes d'un salaire (les salarié•es et leur famille) voient leur dépendance envers ce salaire augmenter drastiquement par ce processus. Plus la reproduction sociale passe par l'achat de marchandises, plus les travailleur•euses doivent dépenser une grande part de leur revenu de travail pour subvenir à leur besoin.

Cela se traduit en précarité et en intérêt à accepter de moins bonnes conditions de travail. Plus les personnes sont dépendantes d'un salaire, plus elles sont une ressource intéressante pour les capitalistes qui veulent abaisser leurs coups de production. Plus le fardeau incombe aux travailleur•euses de couvrir leurs besoins pour la reproduction de leur niveau de vie et de leur force de travail, plus ils et elles auront



tendance à accepter de moins bonne condition de travail. De cette manière, la libéralisation des politiques sociales d'État contribue au renflouement de l'armée de réserve.

Notons que les tenants de la théorie de l'emploi précaire font largement référence au mouvement de libéralisation de l'État providence et à ces effets néfastes sur les travailleurs•euses. La théorie de l'emploi précaire exprime adéquatement les changements historiques que le néolibéralisme représente pour la relation d'emploi contemporaine et l'expérience du travail. Toutefois, cette analyse historique doit être complétée pour atteindre une compréhension structurelle de l'époque néolibérale en tant que mouvement historique du mode de production capitaliste.

Avec l'idée de la reproduction de l'armée de réserve, la perspective marxiste que nous proposons ajoute un aspect systémique à l'analyse de la précarisation. L'augmentation de la productivité du travail implique la production d'un surplus de population qui est toujours prêt à travailler pour de moins bonne condition. Il s'agit d'un surplus de main d'œuvre accessible pour les besoins capitalistes en travail qui sont constamment en évolution. À terme, cela tend à réduire l'ensemble des conditions de travail de la classe des travailleur•euses, puisqu'ils et elles sont mises en compétition sur le marché de l'emploi. La libéralisation qui est le produit économique des politiques néolibérales nationales exacerbe ce processus normal au sein du capitalisme.

Néanmoins, le mouvement politique néolibéral n'est pas simplement un phénomène national, il est largement global. Poussées par l'impératif d'accumulation, les entreprises capitalistes ont intérêt à avoir accès à une banque variée de capitaux humains et financiers afin d'y trouver des avantages compétitifs. C'était le motif derrière les politiques de libre-échange qui ont marquées le début de la mondialisation néolibérale.

De plus, l'ouverture des frontières économiques permet une *division transnationale du travail* ce qui permet des économies non négligeables en coûts de production. Nous retrouvons ici l'impératif d'accumulation reflétée en exploitation de la *plus-value relative*. Il s'agit du principe de la division du travail initié par Charles Babbage et développé par Frederic W. Taylor. La division du travail en maintes tâches permet un plus grand contrôle de ses coûts. Au niveau global, les conditions de production et de travail sont diverses. Les coûts de production varient en fonction des différentes structures législatives nationales et de la capacité pour les travailleur•euses des différents pays à revendiquer de meilleures conditions. Ils diffèrent selon les cadres légaux qui régulent la protection de l'environnement, le marché du travail, la

fiscalité, le droit des travailleur-euses, etc. En ouvrant les frontières de la sorte, le mouvement néolibéral permet aux entreprises d'aller chercher le meilleur prix sur chacune des étapes de la production (Castel, 2011).

À titre d'illustration, deux tiers du PIB indien provient de source informelle de travail ; c'est-à-dire des formes de travail salarié qui échappent à l'encadrement légal de l'État, opérant souvent dans le « marché noir »<sup>19</sup>. Le travail informel est salarié et n'est pas régi par des normes de travail légales, il est donc facilement exploitable. Celui-ci s'intègre dans la chaîne de production globale de manière à faire économiser aux entreprises une grande partie des coûts de production lié aux conditions de travail, mais aussi à la localisation de la production, puisqu'une grande part se déroule au sein même du ménage des travailleur•euses (Harris-White, 2010). Ainsi, l'Inde représente, pour les entreprises transnationales, un bassin de main-d'œuvre plus avantageux comparativement à celui des pays où le travail est plus systématiquement règlementé par l'État.

De même, la libéralisation des frontières permet l'attraction de travailleur•euses hautement formé•es en provenance de pays pauvres vers les pays dits « développés ». Par exemple, en 2005, près du tiers des médecins pratiquant au Royaume-Uni étaient d'origine immigrant•es. L'objectif est d'économiser une part de la formation des travailleur•euses pour les États néolibéraux du Nord (Castel, 2011). Il s'agit d'une autre façon d'éviter de payer une part de la reproduction de la force de travail. Celle-ci comprend l'éducation et le soin des familles et des enfants, qui, dans le cas des travailleur•euses professionnel•es immigrant•es, sont couverts par les services sociaux et le travail invisible des femmes, dans leur pays d'origine.

Les économies néolibérales occidentales font elles aussi appel à la réserve globale de travailleur•euses immigrant•es pour les emplois qui nécessitent généralement moins de formations. La position désavantageuse des personnes issues de l'immigration est fondamentale pour certain secteur de l'économie de ses pays (Castel, 2011). Les entreprises qui offrent les services d'entretiens, domestiques et de soin d'enfant constituent une bonne représentation de l'industrie du service qui dépend largement du travail de femmes racisées et issues de l'immigration. Ces dernières ont le profil parfait pour ce type d'emploi hautement précaire. Tel que soulevé par les théoricien•es de l'emploi précaire, ces personnes souffrent de discrimination linguistique et à l'embauche ; elles sont automatiquement rejetées d'une partie du marché du travail. Elles ont donc plus de pression pour prendre des emplois précaires, souvent

---

<sup>19</sup> Pour une définition exhaustive du travail et de l'économie informelle, voir Keith Hart. (1985). *The Informal Economy*, *The Cambridge Journal of Anthropology*, 10(2), p. 54-58.

à travers des entreprises de sous-traitance – avec qui les employeur•euses public•ques ou privé•es de services à domicile font souvent affaire<sup>20</sup>. Du point de vue des entreprises occidentales, l'embauche de personnes faisant partie de l'armée de réserve globale représente une manière d'économiser des coups de main-d'œuvre.

Si les personnes racisées, issues de l'immigration et socialisées femmes sont plus hautement représentées dans ces emplois précaires, ce n'est pas seulement parce que les lois du travail les placent dans une position désavantageuse. Plus profondément, elles sont placées dans une conjoncture complexe d'intérêts capitalistes, qui dépassent un contexte strictement national.

Les pays dits « en développement » ont été fortement touché par la libéralisation néolibérale. Les institutions internationales telles que le FMI et la Banque Mondiale ont contribué à la privatisation des sociétés du Sud, notamment par l'entremise des ajustements structureaux – des réformes économiques imposées en échange d'un soutien financier nécessaire pour une sortie de crise (Stiglitz, 2003). Pour Mike Davis (2007), ce mouvement de privatisation a mené à la destruction des institutions publiques nécessaires pour la classe des travailleur•euses, ce qui a eu pour effet d'augmenter massivement la pauvreté dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. La mondialisation néolibérale a signifié, pour les pays pauvres du Sud, une transformation sociale profonde qui s'est d'abord manifester dans le secteur de l'agriculture. Les politiques de libéralisation ont permis aux plus grosses entreprises d'accaparer plus de part de marché en augmentant leur productivité, ce qui a eu pour effet de rejeter les entreprises plus modestes hors de l'équation (Castel, 2011). Sous l'effet de cette pression, une grande partie des agriculteur•euses locaux ont perdu leur mode de subsistance, les laissant en proie à une extrême précarité. Ces personnes sont alors reléguées à l'armée de réserve.

L'ALENA s'inscrit directement dans ce genre d'initiative qui provoque la libéralisation des institutions publiques par l'ouverture des frontière et l'augmentation générale de la compétition transnationale, entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. Cette politique a contribué à l'élargissement des inégalités entre ces pays, à l'avantage du Canada et des États-Unis. À la suite de l'accord, la population de Mexique a connu de nombreuses dépossessions terrestres ainsi que la privatisation de plusieurs sociétés d'État (Furgeson et McNally, 2015).

---

<sup>20</sup> Pour une lecture critique de l'utilisation de la sous-traitance dans les services de santé québécois à domicile voir : Louise Boivin. (2014). *Régulation juridique du travail, pouvoir stratégique et précarisation des emplois dans les réseaux : trois études de cas sur les réseaux de service d'aide à domicile au Québec* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]

Il s'agit de conséquences directes de la libéralisation de l'économie et des mécanismes de reproduction sociale – processus qui s'inscrit directement dans la logique d'accumulation et de compétition du capitalisme. L'objectif de la dépossession et de la privatisation est la transformation des relations sociales précapitalistes et communautaires en rapports capitalistes ayant pour but l'accumulation et l'augmentation de la compétitivité. Les droits sur les terres sont libéralisés puis elles sont achetées pour l'extraction de ressource premières exportées vers l'étranger ou pour la construction de parc industriels, par exemple. Ce processus implique aussi l'éviction de populations qui sont ensuite en proie au mécanisme de l'armée de réserve et ajoute une pression pour aller travailler à l'étranger, au Canada et aux États-Unis (Furgeson et McNally, 2015). Pour les travailleur•euses, il est économiquement intéressant de migrer – temporairement ou permanemment – vers des pays dits « développés ». Selon Castel (2011), une personne qui immigré d'une région pauvre du monde vers un pays riche peut voir ses revenus augmenter par 10 ou 20 fois. L'intérêt ne se trouve pas seulement du côté des entreprises occidentales.

Cet impératif de mouvement découle de l'accumulation radicale et la *dépossession* qui se produit dans les pays dits « en développement », comme le Mexique. La destruction des services sociaux et l'appropriation des terres par les intérêts capitalistes se traduit en baisse du niveau de vie, pour les populations. Ces populations sont ensuite prêtes à risquer plus pour avoir de meilleur revenu en immigrant pour des raisons économiques vers les pays du Nord, comme le Canada et les États-Unis. En ce sens, il y a un lien à faire entre les impératifs de transformation des relations sociales en rapport capitalistes, dans les pays comme le Mexique et la constitution d'un marché du travail international utilise pour la croissance capitaliste des pays dits « développés » (Furgeson et McNally, 2015).

En passant par des politiques de libéralisation telles que comprise dans l'ALENA, la population issue de l'immigration a pratiquement triplé depuis la fin des années 1970, au Canada et aux États-Unis. À titre d'exemple, les États-Unis ont vu la part de travailleur•euses issues de l'immigration dans les secteurs de la production, du transport et du service passée de près de 16% en 1981, à environ 40% en 2017 (Moody, 2017, p. 35). Au Canada, la part totale de personnes issues de l'immigration dans la force de travail dépasse les 20% depuis 2006 (Castel, 2010) et elles représentent 80% du taux de croissance de la population active entre 2016 et 2021 (Statistique Canada, 2021).

Pour le cadre d'analyse marxiste, ce processus correspond à la production de la forme *latente* de l'armée de réserve industrielle. Il s'agit de la partie de la force de travail qui n'est pas tout à fait intégré dans le mode de production spécifiquement capitaliste. En transformant les formes de travail traditionnel en

forme capitaliste – comme avec les petit•es agriculteur•euses des pays du Sud en proie aux politiques néolibérales – le mouvement du capitalisme tend à produire un surplus de population forcé à travailler pour moins.

Au niveau global, les personnes qui atterrissent dans la couche latente de l'armée de réserve représentent une force de travail intéressante pour les entreprises occidentales. La précarité dans laquelle ces personnes sont poussées est exploitable pour les capitalistes qui sont toujours à la recherche d'une force de travail bon marché. Comme le rappelle Ferguson et McNally, la reproduction et la croissance du système capitaliste nécessite une force de travail *exploitable*, le plus possible (Ferguson et McNally, 2015). Or, l'exemple de l'ALENA montre que les politiques néolibérales permettent non seulement l'importation constante de capital en provenance des pays du Sud – souvent sous la forme de matière première –, mais aussi de construire des politiques d'immigration coercitives qui servent à *rendre plus abordable* le travail migrant en restreignant les droits civils et sociaux de ces personnes (Ferguson et McNally, 2015). Il importe de garder cette logique de libéralisation en tête pour réfléchir aux différences raciales qui persistent au sein du marché du travail. Particulièrement lorsqu'il est question de travailleur•euses immigrant•es et de leurs droits différenciés au Canada.

Le *Programme des travailleurs étrangers temporaires* (PTET) régit l'ensemble des relations d'emploi entre les travailleur•euses migrant•es et temporaires et leurs employeur•euses canadien•es. Le PTET lie la personne migrante à un seul emploi. Le droit de travail et de résidence temporaire sont conditionnels à la préservation de l'emploi pour lequel la personne a demandé le permis. Si cette personne veut aller travailler pour une autre entreprise canadienne, elle doit demander un autre permis à travers le PTET. De plus, une personne qui met fin à un contrat de travail sous le PTET sans avoir de nouveau permis risque de perdre son droit de travail au Canada (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2011). Afin de garder ce droit et d'éviter l'enfer bureaucratique que représente une nouvelle demande<sup>21</sup>, les travailleur•euses ont intérêt de préserver l'emploi initiale.

Cette caractéristique fondamentale du PTET enlève la possibilité pour les travailleur•euses migrant•es de négocier leurs conditions de travail en comparant les différentes offres patronales dans une industrie donnée. Le programme restreint aussi les droits de déplacements des travailleur•euses sur le territoire

---

<sup>21</sup> Pour les travailleur•euses dans le *Programme des travailleurs agricoles saisonniers* (PTAS), il est possible de transférer le permis vers un nouveau contrat de travail. La démarche doit toutefois être approuvée par le ministère des Ressources humaines et du Développement sociale. Inutile de souligner le défi que ce genre de procédure représente pour des personnes qui, très souvent ne parle pas le français, ni l'anglais.

canadien. Ces personnes sont souvent logé•es sur la propriété de l'entreprise pour laquelle elles travaillent, de sorte qu'elles ne sortent jamais vraiment du contrôle de leur employeur•euse (Ferguson et McNally, 2015). Les travailleur•euses migrant•es temporaires sont ainsi forcé•es d'accepter les conditions de l'emploi qui est lié à leur permis de travail. Les programmes de travail migrant temporaire comme le PTET existent sous la menace de la déportation pour les travailleur•euses concerné•es ; ce qui ajoute grandement à l'aspect coercitif du soi-disant consentement entre employeur•euses et travailleur•euses et accentue leur caractère de marchandise jetable.

Les politiques telles que celles régies sous le PTET donnent accès à un bassin de travailleur•euses dépendant•es et précaires aux entreprises canadiennes. Il s'agit d'une condition idéale pour ces dernières qui doivent survivre dans un marché ouvert par les politiques de libre-échange. Le PTET restreint d'ailleurs les permis de travail à une durée de 4 ans maximum. Pour Ferguson et McNally, cette restriction démontre que la précarisation du travail immigrant est délibérée et que l'État canadien fait en sorte de rendre les travailleur•euses immigrant•es complètement interchangeable. En effet, chaque année des milliers de travailleur•euses voient le droit de travail expiré, quittent le Canada et sont remplacé•es par de nouveaux travailleur•euses engagés•es avec le PTET (Ferguson et McNally, 2015).

Leur « déportabilité » est véritablement utile pour le système capitaliste qui force les entreprises à chercher le meilleur marché pour la force de travail qu'elles doivent employer. Ces politiques ont une fonction de précarisation pour rendre les travailleur•euses plus facilement exploitables. Nous retrouvons ici un projet corollaire à celui de la dépossession et de la privatisation provoqué par les politiques de libre-échange comme l'ALENA. Comme les terres et institutions publiques sont transformées en éléments de la production de capital, la législation qui encadre le travail migrant permet de considérer les travailleur•euses comme de simples réceptacles à force de travail toujours renouvelé et exploitable. De cette manière, le processus du capitalisme transforme les travailleur•euses en *objet* de son processus.

D'autre part, le travail immigrant tel qu'il est géré par le PTET implique un éloignement géographique entre le travail salarié (qui est de l'ordre de la production) et la reproduction de cette force de travail (qui est de l'ordre de la reproduction sociale). Une telle séparation permet des économies non négligeables pour les entreprises des États qui importent des travailleur•euses, comme le Canada. Des auteur•es du paradigme de l'emploi précaire le soulignent : puisque les travailleur•euses migrent souvent sans leur famille et qu'ils n'ont pas un accès égal aux services sociaux canadiens, les coûts de la reproduction de leur

travail ne sont pas couverts par l'État ni les entreprises canadiennes. C'est-à-dire que les ressources dépensées pour les soins, l'éducation, la reproduction biologique, et autres besoins sont couverts par les familles et les institutions publiques qui restent dans le pays d'origine (Mendiburo et *al.*, 2017). Comme sous la pression des politiques de libéralisations des services sociaux au sein des sociétés néolibérales, le fardeau de la reproduction sociale est ainsi relégué à la classe des travailleur•euses.

Cependant, puisque la reproduction sociale se déroule largement dans les pays d'origines, les travailleur•euses immigrant•es doivent y envoyer une part substantielle de leur salaire. Il s'en suit des versements massifs de salaires vers les pays d'origines, de la part des travailleur•euses immigrant•es. Cette part de salaire qui retourne vers les familles, dans les pays du Sud global a d'ailleurs radicalement augmentée à la suite de l'implantation d'accords de libre-échange internationales, comme l'ALENA. À titre d'exemple, les versements de salaires en provenance des États-Unis vers le Mexique ont pratiquement quadruplé durant de 2000 à 2008, amenant le montant à 28 milliards US\$ soit près de 3% du PIB mexicain (Furgeson et McNally, 2015). Cet aspect de l'équation est non négligeable. Elle implique qu'il y a un intérêt pour les pays pauvres d'encourager l'exportation de travailleur•euses. Cette pratique peut être perçu comme une stratégie de développement économique encourager par les États à travers des dépenses publiques en formation et en coûts liés au recrutement.

Pourtant, ce genre de politique tend à exacerber les écarts de richesses entre les pays du Sud global et les sociétés capitalistes occidentales. Premièrement, en encourageant l'exportation de leur force de travail, ces États contribuent à l'exportation d'un certain potentiel de force de travail productive dans lequel ils ont investis en cout de reproduction. Puis, dans la mesure où ces pays sont déjà dans une position désavantageuse dans le marché internationale – notamment puisque leur économie est basée sur l'exportation de marchandises – ils doivent danser au rythme de la finance internationale, dominée par les pays occidentaux. Pour aspirer au développement économique, plusieurs pays ont dû accepter des prêts avec le FMI sous conditions d'implanter des politiques d'ajustements structureaux qui ont grandement participer à la destruction de leurs services sociaux et aux conditions de vie de leur population. En un mot, cela signifie qu'à travers un rapport de force qui est à leur avantage, les sociétés capitalistes occidentales s'assurent que même si une part non négligeable des salaires qu'ils versent aux travailleur•euses immigrant•es retourne vers leur pays d'origine, la reproduction d'une armée de réserve migrantes et précaires n'est pas interrompue (Furgeson et McNally, 2015). La hiérarchie entre les pays est ainsi

préservée et la précarité nécessaire à la reproduction d'une force de travail exploitable à souhait est assurée.

La distance entre la reproduction sociale et le travail salarié qu'implique le travail immigrant bouleverse aussi la vie familiale des travailleur•euses. Des auteur•es du paradigme de l'emploi précaire affirment à juste titre que malgré le fait que les travailleur•euses migrent pour supporter leur famille restée à la maison, ils n'arrivent généralement pas à sortir leurs proches de la précarité qu'ils vivent dans leur pays. En ce sens, ils et elles proposent que le PTET permettent aux entreprises canadiennes de profiter de l'intense précarité qui caractérisent la vie des travailleur•euses immigrant•es, tout en contribuant à reproduire cette précarité (Mendiburo et *al.*, 2017). Dans leur analyse, c'est le programme de travail migrant canadien qui est en cause.

Il importe pourtant de pousser la réflexion plus loin pour comprendre pourquoi et comment les politiques canadiennes participe à la précarisation des populations étrangères. Plus qu'un effet nocif et dommageable, la précarité est une fonction de la reproduction de l'armée de réserve internationale. Ainsi, la précarisation des familles tend à renouveler les conditions de vie qui poussent les travailleur•euses des pays comme le Mexique à se séparer de leur famille pour venir travail au Canada ou aux États-Unis. Bref, les familles divisées temporairement dans différents pays tendent à donner naissance à des enfants qui vont à leur tour se trouver dans l'armée de réserve internationale (Furgeson et McNally, 2015). Le PTET et les politiques d'immigrations canadiennes ne participent pas seulement à la précarisation de la classe des travailleur•euses à l'internationale, elles font partie d'un système qui reproduit cette classe en entretenant sa précarité de sorte à la rendre le plus exploitable possible.

Le secteur canadien de l'agriculture est reconnu pour recours systématique au PTET:

Acting within highly competitive, globalized markets, agri-food employers rely on the availability of migrant workers to achieve greater flexibility in their labor arrangements, drawing on employment practices beyond those possible with a domestic workforce (Preibisch, 2010, p.404).

L'impératif de compétition atteint une force nouvelle avec l'ouverture des frontières. Pour les entreprises comme celles qui opèrent dans l'industrie agricole canadienne, il est nécessaire d'utiliser les techniques permettant d'augmenter leur productivité, il en va de leur survie. Afin d'entretenir son industrie agro-alimentaire nationale, l'État canadien permet aux entreprises de piger dans l'armée de réserve



internationale et de contourner les droits du travail les plus fondamentaux. La force sous-jacente est plus profonde qu'un effet de dépendance au chantier provenant d'un contexte historique nationaliste. Il s'agit d'impératif économique qui régissent la production capitaliste.

Jusque dans les 1970s, la législation canadienne sur l'immigration avait un caractère ouvertement raciste : elle permettait au gouvernement de refuser l'immigration sur la base de la « race », des coutumes et habitudes de vie jugées impossible à assimiler (Matas, 1985). Pour les auteur•es de la théorie de l'emploi précaire, si les lois contemporaines sur l'immigration et le travail immigrant ne sont plus explicitement racistes, elles procèdent toujours de la même structure législative. L'exemple du PTET illustre qu'il y a bel et bien une continuité dans l'exclusion que produise ces lois, et ce malgré le fait qu'elles ne soient pas explicitement racistes.

D'après Vosko (2010), le cadre légal de la SER a été constitué dans le contexte de *limites de la citoyenneté* particulière. Lors de la construction de la SER, la citoyenneté canadienne était largement définie par la nationalité. Assimilant les formes d'exclusion qui découlent de ce contrat spécifique de citoyenneté, le paradigme légal de la SER reproduit une discrimination sur la base de la nationalité dans le marché du travail, ce qui désavantage directement les personnes immigrantes. Or, si les normes d'emploi de la SER (sécurité d'emploi, relation unique, permanence, plan de retraite, formation continue, salaire suffisant pour les besoins d'une famille, etc.) ont tendance à s'effriter depuis le début du néolibéralisme, les modes d'exclusions hérité du contexte nationaliste propre à sa conception sont toujours présents au sein des lois qui encadrent le marché du travail canadien.

Les tenant•es de la théorie de l'emploi précaire ont raison d'affirmer que la législation canadienne est toujours empreinte de logiques d'exclusion envers les personnes immigrantes. Cependant, la thèse institutionnaliste qu'ils et elles proposent ne suffit pas à expliquer la persistance de cette forme d'inégalité dans le marché du travail et dans la loi elle-même.

Derrière le PTET et les initiatives de libre-échange transnationales telles que l'ALENA se trouve les conditions fondamentales du mode de production capitaliste : *les impératifs d'accumulation et de compétition*. Les politiques de libre-échanges caractéristiques de la mondialisation néolibérale permettent une plus grande productivité pour les entreprises, ce qui les rendent plus compétitives et alimentent la course systématique vers une plus grande productivité. Pour Furgeson, McNally et Castel, ce mouvement de libéralisation des services d'État et des frontières pour le capital se produit en concordance avec le

renforcement des limites à la migration des travailleur•euses. Ces politiques permettent à l'investissement et aux marchandises d'être exportées et importées plus facilement en assurant qu'il soit toujours difficile pour les travailleur•euses d'utiliser la migration pour se sortir de la précarité. Le capital peut bouger et les travailleur•euses migrant•es sont reproduit•es comme armée de réserve utilisable selon les besoins du marché. Les politiques néolibérales ne sont pas seulement construites selon les cadres institutionnels hérités d'une époque où l'État canadien se bâtissait autour d'un esprit nationaliste profond. Elles répondent à la nécessité pour le système capitaliste d'avoir des frontières poreuses pour le capital et une reproduction des conditions de vie précaire pour les travailleur•euses.

Le fait de placer le travail immigrant dans son contexte global, au regard de la reproduction d'une armée de réserve internationale permet de mieux comprendre la fonction de la précarité dans le système capitaliste. La précarité est un effet du développement des forces capitalistes et une nécessité pour sa croissance constante. Elle est l'effet de l'implantation de nouvelle technologie dans la production et de l'augmentation générale de la productivité du travail. Elle est en retour nécessaire pour garder une pression sur les conditions de travail de l'ensemble des travailleur•euses de sorte à retirer un maximum de plus-value du travail salarié. Les inégalités et les différenciations au sein de la classe des travailleur•euses aide aussi à maintenir un rapport de force à l'avantage de la classe des capitalistes.

Bref, ce que nous reprochons à la théorie de l'emploi précaire tel que proposée par Vosko, Lewchuk et leurs collègues, n'est pas son propos en tant que tel. Il est juste de noter que la législation canadienne à un histoire discriminatoire et que cette histoire constitue un cadre qui contribue à reproduire l'exclusion des personnes immigrantes du marché du travail. Il est cependant nécessaire de cadrer cette histoire législative dans le mode de production capitaliste afin d'atteindre une compréhension complète et systématique de la reproduction de l'exclusion. Le mode de production capitaliste est régi sévèrement par les impératifs de compétition et d'accumulation qui structurent les intérêts des travailleur•euses, des entreprises ainsi que des États.

En évitant de prendre en compte ces facteurs fondamentaux, les théoricien•es de l'emploi précaire n'arrivent pas à expliquer systématiquement la différenciation des conditions de travail selon la « race » ou le genre, sur le marché du travail canadien. Corollairement, en théorisant principalement la précarité comme un effet nocif (sur la santé, la communauté et le bien-être général des travailleur•euses) de la libéralisation néolibérale, ils et elles perdent de vue l'aspect fondamentalement systématique et politique

de la précarité. La précarité, placée dans le système de production capitaliste, est l'épée de Damoclès qui est nécessaire à la soumission de la classe des travailleur•euses. Elle participe au rapport de force et rappelle constamment l'aliénation des travailleur•euses par rapport aux moyens de production de leur survie. La précarité ramène les travailleur•euses à leur position de classe et à l'impossibilité pour elles et eux de remplir leur besoin essentiel sans accès à un travail.

## 5 CONCLUSION

L'objectif du présent mémoire était d'abord d'explorer le concept de précarité dans le contexte d'une théorie du travail au sein du capitalisme contemporain. La sociologie du travail et l'économie politique canadienne – notamment représentées par la CPE – ont largement développé le concept de l'emploi précaire. Vosko, Lewchuk et leurs collègues proposent un enrichissement du concept de la précarité d'emploi afin d'y intégrer des facteurs ignorés par les institutions canadiennes de régulation du travail.

Pour faire face à cette volonté de développement du concept de précarité, nous avons procédé à une analyse critique du paradigme canadien de l'emploi précaire. Notre recherche avait pour but de répondre aux deux questions suivantes : 1) *Les phénomènes de précarités et d'inégalités de conditions de travail au Canada et au Québec sont-ils expliqués convenablement par la théorie canadienne de l'emploi précaire?* 2) *Quelles sont les causes systématiques de précarité et des inégalités de condition de travail au sein de l'emploi canadien et québécois?*

Bien entendu, l'ambition de notre travail n'était pas d'argumenter pour le rejet de l'ensemble des apports théoriques du paradigme de l'emploi précaire canadien. Le corpus de recherches représente une intention sérieuse de cartographier le monde contemporain du travail canadien, ce qui est fondamental. Il témoigne d'un effort d'adapter la théorie afin de cerner les contours évolutifs des relations sociales qui fondent l'emploi contemporain. Une telle mobilisation est nécessaire notamment pour faire progresser les législations encadrant l'emploi et pour faire avancer les droits des travailleur•euses qui font l'expérience de la précarité de l'emploi, au quotidien. Le paradigme canadien de l'emploi précaire manque toutefois la profondeur critique qui lui permettrait de comprendre le sens de la précarité du travail dans le monde capitaliste.

Nous considérons que notre analyse des travaux de Vosko, Lewchuk et leurs collègues permet d'affirmer les hypothèses que nous avons posées en introduction. Nous proposons ainsi *qu'en évitant implicitement la question cruciale du mode de production capitaliste et de ses impératifs, les auteur•es du paradigme de l'emploi précaire n'arrivent pas à expliquer la précarisation de l'emploi de manière satisfaisante. À contrario, les causes profondes des phénomènes de précarité et d'inégalité dans l'emploi canadien et québécois se trouvent, selon nous, dans les impératifs de compétition et d'accumulation constante qui structurent le travail et plus généralement la société capitaliste. De la même manière, les oppressions*

*raciales et sexuées ne peuvent être comprises pleinement sans les mettre en lien avec les structures capitalistes.*

L'analyse du monde de l'emploi contemporain est fondée sur une certaine histoire du néolibéralisme et son impact sur la SER, selon les tenant•es de la théorie de l'emploi précaire. Pour le monde de l'emploi, le néolibéralisme est caractérisé par un effritement de la relation d'engagement réciproque entre les travailleur•euses et les entreprises qui fondaient les carrières des Trente glorieuses. La conjoncture économique d'après la Deuxième Guerre mondiale a permis l'avènement de l'État providence, l'accessibilité à des services sociaux soutenant les travailleur•euses et leur famille et une certaine *démarchandisation* des relations de travail en assurant un lien d'engagement entre les employeur•euses et les salarié•es.

Pour les auteur•es de l'emploi précaire canadien, le mouvement néolibéral provoque un retour aux conditions de travail qui prévalaient avant l'implantation de l'État providence et des régulations de la SER. Notamment sous la pression d'une compétition internationale accrue, les employeur•euses tendent dorénavant à considérer la relation d'engagement réciproque – qui s'est concrétisé en perspectives de carrières pour les travailleur•euses et en loyauté pour les entreprises pendant les Trente glorieuses – comme un coût intolérable à court terme.

Selon Vosko (2010), si les formes d'emploi associées à la SER se désagrègent, les volontés politiques qui l'ont fondé lors de sa constitution persistent dans la régulation du marché de l'emploi canadien. Le contexte institutionnel et normatif de la création de la SER tend à se retrouver dans la régulation de l'emploi canadien, encore aujourd'hui. Cela se traduit notamment en reproduction de logiques d'exclusion de genre et de citoyenneté, au sein du marché du travail. Le « contrat de genre » qui avait force de norme lors de la constitution de la SER est celui qui confine les femmes dans des rôles de soignantes performant gratuitement les travaux de la reproduction sociale pendant que les hommes sont chargés de la production dans la sphère publique et de gagner le revenu nécessaire à la subsistance de la famille. Ce contrat de genre est fondamentalement orienté vers la reproduction de la famille en tant qu'institution. Les « limites de la citoyenneté » représentent le cadre institutionnel qui déterminait les conditions de la citoyenneté ; c'est-à-dire notamment les droits et obligations des citoyen•nes du Canada. Selon Vosko (2010), la nationalité était au centre de la définition de la citoyenneté suite à la Deuxième Guerre mondiale. La nationalité exclut directement les personnes immigrantes des limites de la citoyenneté.

Suivant le principe de la dépendance au sentier, les limites de la citoyenneté et le contrat de genre qui avaient force de norme au moment de l'implantation de la SER persistent au sein de la législation, malgré l'effritement relatif des carrières. Les inégalités de genres et celles relatives au statut de citoyenneté – directement lié aux logiques de racisation – sont ainsi reproduites au sein même de la législation encadrant le travail. Nous ici retrouvons le caractère institutionnaliste de l'approche.

Pour le paradigme de l'emploi précaire canadien, il y a donc une diminution des *formes* d'emploi associé à la SER (facteur objectif), ainsi qu'une précarisation des expériences d'emploi selon les indicateurs de certitude, de protection légale, de contrôle, de revenu et d'effort à l'emploi (facteurs subjectifs), depuis le début du néolibéralisme (Vosko, 2006 et Lewchuk *et al.*, 2011). Ce mouvement de précarisation généralisée représente une forme de nivellement vers le bas : les conditions de travail des personnes qui avaient accès à la SER (généralement des hommes blancs et citoyens) descendent pour rejoindre celles des personnes pour qui la SER n'a pas été construite. Concrètement, les emplois traditionnellement assignés aux hommes et suffisants pour subvenir aux besoins d'une famille (fondé sur le modèle de la SER) sont peu à peu remplacés par des emplois précaires et souvent associés au secteur des services – qui est lui généralement plus féminin. Ce phénomène est exprimé dans le concept de *féminisation* des conditions d'emploi. (Vosko, 2009 ; Lewchuk *et al.*, 2011).

Or, nous avons vu que la précarisation généralisée que les théoricien•nes de l'emploi précaire constatent est sujet de débat. Il est d'emblée difficile d'établir des tendances sur une longue période, puisque le concept d'emploi précaire ou atypique prend une importance significative qu'à partir du milieu des années 1990. Moody avance d'ailleurs que le *taux* d'emploi temporaire – à travers des agences de placement ou sous le mode du travail autonome – n'a pas véritablement augmenté, depuis cette époque. Il y a une hausse en *nombre absolu* de ces types d'emplois, mais il faut reconnaître qu'elle se fait en rapport à une majorité d'emplois que l'on pourrait associer à la SER (environ 80% au Canada), du point de vue de leur forme (Moody, 2017, p.25).

La période qui a connu la plus forte augmentation d'emplois aux formes atypiques – soit entre les années 1980 et 1990 – correspond à l'implantation décisive de méthodes d'accumulation capitaliste ayant pour but d'accroître la productivité du travail. Une analyse similaire peut être extraite des données au sujet du temps employé au même endroit : une baisse significative lors du tournant néolibéral et une hausse qui l'annule après 2006 (Moody, 2017). Ces techniques sont le produit du mouvement néolibéral et sont

notamment reconnues sous les concepts de *lean production* et *just-in-time delivery*. L'implantation de technologie permettant la mécanisation d'une partie de la production sert aussi à la productivité du travail et permet aux entreprises de faire des économies en main-d'œuvre.

Lorsqu'il y a une augmentation de la productivité du travail, une partie de la main-d'œuvre devient obsolète et est reléguée à l'*armée de réserve industrielle*. Une partie du travail humain est détruite par l'introduction de nouvelles techniques et technologies de production, ce qui a tendance à dégrader les conditions de travail de la grande majorité des travailleur•euses. Poussé par les impératifs d'accumulation et de compétitions, les capitalistes propriétaires d'entreprises doivent améliorer la productivité du travail pour reproduire leur condition de production et augmenter leur capital. De ce point de vue, la précarisation des conditions de travail est un effet systématique au sein du mode de production capitaliste.

Le tournant néolibéral des années 1980 s'est traduit en mises à pied massives dans des secteurs industriels forts et caractérisés par des emplois généralement bien compensés et syndiqués. Les travailleur•euses nouvellement sans emploi ainsi que les personnes qui sont entré•es dans le marché du travail à la suite de la destruction d'une grande partie des emplois manufacturiers étaient ainsi prêt•es à remplir les emplois de l'industrie des services bourgeonnante.

Les industries du secteur tertiaire (services) opèrent dans des conditions de production différentes de celles du secteur industriel. Ces entreprises ne sont pas aussi avancées technologiquement que les industries manufacturières. Elles ne peuvent pas augmenter la productivité du travail en utilisant autant de méthodes de mécanisation, du moins pas à la même échelle que les grandes industries. Elles dépendent donc davantage de l'exploitation du travail humain pour rester compétitives, et elles ont tendance à devoir recourir plus systématiquement à l'armée de réserve que leurs concurrentes (Botwinick, 2018, p.128). En un mot, les entreprises de services, subsistant dans le même monde que leurs consœurs industrielles, n'ont d'autre choix que de garder une pression élevée sur le travail de leurs salarié•es afin de retirer un maximum de plus-value. Ce qui a pour effet de rendre la précarité des emplois dans ce secteur d'autant plus systématique.

Pour les théoricien•es de notre cadre d'analyse, la précarisation du travail est un effet systématique de l'augmentation de la productivité du travail qui remplit ensuite la fonction de produire le matériau nécessaire à l'expansion du capitalisme. Le moment néolibéral n'est donc pas une exception et la précarisation qui le caractérise ne peut être perçue comme un changement qualitatif dans le marché du

travail. Pour Post, la destruction du travail par l'augmentation de sa productivité se fait déjà sentir dans le milieu industriel dans les années 1880 (Post, 2015).

D'un point de vue directement théorique, le paradigme de l'emploi précaire canadien a pour objectif de complexifier la définition et, par conséquent, l'analyse de la précarité. La volonté est notamment de construire une catégorisation qui dépasse la dichotomie SER/NSER qui est traditionnellement utilisée par les institutions gouvernementales et académiques de recherche sur le travail. Il est d'abord question de multiplier les indicateurs de précarité de l'emploi. Vosko (2006) propose par exemple une articulation des facteurs de *forme* d'emploi – conventionnellement utilisés – avec les *dimensions* de la précarité : le niveau de certitude ; la protection légale ; le contrôle sur l'emploi et le revenu. Il s'agit d'un véritable dépliement du concept de la précarité qui permet plus aisément de mettre l'analyse dans les contextes sociaux et politiques nécessaire à une recherche rigoureuse. Cette posture implique une ouverture face aux changements des relations sociales qui n'est pas négligeable et qui permet une étude comparative de l'effet des dimensions de la précarité en fonction de la localisation sociale – ou l'intersection – des individus et des groupes étudiés.

Lewchuk et *al.* (2011) développent ce modèle théorique en ajoutant la dimension de l'effort et du support tout en insistant largement sur les différentes *pressions* qu'une relation d'emploi a sur les travailleur•euses. Pour Lewchuk et *al.* (2011), l'intégration de ses dimensions à la définition de la précarité permet de prévenir des lacunes importantes de l'analyse dichotomique de l'emploi précaire, notamment en ce qui a trait aux problèmes de la santé au travail. Elle autorise aussi une opportunité de réflexion sur les éléments sociaux qui tendent à préserver les travailleur•euses, leur famille et leur communauté des effets destructeurs de la précarité de l'emploi, ce qui est nécessaire pour l'imagination de réformes politiques.

De plus, Lewchuk (2017) avance que les données officielles utilisées par les critiques reposent sur des indicateurs plutôt limités. Les enquêtes utilisées pour obtenir ces données sur l'emploi dans les pays de l'OCDE sont basées sur des réponses autodéclarées et construites à partir de questions binaires. Selon Lewchuk, questions binaires ne permettent pas aux personnes interrogées de répondre avec nuance. Or, la question de la précarité de l'emploi mérite une plus grande complexité. Il ne s'agit pas seulement de déterminer si une relation d'emploi est précaire ou non. Avec l'EPI, Lewchuk envisage plutôt la précarité comme étant située sur un spectre, avec à une extrémité la SER et à l'autre l'emploi précaire.



Derrière le travail théorique des chercheur•euses du paradigme de l'emploi précaire se trouvent un effort louable et un réel intérêt. Leur objectif est de systématiser les expériences de précarité liées aux différentes formes d'emploi afin d'élargir le concept, afin d'alimenter les efforts de régulation du marché du travail. Bien que ces chercheur•euses fassent souvent référence à l'idée d'un marché du travail segmenté, cette référence renvoie davantage à l'histoire de l'emploi au Canada qu'à la description de sa réalité contemporaine. Il serait alors injuste d'associer directement leur contribution aux partisans du marché segmenté critiqué par Botwinick. Les auteur•es de l'emploi précaire s'efforcent précisément de dépasser cette fausse dichotomie en complexifiant leur analyse de la précarité et de l'emploi.

Nous considérons que ce modèle d'analyse proposé ne transcende pas le caractère descriptif qui se trouvait dans le cadre dichotomique. L'apport théorique de Lewchuk, Vosko et leurs collègues est certes beaucoup plus riche que l'opposition SER/NSER, mais il conserve son caractère essentiellement descriptif. De la même que le concept de « précarité » dans la théorie de Standing, la théorie de l'emploi précaire présente une hiérarchisation des expériences de travail selon le niveau de précarité de l'emploi donné. Ils et elles parviennent à explorer en détail la diversité des expériences et des conditions de travail vécues par les travailleur•euses, et sont en mesure de situer ces expériences dans leur contexte social. Cette approche détaillée permet d'envisager des solutions et des réformes politiques adaptées à cette variété. Cependant, elle ne permet pas d'expliquer les inégalités sociales qu'elle dénonce.

Selon nous, une telle catégorisation au sein de la classe des travailleur•euses passe à côté de l'explication fondamentale du *rapport de classe* au sein du système capitaliste. Nous sommes d'avis que la classe des travailleur•euses est en relation dialectique avec la classe des propriétaires capitalistes qui ont le monopole des moyens de production, sous le régime du mode de production capitaliste. Cela signifie que les deux classes sont définies et reproduites en rapport l'une avec l'autre, dans l'histoire. L'évolution de l'une remplace nécessairement les contours de l'autre. C'est d'ailleurs ce que propose Moody (2017) lorsqu'il affirme que la consolidation néolibérale de la classe capitaliste tend à remodeler la constitution de la classe des travailleur•euses.

Cette relation est une clef théorique importante pour comprendre l'évolution des conditions matérielles et les inégalités au sein même de la classe des travailleur•euses. Le concept de classe perd son sens explicatif profond lorsqu'il est compris comme une catégorisation typologique ou sous la forme de stratification sociale. La classe ne représente pas simplement un groupe d'individus rassemblés par des

caractéristiques similaires ou un niveau de précarité commun. La classe est un processus historique qui ne peut être fixé dans une catégorie (Thompson, 1963). Contrairement à une catégorisation typologique, la définition théorique de la classe est en évolution dans l'histoire. Cette évolution découle de la contradiction des intérêts de la classe des travailleur•euses face à ceux de la classe des capitalistes et qui les contraint au combat. Les classes en lutte évoluent à travers cette lutte et procèdent d'une évolution constante.

Il reste que l'élargissement du concept de précarité de l'emploi que ces auteur•es proposent est hautement utile pour l'étude des effets nocifs de la précarité sur la santé et le bien-être des travailleur•euses, de leur communauté et leur famille. L'intégration de l'*employment strain* par Lewchuk dans son modèle d'évaluation de la précarité d'emploi permet notamment d'identifier quelles sont les dimensions de la précarité qui ont un plus grand impact quelle partie de la population travaillante. Cela permet ensuite d'alimenter les réflexions concernant des réformes potentielles des régulations du marché du travail canadien. Une telle cartographie des effets relatifs de la précarité peut contribuer à la résilience politique de la société canadienne face aux méfaits du mode de production capitaliste sur la classe des travailleur•euses.

Une telle orientation vers la réforme politique, le changement des régulations de l'emploi et du marché du travail, nous informe notamment sur l'école de pensée politique large dans laquelle le paradigme de l'emploi précaire s'inscrit : l'institutionnalisme. L'objectif est la réforme politique dans le but de pallier aux problèmes et aux contradictions produites par le marché capitaliste (précarisation/féminisation du marché du travail) et remédier aux inégalités qui proviennent, en dernière analyse, de cadres législatifs révolus (contrat de genre et de citoyenneté).

Les cadres législatifs et leur histoire sont des facteurs non négligeables à l'analyse de l'économie capitaliste. Il est toutefois fondamental d'enquêter sur les impératifs qui existent au-delà des lois et qui tendent à les orienter. Comme Botwinick le démontre, les impératifs de compétition et d'accumulation produisent et reproduisent les inégalités sur le marché du travail ainsi que sur le marché des prix. Ces logiques propres au capitalisme participent aussi grandement à la reproduction des inégalités de genre et de « race ».

Les théoricien•nes de la CEP et de l'emploi précaire canadien proposent une analyse du monde sociale avec une approche intersectionnelle. De la même manière qu'ils et elles multiplient les dimensions de relation d'emploi pour mieux les cerner, les auteur•es affirment qu'il importe de considérer la localisation

sociale des individus et des groupes étudiés (Vosko, 2006, p.45). Cette approche est cohérente avec la volonté interventionniste de la théorie. Pour mieux aider une population touchée par un problème social (précarisation de l'emploi et discrimination sur le marché du travail), il faut d'abord monter un profil détaillé de la population ou de l'individu.

Nous sommes d'avis qu'une telle approche tend à atomiser le social et procède d'une forme d'évacuation des processus historiques qui le font évoluer. Cela ne permet pas l'élaboration d'une compréhension complète des causes des inégalités à un niveau sociale et historique. Elle donne surtout la possibilité de comprendre les effets croisés des différentes relations de pouvoir. Afin d'avoir un plan d'intervention politique spécifique – ou encore individuel, à la manière du travail social – pour améliorer les conditions de vie des personnes concrètement et le plus rapidement possible, cette approche est fort intéressante. L'approche intersectionnelle, comme la théorie de l'emploi précaire ne considère pas liens internes des différentes relations sociales et de la sorte ne peuvent expliquer comment elles se construisent les unes par rapport aux autres de manière à changer les conditions matérielles qui régissent la vie humaine.

La reproduction de l'armée de réserve est une première clef de compréhension systématique de la persistance des inégalités sur le marché du travail. Le capitalisme qui cherche à élargir les horizons d'accumulation et de compétition a besoin d'une banque de travailleur•euses exploitables (Marx, 1993). Or la course vers une meilleure productivité du travail produit nécessairement un surplus de main-d'œuvre. Le travail est rendu plus productif par l'implantation de technologie de pointes et de techniques d'intensification du travail. Conséquemment, moins de travail humain est nécessaire, des travailleur•euses sont alors licencié•es. L'effet de ce processus est d'assurer l'existence d'une couche de personnes exploitables et prêtes à travailler pour de moins bonnes conditions.

Ce processus s'exprime de façon complexe dans l'histoire. Pour Brenner et Ramas (2015), les inégalités de genre sur le marché du travail tient sa source historique dans la contradiction entre les impératifs capitalistes qui rendent le travail de plus en plus intense et aliéné et l'exigence de la reproduction biologique. Plus récemment, ce sont les politiques de libéralisation de l'État providence qui tendent à faire porter le fardeau de la reproduction sociale par les travailleur•euses (Mohandesi et Teitelman, 2017). Le confinement des femmes à la sphère privée et aux tâches de reproduction est ainsi réaffirmé par la diminution du niveau de vie de la classe des travailleurs•euses et leur incapacité à couvrir leur besoin reproductif à travers la consommation de produits et de services marchands.

Pour l'enjeu des inégalités de « race » au sein du marché du travail canadien, les auteur•es du paradigme de l'emploi précaire proposent, à juste titre, une analyse de l'immigration. Vosko (2010) mobilise les « limites de la citoyenneté » qui réfère au contexte nationaliste de la période lors de laquelle les politiques de la SER ont été créées, leur donnant un caractère d'exclusion. Or, bien que les lois actuelles régissant le marché du travail au Canada soient indéniablement influencées par le contexte idéologique et institutionnel dans lequel elles ont été établies, cela ne suffit pas à expliquer la perpétuation de ces inégalités.

Certain•nes chercheur•euses du paradigme de l'emploi précaire qui se penchent plus spécifiquement sur les politiques de permis de travail temporaire pour le secteur agricole du Canada contemporain arrivent à dépasser les limites d'une simple référence du phénomène de la dépendance au chantier. Dyson et Akter (2017) affirment, par exemple, que les employeur•euses qui recrutent leur force de travail à travers les PTAS bénéficient d'un rabais – notant ainsi l'avantage compétitif que promulgue la politique d'immigration canadienne. Mendiburo et *al.* (2017) remarque aussi l'opportunité d'économie que ces programmes représentent pour l'État canadien puisque les personnes qui migrent temporairement reproduisent largement leur force de travail dans leur pays d'origine.

Néanmoins, ces auteur•es analysent principalement les *conséquences* de la relation d'emploi établie par le PTAS sur la vie des familles concernées. Leur objectif ultime est de formuler des recommandations politiques visant à apporter une aide concrète à ces familles. Cela tend à limiter leur compréhension de la précarité de l'emploi dans le contexte du capitalisme néolibéral mondialisé.

Il importe selon nous d'interroger le travail migrant et les logiques de racisme qui en découlent sous la loupe de la reproduction de l'armée de réserve mondiale, particulièrement sous le néolibéralisme. Au niveau mondial, l'avancée du projet néolibéral représente la privatisation des entreprises nationales et l'ouverture des frontières au marché. Cela contribue à un développement inégal des économies nationales et se traduit notamment en renforcement des frontières pour les personnes (Castel, 2011). L'inégalité entre les pays dits « développés » généralement occidentaux et les nations dites « en développement » issue du Sud global tend ainsi à s'exacerber avec l'implantation de généralisée de politiques de libre-échange et de libéralisation des appareils d'État. Les personnes vivant dans les pays subalternes vont généralement dépendre plus fortement d'un salaire pour subvenir à leur besoin, ce qui précarise leurs

conditions de vie. Pour ces personnes, les programmes de travail temporaires tels que le PTAS canadien peuvent représenter une meilleure avenue que les offres de travail dans leur pays d'origine.

L'application du néolibéralisme à l'échelle mondiale contribue ainsi à la reproduction d'une population de travailleur•euses exploitables issues de l'immigration. Au Canada, les travailleur•euses qui sont engagé•es sous les programmes temporaires représentent une force de travail « idéale » pour les entreprises capitalistes qui doivent toujours augmenter leur capitalisation pour rester compétitives.

### **5.1 Lacunes analytiques de la théorie de l'emploi précaire**

Une bonne partie des lacunes analytiques du paradigme théorique de l'emploi précaire canadien semble découler de la posture institutionnelle axée sur la résolution de problématiques législatives contemporaines ou héritées d'une époque révolue. Une telle perspective tend à limiter l'analyse descriptive des effets de la précarité sur les individus. La description des dimensions, des formes, du degré, des expressions et des expériences de la précarité d'emploi atteint un niveau de sophistication qui dépasse largement les cadres d'analyses conventionnels utilisés par les institutions canadiennes d'encadrement de l'emploi. La théorie de l'emploi précaire proposée partage néanmoins une lacune fondamentale avec le cadre théorique binaire SER/NSER qu'elle critique. S'il elle arrive à une description plus exhaustive de la précarité, elle ne permet pas une compréhension de sa reproduction et de sa fonction au sein du mode capitaliste de production.

Les théoricien•nes canadien•nes de l'emploi précaire ne semble pas saisir l'importance d'identifier les processus et contradictions propres au capitalisme. Ce qui limite leur horizon d'analyse à une description de conjonctures historiques et de leur évolution sans explication systématique du « moteur » de cette évolution. Nous considérons que la théorie canadienne de l'emploi précaire ne propose pas d'explication adéquate à la persistance des inégalités sur le marché du travail. En ce sens, le fondement de la critique de l'économie politique institutionnaliste par Botwinick est applicable au paradigme de l'emploi précaire. En omettant de considérer rigoureusement les impératifs d'accumulation et de compétition réelle, les théoricien•nes de l'emploi précaire tombent dans un piège théorique corollaire à celui que contient l'idéal de la compétition parfaite.

Comme la théorie néoclassique et institutionnaliste, le paradigme de l'emploi précaire tient comme acquis un idéal de l'emploi standard. Ainsi, le modèle théorique proposé ne peut pas véritablement se pencher

sur la production systémique de la précarité par les impératifs de la compétition et de l'accumulation. Lewchuk et *al.* (2011) affirment que l'*engagement* mutuel entre les employeur•euses et les salarié•es s'est effrité depuis le début du néolibéralisme ; que les conditions de travail tendent à redescendre au niveau de la première moitié du XXe siècle. Le concept de *fémínisation* des conditions de travail procède de la même formule : le point de départ est la SER et la précarisation se produit relativement à cette dernière.

Vosko, Lewchuk et leurs collègues considèrent que les Trentes glorieuses représentent une époque d'exception pour les conditions de travail d'une grande part de canadien•nes. Ils et elles affirment aussi à plusieurs reprises que la SER a toujours représenté un effort normatif et largement inaccessible pour les personnes qui ne sont pas des hommes blancs citoyens. Pourtant, leur compréhension de la précarité se base, ultimement, sur les caractéristiques de la SER et le contexte législatif qui a mené à son avènement.

À l'instar des propositions néoclassiques institutionnalistes, leur analyse procède ainsi d'un idéalisme méthodologique (Botwinick, 2018) et ne considère pas les intérêts contradictoire des personnes qui doivent vendre leur force de travail pour subvenir à leur besoin et les employeur•euses. Or le rapport de classe qui définit les travailleur•euses et les patron•nes est essentiel pour arriver à quelque compréhension de la précarité. Il s'agit aussi d'une des clefs conceptuelles qui permet d'expliquer sa persistance systématique à travers la reproduction de l'armée de réserve.

Le rapport de classe conflictuel et la reproduction de l'armée de réserve représentent un point de départ pour expliquer la crise d'employabilité (pénurie de main-d'œuvre) que les sociétés occidentales comme le Canada et le Québec traversent depuis maintenant plusieurs années. Contrairement aux théories néoclassiques et institutionnalistes, l'analyse de classe permet aussi de comprendre les stratégies que les États et les groupes de pression capitalistes proposent pour faire face à cette crise.

Pour l'observateur non initié, la pandémie de COVID-19 qui a frappé le monde récemment paraît avoir provoqué une crise sans précédent historique dans les marchés du travail occidentaux. Les taux de chômage sont dans les plus bas jamais enregistrés au Canada (Institut du Québec, 2023), tandis que les employeur•euses semblent se plaindre plus systématiquement que « plus personne ne veut travailler »<sup>22</sup>. Une telle contradiction est le symbole d'une tension dans le marché du travail : même si les taux de

---

<sup>22</sup> Voir par exemple les commentaires de Bernie Marcus, le co-fondateur de la chaîne multinationale Home Depot Inc. : David Descôteaux, (2023, 5 janvier). « Plus personne ne veut travailler », déplore le fondateur de Home Depot. *24 heures*. <https://www.24heures.ca/2023/01/05/plus-personne-ne-veut-travailler-deploire-le-fondateur-de-home-depot>

chômage sont les plus bas depuis des décennies, la demande en travail exploitable n'est toujours pas remplie. Grossièrement, même si la quasi-totalité de la population pouvant travailler est employée (à la fin 2022, le taux de chômage est à 5% pour le Canada et à 4,1% pour le Québec), la demande en main-d'œuvre du capital n'est pas couverte.

La solution théorique à cette problématique pour l'école néoclassique – qui représente à notre époque un certain consensus dans le discours public sur l'économie et le travail – est basée sur l'interaction dynamique de l'offre et la demande. Pour que l'équilibre entre l'offre de travail et la demande en main-d'œuvre soit rétabli, les employeur•euses n'auront pas d'autres choix que d'augmenter leur propre offre salariale. Ainsi, les travailleur•euses devraient s'engager en plus grand nombre, ce qui apaiserait la crise d'employabilité et permettrait de rééquilibrer le rapport entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Les revenus sont répartis entre les différents facteurs de production (capital, terre et travail) en fonction de leur productivité marginale. En supposant que les entreprises sont rationnelles et cherchent à minimiser les coûts tout en maximisant l'utilité des facteurs, elles évaluent la valeur qu'une unité de facteur ajoute à la production et répartissent les revenus en conséquence. Pour le salaire, cela signifie que le ou la travailleuse est rémunérée à un taux horaire correspondant à la valeur que son travail ajoute marginalement à la production. En théorie, un employé ne devrait pas recevoir un salaire supérieur à la valeur ajoutée marginale de son travail. Des disparités de qualifications peuvent entraîner des variations de rémunération. Une personne mieux formée apportera une valeur plus importante à la production et sera donc mieux rémunérée. Les écarts restants sont dus à des facteurs externes aux forces économiques du marché. Ils sont expliqués de manière ad hoc, considérés comme des anomalies. Cela reflète la méthodologie néoclassique : la réalité doit être mesurée par rapport à un idéal parfait et les contingences sont expliquées en dehors du système théorique.

Le concept de compétition parfaite ne prend pas en compte les disparités de développement technologique et de conditions de production qui existent dans le monde économique réel. En fondant son analyse sur cette idée, la théorie néoclassique semble vouloir éviter les problèmes concrets de différenciation que produit la compétition réelle. Il s'agit du paradoxe qui fonde le concept : grâce à une compétition parfaite, les effets indésirables de la compétition sont supprimés. Cette théorie n'arrive pas à expliquer adéquatement comment les différentes conditions de production (localisation géographique,

potentiel de développement technique et technologique) donnent des taux de profits et des salaires distincts. Une telle analyse est pourtant cruciale pour comprendre la disparité entre les différentes entreprises et les différents secteurs économiques.

Depuis la fin des prestations d'urgence aux travailleur•euses et aux entreprises canadiennes, les salaires ont augmenté relativement au début de la crise sanitaire. Pourtant, le problème de pénurie de main-d'œuvre persiste. Si la théorie néoclassique n'arrive pas à expliquer cette persistance au sein de son système théorique, c'est parce qu'elle fonde son analyse sur l'idée de la compétition parfaite. Pour que l'offre et la demande s'équilibrent sans intervention, il est nécessaire que les conditions de la compétition parfaite soit en place : grand nombre de petites entreprises, information libre et accessible et une fluidité parfaite des capitaux. L'analyse est ainsi forcée à décrire comment la réalité des conjonctures actuelles est inadéquate en rapport à la perfection de la théorie. Les événements « inhabituels » provoqués par la pandémie et les mesures sanitaires peuvent être mobilisés pour expliquer les anomalies sur le marché du travail, par exemple.

Vosko (2022) a récemment participé à un effort de recherche sur les effets de la pandémie sur les conditions d'emploi des travailleur•euses agricoles employé•e sous le PTAS. L'étude conclut que le déséquilibre entre les exigences d'emploi et les ressources qui leur sont allouées pour travailler et reproduire leur force de travail a persisté à travers la pandémie de COVID-19 et s'est empiré à plusieurs égards, pour ces travailleur•euses migrant•es (Vosko et *al.*, 2022). Cette conclusion est basée sur des enquêtes qualitatives et statistiques qui révèlent l'expérience de travail des personnes concernées. On y interroge par exemple, les effets de la COVID-19 en tant que telle et les conséquences des mesures de contrôle sanitaires sur le bien-être des travailleur•euses. Le travail immigrant encadré par le PTAS est, à juste titre, représenté comme un idéal type d'emploi précaire. L'analyse reste toutefois à un niveau descriptif et ne propose pas de généralisation théorique qui permettrait de comprendre le sens de la précarité, les modalités systématiques de sa reproduction.

Bien évidemment, l'approche largement institutionnaliste du paradigme canadien de l'emploi précaire n'est pas aussi radicalement idéaliste. Vosko, Lewchuk et leurs collègues proposent un système théorique sophistiqué qui permet de comprendre la réalité de l'expérience de la précarité dans le champ du travail et réussissent ainsi à proposer des réformes politiques qui auraient un impact concret sur les conditions



de vie des travailleur•euses. Leur analyse procède toutefois d'un idéalisme méthodologique qui les limite à une description des imperfections de l'emploi par rapport à l'idéal de la SER.

L'approche institutionnaliste du paradigme de l'emploi précaire souffre aussi d'une perspective historique limitée. Elle arrive à décrire les changements dans l'emploi au cours du XXe siècle et même en partant de l'époque industrielle de la fin du XIXe. Or, seule une analyse de classe plus systématique permet de comprendre comment l'antagonisme entre la classe des travailleur•euses et celles des capitalistes structurent les conditions de travail et peut servir de clef d'explication de l'étrange état du monde de l'emploi. De ce point de vue, le néolibéralisme correspond à une réorganisation de ce rapport de classe qui avantage largement la classe dominante des capitalistes. Cela se traduit en techniques agressives d'augmentation de la productivité, en mise à pied de masse dans les industries plus syndiquées et ultimement, en stagnation et réduction des conditions de vie des personnes qui sont forcées de vivre d'un salaire (Moody, 2017).

Au Québec, plusieurs propositions sont discutées pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre. Le gouvernement provincial a déposé un projet de loi encadrant plus précisément le travail des enfants, plaçant une limite claire à 14 ans (Morin-Martel, 2023). Cette intervention est une réaction au recrutement généralisé d'enfants pour combler le manque de main-d'œuvre, par des entreprises québécoises. À l'occasion des consultations publiques sur l'avenir du Régime des rentes du Québec cette année, la possibilité de rehausser l'âge d'accès aux rentes de retraite (Barrett, 2023). Cela n'est pas sans rappeler l'implantation d'une mesure similaire en France. Aussi, plusieurs acteurs publics – notamment le conseil du patronat – se positionnent de plus en plus explicitement en faveur d'une augmentation de l'immigration afin de nourrir l'économie québécoise (Lepage, 2022).

De telles idées reflètent la nécessité pour le capital de mobiliser la force de travail dans les marges de la société actives pour combler les effets d'un taux de chômage faible. Cette force de travail est, par ailleurs, particulièrement précaire, donc hautement exploitable. Il s'agit de la fonction de la reproduction l'armée de réserve : rendre accessible pour l'exploitation, un bassin de personnes vivant dans des conditions de vie précaire.

Puisque le rapport de force avantage largement la classe capitaliste depuis la fin des années 1980, se processus attribuable à la reproduction de l'armée de réserve fait aussi sentir ses effets au sein de la population active. Considérant la stagnation relative des salaires réels, l'augmentation généralisée des prix

de produits et services nécessaire ainsi que la dégradation des services publics provoquée par les politiques néolibérales, une partie grandissante des travailleur•euses n'arrivent pas à subvenir à leur besoin et ce même s'ils et elles restent à l'emploi. Un nombre grandissant de personnes doit alors s'engager dans plusieurs emplois – un phénomène qui bien représenté par la normalisation de publicités d'entreprises de placement qui encouragent le cumul de plusieurs emplois (Léouzon, 2023). D'un point de vue théorique, cela signifie que les travailleur•euses précaires sont toujours *exploitables* par d'autres entreprises, pour combler d'autres avenues d'accumulation capitalistes demandées par la compétition.

Ce phénomène rappelle la force du concept de l'armée de réserve et ses différentes couches. Ce ne sont pas seulement les personnes qui ne sont pas encore intégrées au salariat qui sont disponibles pour l'exploitation dans de nouvelles avenues d'accumulation marchande ; les travailleur•euses précaires sont aussi prêtes à prendre plusieurs emplois précaires, puisqu'un seul emploi ne suffit pas pour subvenir à leurs besoins.

Il correspond aux caractéristiques des formes flottante et stagnante de l'armée de réserve, avec une nuance importante : les travailleur•euses la constituant n'ont pas simplement une expérience irrégulière au sein de la force de travail active de la société. Ils et elles sont employé•es et exploité•es dans des relations d'emploi si précaire qu'ils et elles n'ont d'autres choix que de rester disponibles. Face à la classe des employeur•euses, les travailleur•euses précaires sont toujours disponibles pour l'exploitation de leur force de travail. Une telle surexploitation est possible puisque les conditions de vies des personnes employées dans ces emplois sont maintenues sous les standards sociaux. Les personnes dans cette situation sont forcées à prendre plusieurs emplois aux conditions précaires ce qui tend à mettre une pression à la baisse sur les conditions de travail de l'ensemble des travailleur•euses.

Contrairement aux sociétés capitalistes européennes comme la France et l'Espagne où l'armée de réserve se trouve largement au sein de la population inactive – avec des taux de chômage de 7% et 12,7%, respectivement – (Neirinck-Fauvelle, 2023) les économies du Canada et du Québec voient une partie de leur armée de réserve reproduite au sein même de la population active. L'inégalité entre les taux de chômage des sociétés européennes et ceux en Amérique du Nord provient largement de contingences historiques qui s'expriment dans des formes institutionnelles distinctes. La théorie institutionnaliste classique propose qu'une régulation plus vigoureuse du marché du travail en Europe produit un taux de chômage plus élevé qu'en Amérique du Nord où les politiques néolibérales sont plus directement

appliquées (Amable et *al.*, 2007). L'approche institutionnelle décrit les distinctions et les explique en faisant référence aux variations institutionnelles et légales.

La théorie des impératifs capitalistes par Botwinick (2018) et le concept de la reproduction de l'armée de réserve se distingue d'une telle description en permettant d'identifier la logique qui agit derrière les variations institutionnelles. Malgré les différences importantes en termes d'indicateurs économiques, ainsi que les distinctions légales, les économies européennes et nord-américaines sont toutes basées sur la reproduction de l'armée de réserve afin de permettre l'exploitation constante de masse de force de travail. Ces concepts sont fondés sur une analyse de la société capitaliste sous lunette de l'antagonisme entre la classe capitaliste et celle des travailleur•euses. La précarité et les inégalités sur le marché du travail doivent absolument être réfléchi en gardant en tête cet antagonisme.

## **5.2 L'analyse de classe et l'exploration de la précarité**

L'absence d'une analyse de classe représente la principale lacune théorique du paradigme canadien de l'emploi précaire. Or, cette dernière n'est pas complètement incompatible avec l'effort de description des conditions de travail contemporaine que Vosko, Lewchuk et leurs collègues proposent. Nous pouvons imaginer un élargissement de la perspective du paradigme de l'emploi précaire à l'aide des concepts de classe et de reproduction de l'armée de réserve.

À plusieurs égards, l'approche en question procède d'une exploration de la précarité. Il est intéressant de constater que pour le contexte canadien, cette exploration dirige l'attention vers les conditions extrêmes du travail immigrant et temporaire. La description des conditions de travail et des cadres législatifs qui définissent les emplois régis par le PTAS canadien inspire des réflexions sur la *fonction* de la précarité dans le monde capitaliste. Sans se lancer dans des généralisations applicables au mode de production capitaliste en tant que tel, les théoricien•es de l'emploi précaire notent parfois le potentiel systématique et reproducteur des politiques de l'emploi migrant. Pour Mendiburo et *al.* (2017) par exemple, le PTAS permet aux employeur•euses canadien•es de bénéficier des conditions précaires de la main-d'œuvre migrante tout en contribuant à la reproduction de cette précarité.

Nous considérons que cette logique est largement applicable au monde du travail et de la production capitaliste. La précarité est un produit normal de la pression des impératifs d'accumulation et de compétition. Plus qu'un simple effet toutefois, elle est aussi un outil pour répondre à ces mêmes impératifs.

Comme nous l'avons vu au chapitre deux, le capital n'a pas seulement besoin de main-d'œuvre pour procéder à la production de plus-value – il a besoin de force de travail *exploitable*. Les programmes d'emploi temporaire migrant assurent l'importation d'une main-d'œuvre intéressée à venir travailler avec moins de droits que les citoyen•nes du Canada et participent à la reproduction de cet intérêt. Les politiques de libre-échange néolibérales telles que l'ALENA contribuent aussi à la destruction systématique des conditions de vie dans les pays d'origine de ces personnes qui s'engagent dans ces emplois.

Ce processus de précarisation est explicite dans le cas du travail immigrant, mais il est implicite dans l'ensemble du marché du travail capitaliste. La précarité est au cœur du rapport de classe : les personnes qui ne possèdent pas les moyens de leur subsistance sont contraintes à l'exploitation de leur force de travail. Les capitalistes bénéficient de cette position dans la dialectique de classe et ont avantage à ce que la précarité de la classe des travailleur•euses soit reproduite, pour assurer une exploitation toujours grandissante.

L'analyse de l'emploi précaire bénéficierait grandement de cette perspective de classe. De cette manière, la description détaillée des conditions de vie difficiles de la majorité des personnes dépendant d'un salaire ou de prestation gouvernementale pour subvenir à leurs besoins de base serait appuyée d'une réflexion sur son *sens*. L'analyse de la précarité pourrait ainsi ouvrir des réflexions générales sur le caractère extrêmement restrictif et conditionnel des programmes d'aide sociale et d'assurance-emploi au Canada et au Québec. La pensée sur le monde du travail doit en effet se faire en gardant en tête les personnes qui vivent en marge ou entre le monde du travail et du chômage – c'est-à-dire celles qui se retrouvent souvent dans l'armée de réserve. Une étude des liens entre les conditions de vie des sans-emplois et celles des travailleur•euses précaires permettrait d'élargir cette exploration cruciale sur la précarité, ses effets et ses fonctions, dans le monde capitaliste.



## BIBLIOGRAPHIE

- Amable, B. Demmou, L. Gatti, D. (2007). Institutions, chômage et inactivité dans les pays de l'OCDE. *Revue économique*, 58(3), p. 683-692.
- Antonipillai, V., Ng, E., Baumann, A., Crea-Arsenio, M., Kohen, D. (2024, 21 février). Rapport sur la santé : Précarité de l'emploi, caractéristiques de l'emploi et état de santé des travailleurs des établissements de soins de longue durée et des résidences pour personnes âgées au Canada pendant la pandémie de COVID-19. *Statistique Canada*.  
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2024002/article/00001-fra.htm>.
- Armstrong, P. (1996). The Feminization of the Workforce : Harmonizing Down in a Global Economy. Dans Isabella Bakker (dir.), *Rethinking Restructuring: Gender and Change in Canada*, (p.29-54). University of Toronto Press.
- Anastakis, D. (2005). *Auto Pact: Creating a Borderless North American Auto Industry 1960-1971*, University of Toronto Press.
- Austria, J. Kely, P. et Wells D. (2017). Precarious Students and Families in Halton, Ontario: Liking Citizenship, Employment and Filipino Student Success. Dans S. Procyk, W. Lewchuk et J. Shields, *Precarious Employment: Causes, Consequences and Remedies*, (57-73). Fernwood Publishing.
- Bannerji, H. (2011). Building on Marx : Reflections on 'race', gender and class. Dans S. Carpenter et S. Mojab (dir.), *Educating from Marx*. (p. 41-60). Springer Publishing.
- Barrett, O. (2023, 6 février). Le Québec va-t-il aussi repousser l'âge de la retraite? *Pivot*.  
<https://pivot.quebec/2023/02/06/le-quebec-va-t-il-aussi-repousser-lage-de-la-retraite/>
- Bovin, L. (2014). *Régulation juridique du travail, pouvoir stratégique et précarisation des emplois dans les réseaux : trois études de cas sur les réseaux de service d'aide à domicile au Québec* [Thèse de doctorat, Université de Montréal].
- Botwinick, H. (2018). *Persistent Inequalities: Wage disparities under capitalist competition*, Haymarket Books.
- Braverman, H. (1998). *Labour and Monopoly Capital: The Degradation of Work in the Twentieth Century* (2<sup>e</sup> éd.) Monthly Review Press.
- Brenner, J., Ramas, M. (2015). Repenser l'oppression des femmes. *Périodes*.  
<http://revueperiode.net/repenser-loppression-des-femmes/>
- Castel, S. (2011). Migration, Crisis and the Global Labour Market. *Globalization*, 8(3), p.311-324.
- Clark, S. (1991). *Marx, Marginalism and Modern Sociology*, MacMillan Academic and Professional.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2011, décembre). *La discrimination systémique à l'égard des travailleuses et travailleurs migrants*.  
[https://www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/Avis\\_travailleurs\\_immigrants.pdf](https://www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/Avis_travailleurs_immigrants.pdf)

- Conseil de recherche en Science humaine. (28 novembre 2019). *Lauréate du prix Savoir 2019*. Gouvernement du Canada. [https://www.sshrc-crsh.gc.ca/results-resultats/prizes-prix/2019/insight\\_vosko-fra.aspx](https://www.sshrc-crsh.gc.ca/results-resultats/prizes-prix/2019/insight_vosko-fra.aspx)
- Conseil de recherche en Science humaine. (25 juin 2021). *Chaire de recherche du Canada sur l'économie politique du sexe et du travail*. Gouvernement du Canada. <https://www.chairs-chaires.gc.ca/chairholders-titulaires/profile-fra.aspx?profileId=786#>
- Crenshaw, K. W. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1), p.139-167.
- Davis, M. (2007). *Planet of Slumms*, Verso.
- Descôteaux, D. (2023, 5 janvier). « Plus personne ne veut travailler », déplore le fondateur de Home Depot. *24 heures*. <https://www.24heures.ca/2023/01/05/plus-personne-ne-veut-travailler-deplore-le-fondateur-de-home-depot>
- Diaz, A. M., Lyn, A., McLaughlin, J., Vasilevska, B. et Wells, D. (2017). Sacrificing the Family for the Family. Dans S. Procyk, W. Lewchuk et J. Shields, *Precarious Employment: Causes, Consequences and Remedies* (p. 44-56). Fernwood Publishing.
- Doogan, K. (2009), *New Capitalism?* Polity.
- Dufour, M. (2019). Distribution du revenu et endettement au Québec. Dans, S. Rioux (dir.), *Dans le rouge : L'endettement des ménages québécois* (p. 89-116). M Éditeur.
- Dyson, D. et Akter, N. (2017). The Immigrant Discount: Working on the Edge of the Labour Market. Dans S. Procyk, W. Lewchuk et J. Shields, *Precarious Employment: Causes, Consequences and Remedies* (p. 137-148). Fernwood Publishing.
- Ferguson S., McNally, D. (2015). Precarious Migrants: Gender, Race and the Social Reproduction of a Global Working Class. Dans Leo Panitch and Greg Albo (dir.), *Transforming Classes*, NYU Press.
- Fine, B. et Saad-Filho, A. (2016). *Marx 'Capital'*, Pluto Press.
- Harris-White, B. (2010). Globalization, The Financial Crisis and Petty Production in India's Socially Regulated Informal Economy. *Global Labour Journal*, 1(1), p.152-177.
- Hart, K. (1985). The Informal Economy. *The Cambridge Journal of Anthorpology*, 10(2), p. 54-58.
- Institut du Québec. (2023, février). *Pénuries de main-d'œuvre, ou en sommes-nous? Bilan 2022 de l'emploi*. [PDF]. <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2023/02/20230209-IDQ-BILAN-DE-LEMPLOI-2022-AU-QUEBEC.pdf>.

- Jackson, A. (2006). Regulating Precarious Labour Markets: What Can We Learn from New European Models? Dans Leah Vosko (dir.), *Precarious Employment. Understanding Labour Market Insecurity in Canada* (p. 277-298). McGill-Queen's University Press.
- Jackson, A. et Thomas, M. P. (2017) *Work and Labour in Canada: Critical Issues*, Canadian Scholars' Press.
- King, A. (2018). Workers' Compensation in Ontario: Legislative and Policy Changes. Dans S. Permji (dir.), *Sick and Tired: Health and Safety Inequalities* (p. 51-62). Fernwood Publishing.
- Lepage, C. (2022, 16 novembre). Les immigrants réclamés comme solution à la pénurie de main-d'oeuvre. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2022/11/16/les-immigrants-reclames-comme-solution-a-la-penurie-de-main-doeuvre>
- Léouzon. R. (2023, 26 mai). Malaise autour d'une publicité encourageant le double employ. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/economie/791810/economie-quand-un-seul-emploi-ne-suffit-plus>
- Lewchuk, W. (2013). Has There Been a She-covery ? The Financial Crisis of 2008 and It's Impact on the Ontario Labour Market. *Relations Industrielles / Industrial Relations*. 68(1), p. 25-45.
- Lewchuk, W., Procyk, S. et Shields, J. (2017). Origins of Precarity: Families and Communities in Crisis. Dans Procyk, Lewchuk et Shields (dir.), Dans S. Procyk, W. Lewchuk et J. Shields, *Precarious Employment: Causes, Consequences and Remedies* (p. 2-15). Fernwood Publishing.
- Lewchuk, W. et Dassinger, J. (2016). Precarious Employment and Precarious Resistance: "We are people still". *Studies in Political Economy*, 97(2), p. 143-158.
- Lewchuk, W. (2017). Precarious Jobs: Where are they, and how do they affect well-being? *The Economic and Labour Relation Review*, 28(3), p. 402-419.
- Lewchuk, W., Clark, M. et De Wolff, A. (2011). *Working Without Commitment: The Health Effects of Precarious Employment*. McGill-Queen University Press.
- Marx, K. (1971) *Un chapitre inédit du Capital*, Union Générale d'Éditions.
- Marx, K. (2009). *Le Capital* (3<sup>e</sup> éd.). Presses Universitaires de France.
- Matas, D. (1985). Racism in Canadian Immigration Policy. *Refuge : Canada's Journal on Refugees*, 5(2), p.8-9.
- Mccarthy, M. A. (2016). Silent Compulsions: capitalist markets and race. *Studies in Political Economy*, 97(2), p.195-205.
- McNally, D. (2012). *Monsters of the Market: Zombies, Vampires and Global Capitalism*, Haymarket Books.
- McNally, D. (2017). Intersections and Dialectics : Critical Reconstruction in Social Reproduction Theory. Dans Tithi Bhattacharya, *Social Reproduction Theory* (p. 94-111). Pluto Press.
- Meiksins, P. F. (1988). A Critique of Wright's Theory of Contradictory Class Locations, *Critical Sociology*, 15(1) p. 73-82.



- Mohandesi, S. et Teitelman, E. (2017). Whitout Reserve. Dans T. Bhattacharya (dir.), *Social Reproduction Theory*, (p. 38-67). Pluto Press.
- Moody, K. (2017) *On New Terrain: How Capital is Reshaping the Battleground of Class War*, Haymarket Books.
- Morin-Martel, F. (2023, 28 mars). Québec veut fixer à 14 ans l'âge minimal pour travailler. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/787026/le-projet-de-loi-pour-encadrer-le-travail-des-enfants-depose-mardi-a-l-assemblee-nationale>
- Mendiburo, A. D., Lyn, A., McLaughlin, J., Vasilevska B, Wells, D. (2017). Sacrificing the Family for the Family: Impacts of Repeated Separations on Temporary Foreign Workers. Dans S. Procyk, Wayne L. et J. Shields (dir.). *Precarious Employment: Causes, Consequences and Remedies* (p.44-56). Fernwood Publishing
- Neirinck-Fauvelle, V. (2023, 18 juillet). *Le taux de chômage en Europe*. Toute l'Europe. <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/le-taux-de-chomage-en-europe/#:~:text=Dans%20la%20majeure%20partie%20des,%25%20%C3%A0%205%2C9%20%25>.
- Noack, A. et Vosko, L. (2011). *Precarious Jobs in Ontario: Mapping Dimensions of Labour Market Insecurity by Workers' Social Location and Context*, Law Commission of Toronto
- PEPSO. (2024). *Impact*. McMaster University. <https://pepso.ca/impact>
- Post, C. (2015). We're All Precarious Now. Jacobin. <https://jacobin.com/2015/04/precarius-labor-strategies-union-precariat-standing/>
- Post, C. (2017). Comments on Roediger's Class, Race and Marxism. Salvage. <https://salvage.zone/comments-on-roedigers-class-race-and-marxism/>
- Preibisch, K. (2010). Pick-Your-Own Labor : Migrant Workers and Flexibility in Canadian, *International Migration Review*, 44(2), p.404-441.
- Premji, S. (2018). Introduction. Dans S. Premji (dir.), *Sick and Tired: Health and Safety Inequalities* (p. 2-10). Fernwood Publishing.
- Reiter, E. (1991). *Making Fast Food*, McGill-Queen's University Press.
- Rioux, S. (2019). Les structures de l'endettement. Dans S. Rioux (dir.) *Dans le rouge. L'endettement des ménages québécois* (p. 43-63). M Éditeur.
- Shaikh, A. (2016). *Capitalism: Competition, Conflict, Crises*. Oxford University Press.
- Shakya, Y. et Premji, S. (2017). No One Cares About Us: Precarious Employment among Racialized Immigrant Women. Dans S. Procyk, Wayne L. et J. Shields (dir.). *Precarious Employment: Causes, Consequences and Remedies* (p.18-39). Fernwood Publishing.
- Smith, P. (2018). The changing nature of work in Canada: Impacts on the Health of Workers. Dans Stephannie Premji (dir.) *Sick and Tired* (p. 11-25). Fernwood Publishing.

- Standing, G. (2002). *Beyond the New Paternalism*, Verso Books.
- Standing, G. (2011). *The Precariat: The New Dangerous Class*, Bloomsbury Academic.
- Stiglitz, J. E. (2003). *La Grande Désillusion*, Hachette.
- Stillwell, F. (2012). *Political Economy: The Contest of Economic Ideas*, Oxford University Press.
- Teulon, F. (1992). *Croissances, crises et développement*, Presses Universitaires de France.
- Thomas, M. P., Vosko, L., Fanelli, C. et Lyubchenko, O. (2019). *Change and Continuity: Canadian Political Economy in the New Millenium*, McGill-Queen's University Press.
- Thomson, E. P. (1963). *La formation de la classe ouvrière anglaise*. Le Seuil.
- Vidal, M. et Tigges, L. M. (2009). Temporary Employment and Strategic Staffing in the Manufacturing Sector. *Industrial Relations*, 48(1), p. 55-72.
- Vosko, L. (2006). Precarious Employment: Towards an Improved Understanding of Labour Market Insecurity. Dans Leah Vosko (dir.), *Precarious Employment: Understanding Labour Market Insecurity in Canada* (p. 3-39). McGill-Queen's University Press.
- Vosko, L. (2010). *Managing the margins: gender, citizenship, and the international regulation of precarious employment*. Oxford University Press.
- Vosko, L. (2009). *Temporary Work: The Gendered Rise of a Precarious Employment Relationship*. University of Toronto Press.
- Vosko, Leah F.; Basok, Tanya; Spring, Cynthia; Candiz, Guillermo; George, Glynis (2022). COVID-19 among migrant farmworkers in Canada: Employment strain in a transnational context. *ILO Working Paper*. No. 79. [PDF]. <https://doi.org/10.54394/GTRM8209>